



HAL
open science

L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France

Nicole N. Darmon, Aurelie Bocquier, Florent Vieux, France Caillavet

► **To cite this version:**

Nicole N. Darmon, Aurelie Bocquier, Florent Vieux, France Caillavet. L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France. 2010. hal-02824948

HAL Id: hal-02824948

<https://hal.inrae.fr/hal-02824948v1>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

QUATRIÈME PARTIE

Les publics et leurs conditions de vie

CAHIER 2

Les conditions de vie des personnes pauvres

Le logement des ménages modestes.
Résultats de l'enquête Logement 2006 de l'INSEE,
Éric Renard (DREES)

Les ménages à faibles ressources et leurs conditions
de logement en 2006, *Pierrette Briand et Claudine Pirus
(INSEE)*

Les conditions de logement et l'accès à la propriété
des ménages pauvres et modestes,
Michel Mouillart (université Paris-X - Nanterre)

Les aides personnelles au logement,
Michel Mouillart (université Paris-X - Nanterre)

EMSA2009 : une enquête auprès des personnes
fréquentant les services d'aide (hors hébergement)
de la ville de Toulouse, *Maryse Marpsat (INSEE)
et Martine Quaglia (INED)*

L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France,
*Nicole Darmon (INRA), Aurélie Bocquier (ORS PACA),
Florent Vieux (INRA) et France Caillavet (INRA-ALISS)*

Le logement des ménages modestes. Résultats de l'enquête Logement 2006 de l'INSEE

Éric Renard, DREES

S'ILS connaissent des statuts d'occupation très divers, les ménages modestes sont davantage locataires, aussi bien du parc privé que du parc social, que les ménages plus aisés. À chaque statut d'occupation sont associées des difficultés spécifiques mais c'est dans le parc locatif privé que les ménages modestes sont le plus fréquemment dans des situations difficiles, tant au niveau des conditions de logement que des charges supportées.

Pour un ménage modeste, un âge élevé, une résidence en zone rurale et le fait de vivre en couple sont liés à une probabilité plus importante d'être propriétaire. Pour un locataire modeste, un âge élevé, avoir des enfants et résider dans une unité urbaine de plus de 20 000 habitants accroissent les chances de résider dans le parc locatif social.

Les ménages modestes locataires du parc privé rencontrent plus souvent des situations de mal-logement, mais tous ne sont pas logés à la même enseigne; certains groupes (personnes âgées, jeunes actifs d'Île-de-France, familles monoparentales, etc.) cumulent les difficultés et logent dans des conditions très difficiles.

En vingt ans, la part du revenu des ménages consacrée au logement n'a cessé de croître. Représentant 21 % du budget des Français en 2004 (nettes des aides personnelles) contre seulement 14 % au début des années 1980, les dépenses courantes de logement sont ainsi devenues le premier poste du budget des ménages (Plateau, 2006). Parallèlement, les conditions dans lesquelles ces ménages se logent peuvent évoluer. La question tant des coûts que des conditions de logement est particulièrement sensible pour les ménages modestes.

L'enquête Logement de l'INSEE permet une analyse détaillée des conditions de logement des ménages résidant en logement ordinaire¹. Elle permet en outre d'isoler parmi ceux-là les ménages ayant les revenus les plus bas : dans cette étude, nous définissons les ménages modestes comme ceux appartenant aux trois premiers déciles de niveau de vie (encadré 1). Dans ce contexte d'un coût du logement historiquement élevé, comment se logent les ménages modestes et quelles sont leurs conditions de logement ?

En 2006, la place renforcée du locatif privé dans le logement des ménages modestes

Les ménages modestes sont moins souvent propriétaires ou accédants que les ménages plus aisés. En 2006, 54 % d'entre eux sont en effet locataires contre 32 % pour les autres ménages (graphique 1). Les ménages modestes résident fréquemment dans le parc locatif social (28 %) mais aussi dans le parc privé (26 %). Les ménages du premier décile de niveau de vie, en particulier, ont un recours plus important au parc privé que les autres ménages modestes. Ce constat va à l'encontre de l'idée d'un marché locatif compartimenté en deux, avec un parc social s'adressant aux ménages pauvres et un parc privé réservé aux ménages plus aisés. Le parc locatif privé joue en réalité un rôle important dans le logement des ménages les plus modestes.

Entre 2002 et 2006, la proportion de ménages propriétaires a globalement augmenté, passant de 36 % à 38 %. Mais l'évolution par catégorie de niveau de vie des ménages est plus contrastée : si les ménages des deuxième et troisième déciles de niveau de vie partagent l'évolution générale, ceux du premier décile, c'est-à-dire ayant les plus faibles niveaux de vie, sont moins souvent propriétaires qu'en 2002 (-3 points). En contrepartie, ces ménages très modestes sont plus nombreux à résider dans le parc locatif social (+1 point), mais aussi, et encore plus, dans le parc locatif privé (+4 points) (graphiques 1 et 2). Cette évolution s'accompagne d'un changement de structure de cette population : ils sont plus jeunes (augmentation de 3 points de la part des moins de 30 ans) et résident moins souvent en commune rurale (diminution de 5 points).

1. L'enquête Logement exclut de son champ la plupart des personnes en situation de privation de logement, elle permet tout de même d'éclairer la thématique des personnes sans domicile (voir sur ce sujet Marpsat et Peretti, 2009).

Encadré 1

Sources et définitions**Sources****L'enquête Logement de l'INSEE**

L'enquête Logement 2006 s'est déroulée de mars à décembre 2006 en France métropolitaine et a également couvert les DOM, interrogés en fin d'année. Elle porte sur 43 000 logements répondants. Elle fait suite à une série d'enquêtes dont la première remonte à 1955.

L'enquête Logement décrit les caractéristiques sociodémographiques ou économiques des ménages et les modalités d'occupation de leur résidence principale. Le champ de l'enquête est constitué des seuls logements ordinaires, à l'exclusion des logements collectifs tels que les foyers, internats ou casernes, et des habitations mobiles.

Définitions

Ménages modestes, ménages plus aisés : les ménages sont classés par ordre croissant selon leur revenu par unité de consommation. Les 30 % des ménages ayant les revenus par unité de consommation les plus faibles sont dits « ménages modestes ». En complément de ces ménages modestes, les 70 % des ménages ayant les revenus les plus élevés sont dits « ménages plus aisés ».

Le revenu par unité de consommation est égal au revenu du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Parc social/parc privé : le parc social est ici entendu au sens large et comprend le secteur HLM (habitat à loyer modéré) et le secteur social non-HLM. Le parc privé est constitué des logements vides (à loyer libre ou à loyer soumis à la loi de 1948) et des autres types de locations (meublés, sous-locations, locations-accessions).

Surpeuplement : la définition de l'INSEE mesure l'écart entre le nombre de pièces de l'appartement et une norme de nombre de pièces calculé en fonction du nombre de personnes du ménage et des caractéristiques de ces personnes. Le nombre normatif de pièces est établi selon cette méthode : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus, et, pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

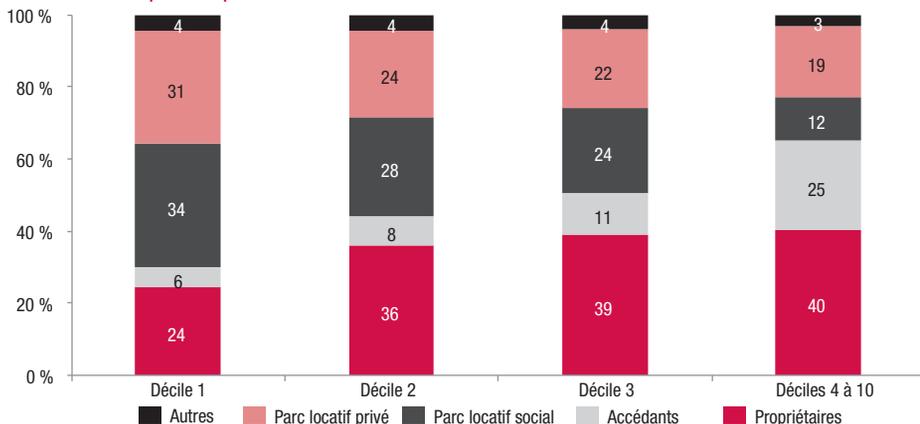
La différence entre le nombre de pièces du logement et le nombre normatif de pièces est interprétée comme suit : sous-peuplement très accentué pour les valeurs de plus de 2, sous-peuplement prononcé pour les valeurs de 2, sous-peuplement modéré pour les valeurs de 1, peuplement normal pour les valeurs de 0, surpeuplement modéré pour les valeurs de -1, surpeuplement accentué pour les valeurs de -2 et inférieures.

Le taux d'effort total brut se définit comme la proportion du revenu que le ménage consacre au logement : loyer ou charge de remboursement, charges locatives et autres dépenses liées au logement (énergie, eau...).

Le taux d'effort total net reprend les mêmes éléments mais retranche des dépenses de logement le montant des aides au logement.

En revanche, la proportion de ménages accédants à la propriété diminue dans chacun des déciles de niveau de vie. Cette évolution peut traduire à la fois des difficultés accrues d'accès à la propriété liées à l'envolée des prix (notamment chez les ménages modestes), mais aussi le vieillissement de la population puisque les personnes âgées ont plus souvent achevé de rembourser leurs éventuels emprunts.

Graphique 1
Statut d'occupation par décile de niveau de vie en 2006

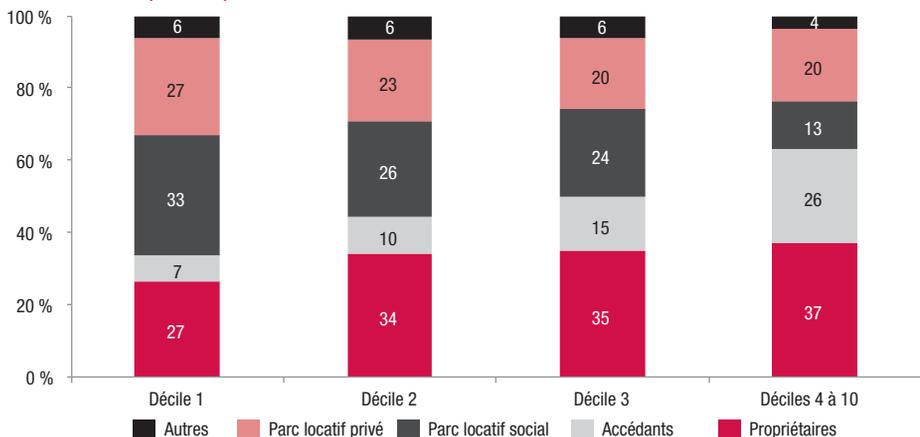


Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

Note de lecture : 31 % des ménages du 1^{er} décile de revenu résident dans le parc locatif privé. Le statut d'occupation « autres » est composé essentiellement de personnes logées gratuitement et marginalement de fermiers et métayers.

Graphique 2
Statut d'occupation par décile de niveau de vie en 2002



Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2002.

Encadré 2

Profil des ménages par statut d'occupation (en%)

	Ménages modestes dont :	Propriétaires	Accédants	Locataires du secteur social	Locataires du secteur privé	Ménages plus aisés
Âge de la personne de référence						
Moins de 30 ans	12	0	5	11	29	9
De 30 à 39 ans	16	2	33	22	20	19
De 40 à 49 ans	16	7	39	20	18	19
De 50 à 64 ans	21	23	22	24	17	30
65 ans et plus	35	67	2	23	17	23
Composition familiale						
Personne seule	41	46	11	37	48	30
Famille monoparentale	13	4	10	23	16	5
Couple sans enfant	19	34	8	9	13	31
Couple avec enfant	25	14	70	28	21	32
Autres	3	2	1	3	3	2
Revenu par unité de consommation (UC)						
1 ^{er} décile de revenu par UC	33	24	22	40	41	0
2 ^e décile de revenu par UC	33	36	32	32	31	0
3 ^e décile de revenu par UC	33	39	45	28	28	0
Situation professionnelle						
Ménage avec au moins un CDI	33	18	79	33	37	63
Ménage avec au moins un contrat précaire	9	1	5	11	18	3
Ménage avec au moins un actif inoccupé	11	3	6	16	17	2
Ménage d'inactifs	47	78	10	40	28	32
Tranche d'unité urbaine						
Commune rurale	26	45	40	8	17	24
Unité urbaine de moins de 5 000 hab.	7	9	7	5	7	7
Unité urbaine de 5 000 à 9 999 hab.	5	5	5	4	5	5
Unité urbaine de 10 000 à 19 999 hab.	5	5	6	5	4	5
Unité urbaine de 20 000 à 49 999 hab.	7	6	7	10	8	6
Unité urbaine de 50 000 à 99 999 hab.	8	4	5	12	9	7
Unité urbaine de 100 000 à 199 999 hab.	6	4	4	9	8	5
Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 hab.	24	17	17	30	29	23
Unité urbaine de Paris	11	6	8	17	13	19

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

Parmi les ménages modestes, les propriétaires sont plus souvent confrontés au manque de confort de base

Dans une tendance générale d'amélioration du confort des logements, les ménages modestes continuent de bénéficier de logements moins confortables que les ménages plus aisés (Castéran et Ricroch, 2008). Parmi les ménages modestes eux-mêmes, d'importantes différences de conditions de logement existent en termes de qualité, de taille, d'environnement et de coût. Elles dépendent fortement du statut d'occupation du ménage (propriétaire, accédant à la propriété, locataire du parc social ou du parc privé).

Ainsi, les propriétaires (hors accédants) sont les plus concernés par le manque de confort de base, aussi bien par l'absence de douche ou de toilettes à l'intérieur du logement que par un équipement de chauffage sommaire ou inexistant (tableau 1). Si les accédants ont presque tous les WC et une douche ou une baignoire à l'intérieur, plus d'un sur dix connaît des problèmes de chauffage. Les locataires du parc privé sont, eux aussi, plus souvent concernés par le manque de confort de base. En revanche, les locataires du parc social bénéficient dans leur très grande majorité du confort de base. Par ailleurs, plus d'un quart des ménages modestes est concerné par la présence de signes d'humidité, la proportion étant plus forte pour les locataires, en particulier dans le parc privé (tableau 1).

Tableau 1

Proportion de ménages modestes confrontés à des problèmes d'inconfort (en%)

	WC ou baignoire/douche à l'extérieur	Absence de chauffage ou chauffage sommaire	Présence de signes d'humidité
Ménages modestes* dont:	3	9	26
propriétaires	5	15	18
accédants à la propriété	0	12	19
locataires du parc social	0	2	30
locataires du parc privé	4	9	35
Ménages plus aisés*	1	5	18

* Voir en encadré 1 la définition utilisée des ménages modestes et plus aisés.

Champ: France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources: INSEE, enquête Logement 2006.

Les locataires sont plus concernés par le surpeuplement et les nuisances sonores

Toujours au sein des ménages modestes, les phénomènes de surpeuplement sont très présents dans le parc locatif, selon la définition usuelle du surpeuplement de l'INSEE, mettant en relation le nombre de pièces et la composition du ménage (encadré 1). En particulier, dans le parc locatif privé, près d'un ménage modeste sur trois est concerné (tableau 2).

Tableau 2

Proportion de ménages modestes en situation de surpeuplement

	Surpeuplement modéré*	Surpeuplement accentué*	Ensemble
Ménages modestes* dont :	13	2	15
propriétaires	2	0	3
accédants à la propriété	6	1	7
locataires du parc social	14	2	17
locataires du parc privé	27	3	30
Ménages plus aisés*	6	0	6

* Voir en encadré 1 la définition utilisée des ménages modestes et plus aisés et les définitions de l'INSEE des surpeuplements modéré et accentué.

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

Les propriétaires ou accédants modestes sont moins souvent en situation de surpeuplement. Ils résident plus souvent en zone rurale (42 % contre 12 % pour les locataires) et une partie de cette moindre fréquence des situations de surpeuplement est imputable à la taille plus réduite des ménages propriétaires, souvent plus âgés : 83 % sont des ménages d'une ou deux personnes contre 23 % pour les accédants et 64 % pour les locataires. Cependant, même à taille de ménage comparable, les propriétaires ou accédants modestes occupent des logements plus spacieux que les locataires modestes.

Ces différences de taux de surpeuplement par statut d'occupation se retrouvent également au sein des ménages plus aisés : la hiérarchie des taux de surpeuplement y est analogue, mais les niveaux sont respectivement beaucoup plus faibles (le taux moyen de surpeuplement est de 15 % pour les ménages modestes et de 6 % pour les ménages plus aisés).

Par ailleurs, les ménages modestes déclarent plus fréquemment souffrir de nuisances sonores, ce problème concernant plus spécifiquement les locataires, dans le parc social comme dans le parc privé (tableau 3). Ces différences peuvent s'expliquer en partie par le type de logement, les propriétaires ou accédants vivant très majoritairement en maison individuelle (dans huit cas sur dix), alors que les locataires résident pour l'essentiel en habitation collective (dans huit cas sur dix).

Tableau 3

Proportion de ménages déclarant être confrontés à des nuisances sonores

	Bruits perçus le jour		Bruits perçus la nuit	
	Assez fréquents	Très fréquents	Assez fréquents	Très fréquents
Ménages modestes dont :	22	13	15	6
propriétaires	17	6	8	2
accédants à la propriété	17	9	11	2
locataires du parc social	26	18	21	10
locataires du parc privé	27	19	20	9
Ménages plus aisés	19	8	11	3

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

Les locataires modestes du parc privé cumulent le plus de difficultés

D'un statut d'occupation à l'autre, les difficultés de confort rencontrées le plus fréquemment par les ménages modestes ne sont donc pas les mêmes. Globalement, toutefois, ce sont les locataires du parc privé, représentant un quart des ménages modestes en logement ordinaire, qui semblent cumuler le plus de difficultés (graphique 3). En dehors des conditions de chauffage, où leur situation est celle de la moyenne des ménages modestes, ils sont surreprésentés pour tous les autres types de difficultés, et en premier lieu au regard du surpeuplement.

L'opinion des ménages modestes sur leurs conditions de logement rejoint ce constat : les locataires, en particulier ceux du parc privé, sont plus nombreux à exprimer leur mécontentement (tableau 4). L'opinion sur le quartier est en revanche nettement plus mauvaise chez les ménages modestes du parc social : 20% de ces ménages déclarent qu'ils ne se plaisent pas dans leur quartier², contre 11% en moyenne parmi l'ensemble des ménages modestes et 6% parmi les ménages plus aisés (tableau 5). Plus de quatre locataires sur dix souhaitent changer de logement, les accédants et *a fortiori* les propriétaires sont nettement moins nombreux à être dans cette situation (tableau 6).

Tableau 4

Proportion de ménages modestes estimant que leurs conditions de logement sont insuffisantes ou très insuffisantes

	Insuffisantes	Très insuffisantes
Ménages modestes dont :	8	3
propriétaires	2	0
accédants à la propriété	4	0
locataires du parc social	13	4
locataires du parc privé	14	7
Ménages plus aisés	3	1

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

Tableau 5

Proportion de ménages modestes se plaisant dans leur quartier

	Oui	Non
Ménages modestes dont :	89	11
propriétaires	96	4
accédants à la propriété	94	6
locataires du parc social	80	20
locataires du parc privé	88	12
Ménages plus aisés	94	6

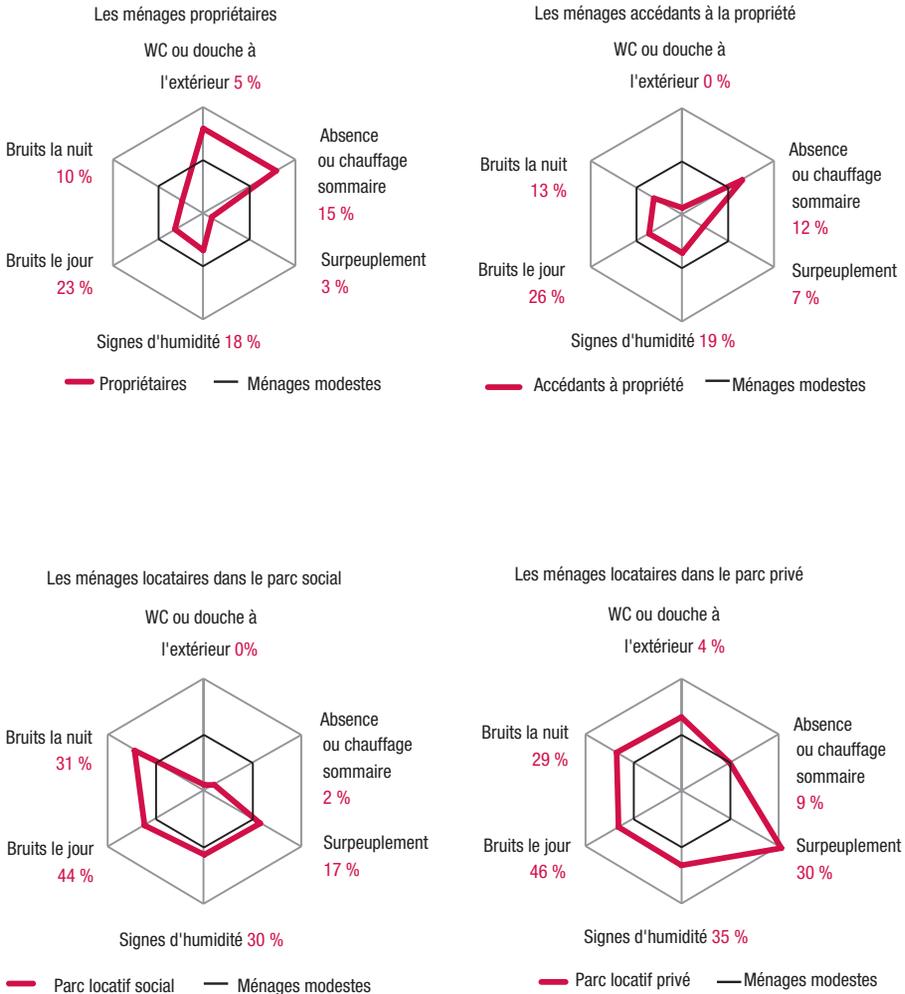
Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

2. Ce qui est peut-être imputable au fait que, pour la localisation de leur logement, les ménages candidats à un logement social sont tributaires des propositions des commissions d'attribution.

Graphique 3

Le confort du logement des ménages modestes par statut d'occupation



Champ : France métropolitaine, ménages modestes (voir en encadré 1 la définition utilisée), hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

Lecture : 5 % des propriétaires modestes sont concernés par l'absence de douche ou de WC à l'intérieur de leur logement contre 3 % pour l'ensemble des ménages modestes.

Tableau 6

Proportion de ménages modestes souhaitant changer de logement

	Oui	Non
Ménages modestes dont :	28	72
propriétaires	6	94
accédants à la propriété	14	86
locataires du parc social	42	58
locataires du parc privé	45	55
Ménages plus aisés	21	79

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

Un taux d'effort médian de 37 % pour les locataires modestes du secteur privé

Si les différents statuts d'occupation offrent des conditions de logement diverses, ils présentent des coûts eux aussi divers. Le coût du logement est apprécié ici relativement au revenu du ménage, à travers le taux d'effort (voir la définition en encadré 1). Le taux d'effort net (après aides au logement) est, en valeur médiane³, de 22% pour les ménages modestes contre 15% pour les ménages plus aisés (tableau 7). Au sein des ménages modestes, il est beaucoup plus faible pour les propriétaires (13%) et culmine pour les locataires du parc privé (37%). Ainsi, parmi les ménages modestes, ceux résidant dans le parc locatif privé cumulent à la fois des conditions de logement plus fréquemment difficiles et un poids plus important des charges de logement.

Sans les aides au logement, attribuées sous conditions de ressources, le poids des charges de logement des ménages modestes serait plus important. Leur effet apparaît dans l'écart entre le taux d'effort brut et le taux d'effort net (tableau 7) : les aides au logement ont un effet sensible pour les ménages modestes (réduction du taux d'effort de 32% à 22%) et bien moindre pour les ménages plus aisés (réduction de 16% à 15%). C'est pour les locataires modestes que l'effet est le plus sensible. Sans les aides au logement, les taux d'effort bruts seraient respectivement de 40% dans le parc social et de 51% dans le parc privé.

3. Pour une catégorie de ménages donnée, le taux médian est tel que la moitié des ménages de la catégorie a un taux inférieur et la moitié a un taux supérieur. Par rapport au taux moyen, le taux médian est moins sensible aux valeurs extrêmes observées pour certains ménages.

Tableau 7

Taux d'effort totaux des ménages pour se loger*

	Ménages modestes		Ménages plus aisés	
	taux d'effort brut	taux d'effort net	taux d'effort brut	taux d'effort net
Propriétaires	13%	13%	6%	6%
Accédants à la propriété	37%	33%	24%	24%
Locataires du parc social	40%	25%	22%	21%
Locataires du parc privé	51%	37%	26%	26%
Ensemble	32%	22%	16%	15%

* Voir en encadré 1 les définitions des taux d'effort totaux. Les taux figurant dans le tableau correspondent à des « médianes » par catégorie de ménages (la moitié des ménages de la catégorie a un taux inférieur et la moitié un taux supérieur). Les taux « bruts » et « nets » sont respectivement avant et après aides au logement.

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

L'impact des aides au logement sur le taux d'effort des ménages locataires modestes est similaire dans le parc public et dans le parc privé : environ -15 points. En revanche, le taux d'effort net médian demeure beaucoup plus élevé dans le parc locatif privé, conformément à la hiérarchie observée en matière de taux d'effort bruts. Les locataires modestes du parc privé bénéficient un peu moins souvent des aides (67% contre 76% dans le parc social)⁴. En revanche, parmi les locataires modestes percevant une aide au logement, le montant moyen de l'aide est le même pour les deux secteurs locatifs : 207 euros par mois. Le barème étant unifié depuis la réforme des aides au logement de 2001 dans le parc locatif, le montant des aides au logement varie uniquement avec le loyer (au-dessous d'un certain plafond), la composition familiale et la zone de résidence. Mais les loyers du parc locatif privé dépassent plus souvent les loyers plafonds qui servent au calcul des aides au logement que ceux du parc social.

Les locataires modestes qui ne bénéficient pas d'aide au logement connaissent quelques spécificités par rapport à ceux qui en perçoivent : ce sont plus souvent des couples sans enfants (19% contre 8%), du troisième décile de revenu (42% contre 22%). Pour ceux du parc privé, l'absence de douche ou WC à l'intérieur de leur logement est aussi plus fréquente chez les non-bénéficiaires d'aide au logement (6% contre 3%).

En dépit d'un taux d'effort net médian plus faible, les locataires modestes du parc social sont plus nombreux que ceux du parc privé à avoir connu des difficultés de paiement du loyer ou des charges au cours des vingt-quatre derniers mois : respectivement 28% et 24% (tableau 8). Même si les distributions par niveau de vie des deux catégories de ménages sont proches, il est possible que les locataires du parc social cumulent plus de difficultés au-delà de ce que peuvent rendre compte les caractéristiques de profil observées dans l'enquête, ces difficultés pouvant avoir été prises en compte justement dans les décisions d'attribution du logement social. Une étude antérieure (Nivière, 2006) mentionne cette hypothèse pour expliquer la

4. Cette situation peut refléter l'effet combiné d'une moindre éligibilité aux aides et d'un moindre recours, sans qu'il soit possible d'identifier la part de chaque facteur.

plus grande fréquence des retards de paiement du loyer dans le parc social, même après avoir isolé l'effet des différences de composition familiale, de niveau de vie, d'âge, de situation professionnelle et de localisation.

Tableau 8

Les difficultés de paiement des charges de logement dans les 24 derniers mois (en %)

	2006	2002*
Ménages modestes	16	
Propriétaires	1	
Accédants à la propriété	18	
Locataires du parc social	28	26
Locataires du parc privé	24	21
Ménages plus aisés	6	

* En 2002, cette question n'était pas posée aux propriétaires et aux accédants.

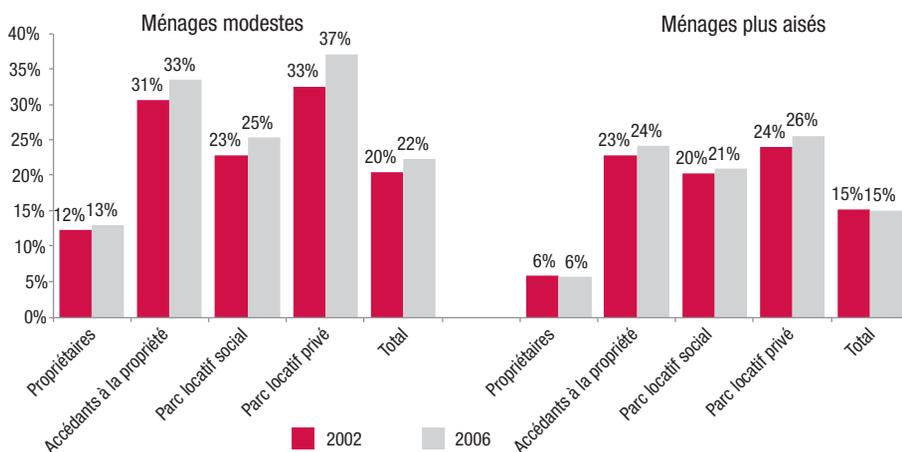
Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquêtes Logement 2002 et 2006.

Par rapport à 2002, date de la précédente enquête Logement de l'INSEE, les charges de logement pèsent plus fortement en 2006 pour les ménages modestes (graphique 4) : leur taux d'effort médian a en effet augmenté de 2 points alors qu'il est resté stable pour les autres ménages. C'est dans le parc locatif privé que la hausse est la plus marquée (+5 points pour les ménages modestes et +2 points pour les ménages plus aisés).

Graphique 4

Évolution des taux d'effort nets médians entre 2002 et 2006



Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquêtes Logement 2002 et 2006.

Encadré 3

Évolution des statuts d'occupation sur 14 ans

Sur 14 années, les ménages modestes et les ménages plus aisés connaissent des évolutions de la répartition en statuts d'occupation très différentes.

Pour les ménages plus aisés, la proportion de propriétaires augmente très sensiblement au détriment des autres statuts d'occupation (graphique A).

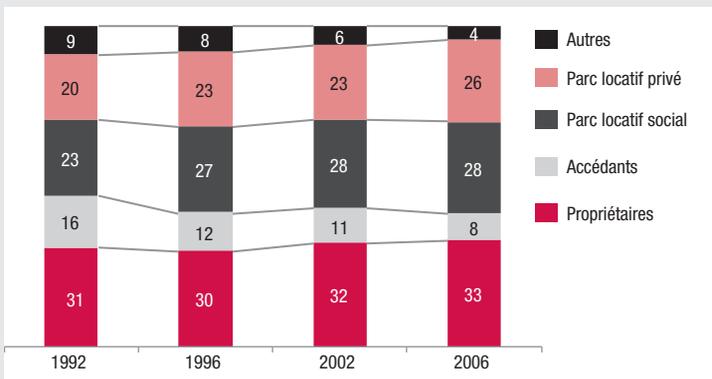
À l'inverse, les locataires, du parc privé comme du parc social, sont de plus en plus nombreux parmi les ménages modestes. En parallèle de cette évolution, la part de ménages modestes accédants a été divisée par deux entre 1992 et 2006 (graphique B).

Graphique A

Évolution du statut d'occupation des ménages des déciles 4 à 10

Champ : France métropolitaine, ménages des déciles 4 à 10, hors ménages étudiants.
Sources : INSEE, enquête Logement 1992 à 2006.

Graphique B

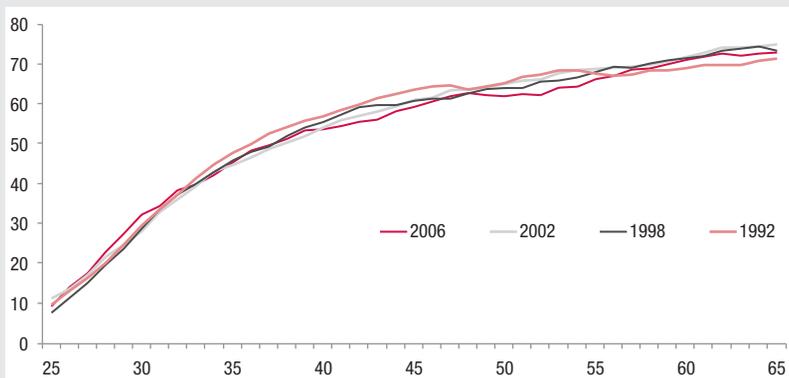
Évolution du statut d'occupation des ménages des déciles 1 à 3

Champ : France métropolitaine, ménages des déciles 1 à 3, hors ménages étudiants.
Sources : INSEE, enquête Logement 1992 à 2006.

Entre 1992 et 2006, les ménages modestes enquêtés tendent plutôt au vieillissement : 30 % avaient 50 ans et plus en 1992 contre 35 % en 2006. D'une enquête Logement à l'autre, les taux de ménages propriétaires ou accédants par âge sont très proches (graphique C). Cette propriété ne se vérifie pas pour les ménages modestes : à chaque enquête, le taux de ménages propriétaires ou accédants à un âge donné est généralement inférieur à celui relevé par l'enquête précédente (graphique D). Ainsi, la réduction de l'accès à la propriété des ménages modestes constatée précédemment semble se confirmer au-delà des explications en termes de composition par âge.

Graphique C

Taux de ménages propriétaires ou accédants par âge (en moyenne mobile 5)

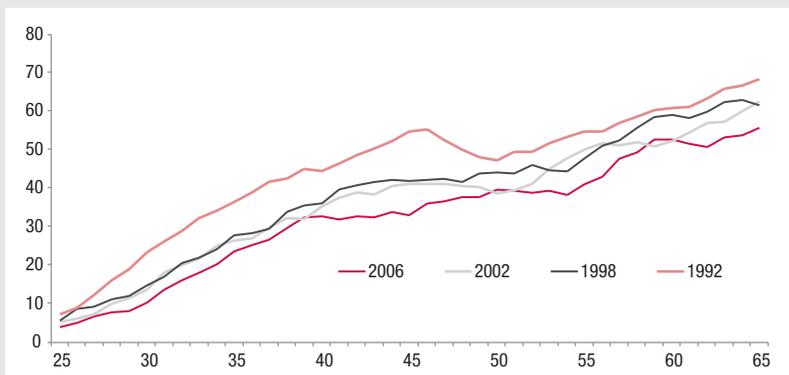


Champ : France métropolitaine, hors ménages étudiants.

Sources : INSEE, enquête Logement 1992 à 2006.

Graphique D

Taux de propriétaires ou accédants par âge parmi les ménages modestes (en moyenne mobile 5)



Champ : France métropolitaine, ménages modestes déciles 1 à 3, hors ménages étudiants.

Sources : INSEE, enquête Logement 1992 à 2006.

Au sein des ménages modestes, les chances d'être propriétaires sont essentiellement liées à l'âge

Il apparaît, au vu des précédentes analyses que, au-delà du confort de base, les propriétaires et accédants, même modestes, sont moins souvent concernés par des conditions de logement difficiles que les locataires. On est donc tenté d'assimiler cette situation au statut d'occupation le plus enviable. Or le statut d'occupation ne traduit pas toujours un choix : pour un certain nombre de ménages, en particulier pour les plus modestes pour lesquels l'accès à la propriété est financièrement plus difficile et en pratique moins répandu, il semble davantage contraint.

Une analyse «toutes choses égales par ailleurs» permet d'isoler l'effet des différents facteurs jouant sur les chances d'être propriétaires au sein des ménages modestes (annexe 1). L'âge de la personne de référence du ménage apparaît comme l'élément le plus déterminant : à autres caractéristiques identiques, les ménages les plus âgés ont des probabilités plus élevées d'être propriétaires, que ce soit du fait d'un héritage ou d'avoir pu accumuler par le passé les moyens d'acquisition d'un logement. L'effet est particulièrement important pour les 65 ans et plus : toutes choses égales par ailleurs, ils ont quatre fois plus de chances d'être propriétaires ou accédants que les 40-49 ans.

En second lieu, à autres caractéristiques identiques, la probabilité d'être propriétaires est maximale pour les ménages résidant en commune rurale et décroît avec le degré d'urbanisation. La propriété est, de plus, inégalement répandue selon la composition du ménage : le fait d'être en couple, en particulier, est très favorable, tandis que les personnes seules et les familles monoparentales ont nettement moins de chances d'être propriétaires. En revanche, que le couple ait ou non des enfants ne paraît pas affecter la probabilité d'être propriétaire ou accédant. Enfin, la stabilité de la situation professionnelle et un niveau de vie relativement plus favorable sont associés à une probabilité plus élevée d'être propriétaire.

À titre illustratif, la probabilité d'être propriétaire ou accédant serait de 96% pour un couple sans enfant dont la personne de référence a 65 ans ou plus, avec au moins une personne en contrat à durée indéterminée (CDI), appartenant au troisième décile de niveau de vie et résidant en commune rurale. À l'inverse, une famille monoparentale dont la personne de référence a moins de 30 ans, appartenant au premier décile de niveau de vie, avec un contrat de travail précaire et résidant dans l'unité urbaine de Paris a peu de chances d'être propriétaire (moins de 1%).

Au sein des locataires modestes, l'âge et la composition familiale distinguent en premier lieu locataires du parc social et du parc privé

Parmi les ménages locataires, ceux qui résident dans le parc social sont moins souvent confrontés à des problèmes de confort que ceux du parc privé et connaissent en moyenne des taux d'effort moins élevés (parce que les loyers sont généralement plus faibles à qualité comparable du logement). Tous les ménages modestes

n'ont par ailleurs pas les mêmes chances d'accéder au parc social. Ici encore, une analyse économétrique permet d'isoler les variables influant sur l'accès au parc social.

En premier lieu, c'est là encore l'âge de la personne de référence du ménage qui semble le plus déterminant (annexe 2) : à autres caractéristiques identiques, plus les personnes sont âgées, plus elles résident dans le parc social. Ainsi, les ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans résident 1,7 fois plus dans le parc social que ceux dont la personne de référence est âgée de 40 à 49 ans, lesquels ont eux-mêmes 2,5 fois plus de chances de résider dans le parc social que ceux de moins de 30 ans. Cet effet traduit sans doute, pour une part, la faible mobilité résidentielle que connaît le parc social.

La composition familiale joue également un rôle important, assez proche de celui de l'âge. La présence ou l'absence d'enfants, en particulier, est déterminante : les couples avec enfant et les familles monoparentales ont 2,3 fois plus de chances de résider dans le parc locatif social que les couples sans enfant. Cet effet est certainement le résultat des critères de sélection favorables aux familles qui sont mis en œuvre au sein des commissions d'attribution.

Les ménages modestes locataires vivent par ailleurs sensiblement plus en logement social lorsqu'ils résident dans des unités urbaines comptant au moins 20000 habitants. *A contrario* la probabilité d'occuper un logement social est la plus faible en zone rurale : on retrouve ici l'effet de l'implantation du parc social qui est très peu répandu dans les zones rurales. En ne prenant en compte que le lieu de résidence actuel des ménages, cette analyse rend toutefois mal compte des stratégies éventuelles de mobilité des ménages selon qu'ils estiment pouvoir ou non accéder au parc social.

L'impact de la situation professionnelle et économique des ménages semble plus réduit : la probabilité d'accès au parc social est plus forte pour les ménages ne comportant que des inactifs ou bien comportant au moins une personne au chômage. En revanche, toutes choses égales par ailleurs et notamment à situation professionnelle donnée, le niveau de revenus (au sein des ménages modestes) n'a pas d'impact fort sur la probabilité de résider dans le parc social.

À titre illustratif, la situation la plus défavorable à l'accès au parc locatif social est celle d'une personne seule âgée de moins de 30 ans, habitant dans une commune rurale, en CDI, appartenant au premier décile de niveau de vie (10% de chances d'être locataire du parc social plutôt que du parc privé). À l'inverse, un parent isolé, résidant en Île-de-France, âgé de plus de 65 ans (inactif) et appartenant au deuxième décile de niveau de vie, présente le plus de chances de résider en habitat à loyer modéré (87%).

Au total, l'analyse des éléments liés à la résidence ou non en parc social fait ressortir les phénomènes spécifiques au parc social : l'implantation géographique du parc de logement, la faible mobilité des locataires et les critères de sélection à l'œuvre dans les commissions d'attribution. Ces dernières semblent privilégier des critères liés à la présence d'enfants ou à la situation professionnelle plutôt que des critères directement liés au niveau de revenu.

Parmi les ménages modestes locataires du privé, de petits groupes particulièrement exposés au mal-logement

En France métropolitaine, deux millions de ménages modestes sont locataires du parc privé. Certains n'ont pas pu devenir propriétaires. Certains n'ont pas pu accéder au parc locatif social. D'autres, enfin, ont fait le choix de résider dans le locatif privé. Il existe ainsi une diversité de raisons de résider dans le locatif privé. De même, le parc locatif privé offre des logements aux conditions de confort inégales.

À partir des différentes caractéristiques des ménages (âge, composition familiale, zone urbaine, situation professionnelle, décile de revenu), on distingue cinq groupes parmi les locataires modestes du parc privé. Les conditions de logement sont nettement contrastées d'un groupe à l'autre.

Le premier groupe rassemble les deux tiers de la population (annexe 3). Plus souvent composé de couples et de familles monoparentales, ce groupe est moins concerné par l'inconfort du logement ou bien dans les mêmes proportions que la moyenne de l'ensemble des locataires modestes du parc privé. Avec 34%, ce groupe présente le taux d'effort médian le moins important.

Le deuxième groupe rassemble 16% des ménages. Ce groupe est particulièrement homogène : la personne de référence a plus de 65 ans, est inactive et vit très souvent seule. Les ménages de ce groupe appartiennent souvent au troisième décile de revenu. Les conditions sanitaires des logements sont généralement très mauvaises : 9% n'ont pas de WC ou pas de douche à l'intérieur de leur logement, 16% n'ont pas de chauffage ou un chauffage sommaire. Paradoxalement, les opinions de ces personnes, tant sur leurs conditions de logement que sur leur quartier, sont très bonnes : 16% sont très satisfaites par leurs conditions de logement et 97% se plaisent dans leur quartier. C'est dans ce groupe que l'on constate davantage de sous-peuplement (phénomène plutôt rare parmi les ménages modestes locataires du parc privé). Le taux d'effort médian de ce groupe est particulièrement élevé⁵.

Le troisième groupe rassemble 12% des ménages. Ils vivent très souvent dans l'unité urbaine de Paris. Les familles monoparentales et du premier décile de niveau de vie y sont surreprésentées. Les logements de ces ménages sont plus fréquemment concernés par des problèmes de confort sanitaire que l'ensemble des locataires modestes du parc privé. Plus de la moitié de ces ménages connaissent une situation de surpeuplement. Ces ménages déclarent plus fréquemment des nuisances sonores. Plus de la moitié souhaite déménager et un quart est inscrit sur les listes de demande HLM. Le taux d'effort médian des ménages de ce groupe est particulièrement élevé.

Le quatrième groupe, qui réunit 3% de la population étudiée, rassemble des ménages dont la composition familiale est « autre », c'est-à-dire composés de plusieurs adultes sans lien de famille. La personne de référence est très souvent jeune. Les contrats de travail sont souvent précaires. Les zones très urbanisées sont surreprésentées. La forme d'habitat en colocation est probablement répandue dans ce groupe. Bien que souvent confrontés à des problèmes d'humidité et de nuisances

sonores de jour, ces ménages sont généralement satisfaits de leurs conditions de logement. D'ailleurs, ils sont peu nombreux à souhaiter déménager. Ils sont peu inscrits sur les listes HLM. Ces ménages ont dû plus souvent verser un dépôt de garantie et payer des frais d'agence. En moyenne, ces ménages sont installés depuis peu de temps dans leur logement.

Le dernier groupe rassemble 2% de la population ; ces ménages résident tous dans l'unité urbaine de Paris et la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans. Ce groupe présente des caractéristiques proches du troisième groupe : outre la localisation, l'importance des familles monoparentales, du premier décile de revenu et des personnes en CDI. Ils sont confrontés encore plus fréquemment aux mêmes difficultés de logement : les signes d'humidité, le surpeuplement, les nuisances sonores. Toutefois, l'inconfort sanitaire fait exception : l'absence de douche ou de WC à l'intérieur du logement et les problèmes de chauffage y sont plus rares. Ils sont très nombreux à être inscrits sur les listes de demande HLM et à juger leurs conditions de logement insuffisantes : 83% souhaitent déménager. Pour la plupart de ces ménages, il ne s'agit pas d'une situation transitoire ; une grande majorité de ménages occupe ce logement depuis 4 à 12 ans. En dépit de ces conditions de logement plus fréquemment mauvaises, la charge de logement semble très élevée ; le taux d'effort net médian des ménages de ce groupe est de 51%.

Cette classification fait apparaître que certains groupes d'effectifs réduits et très caractéristiques (personnes âgées, jeunes actifs d'Île-de-France, etc.) concentrent des difficultés de logement spécifiques (problèmes sanitaires, surpeuplement, etc.).

Bibliographie

- BRIANT P. et ROUGERIE C., 2008, « Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages », *France, portrait social (édition 2008)*, INSEE.
- CASTÉRAN B. et RICOCH L., 2008, « Les logements en 2006. Le confort s'améliore mais pas pour tous », *INSEE Première*, n° 1202.
- JAUNEAU Y. et VANOVERMEIR S., 2008, « Les jeunes et les ménages modestes surestiment plus souvent le confort de leur logement », *INSEE Première*, n° 1209.
- MARPSAT M. et PERETTI (de) G., 2009, « Une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie », *INSEE Première*, n° 1225.
- NIVIÈRE D., 2006, « Les ménages ayant des difficultés pour payer leur loyer », *Études et Résultats*, n° 534, DREES.
- PLATEAU C., 2006, « Vingt ans de dépenses de logement », *Données sociales*, INSEE.

Annexe 1

Estimation de la probabilité d'être propriétaire ou accédant pour un ménage modeste

Probabilité de référence : 67 %		Écart en points	Significativité

Âge	Moins de 30 ans	-49	***
	De 30 à 39 ans	-17	***
	De 40 à 49 ans	réf.	réf.
	De 50 à 64 ans	10	***
	65 ans et plus	23	***
Tranche d'unité urbaine	Commune rurale	17	***
	Unité urbaine de moins de 5 000 habitants	0	NS
	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants	-2	***
	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants	réf.	réf.
	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants	-19	***
	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants	-22	***
	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants	-23	***
	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	-17	***
Unité urbaine de Paris	-26	***	
Composition familiale	Personne seule	-24	***
	Couple sans enfant	réf.	réf.
	Couple avec enfant	-2	***
	Famille monoparentale	-30	***
	Autres	-8	***
Situation professionnelle	Ménage d'inactifs	-8	***
	Ménage avec au moins un actif inoccupé	-21	***
	Ménage avec au moins un contrat précaire	-27	***
	Ménage avec au moins un CDI	réf.	réf.
Décile de revenu	1 ^{er} décile de revenu	-12	***
	2 ^e décile de revenu	-8	***
	3 ^e décile de revenu	réf.	réf.

Champ : France métropolitaine, ménages modestes et hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

Note de lecture : La situation de référence est celle d'un couple sans enfant habitant une ville de 10 000 à 20 000 habitants, appartenant au 3^e décile de revenu par unité de consommation, dont une personne au moins du ménage est en contrat à durée indéterminée (CDI) et dont la personne de référence est âgée de 40 à 49 ans. Dans ce cas, la probabilité d'être propriétaire est de 67 %.

Exemple de lecture : « Toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire à autres caractéristiques identiques, le fait d'être âgé de moins de 30 ans réduit de 49 points la probabilité d'être propriétaire ou accédant.

NS : non significatif.

* : Significatif au seuil de 10 %.

** : Significatif au seuil de 5 %.

*** : Significatif au seuil de 1 %.

Annexe 2

Estimation de la probabilité d'être dans le parc social pour un locataire modeste

Probabilité de référence : 42 %		Écart en points	Significativité
Âge	Moins de 30 ans	-19	***
	De 30 à 39 ans	-3	***
	De 40 à 49 ans	réf.	réf.
	De 50 à 64 ans	10	***
	65 ans et plus	13	***
Composition familiale	Personne seule	-3	***
	Couple sans enfant	réf.	réf.
	Couple avec enfant	20	***
	Famille monoparentale	21	***
	Autres	17	***
Tranche d'unité urbaine	Commune rurale	-17	***
	Unité urbaine de moins de 5 000 habitants	-11	***
	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants	-7	***
	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants	réf.	réf.
	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants	7	***
	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants	6	***
	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants	6	***
	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	3	***
	Unité urbaine de Paris	7	***
Situation professionnelle	Ménage d'inactifs	12	***
	Ménage avec au moins un actif inoccupé	7	***
	Ménage avec au moins un contrat précaire	0	***
	Ménage avec au moins un CDI	réf.	réf.
Décile de revenu	1 ^{er} décile de revenu	-1	***
	2 ^e décile de revenu	2	***
	3 ^e décile de revenu	réf.	réf.

Champ : France métropolitaine, ménages locataires modestes et hors ménages dont la personne de référence est étudiante.
Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

Note de lecture : La situation de référence est celle d'un couple sans enfant habitant une ville de 10 000 à 20 000 habitants, appartenant au 3^e décile de revenu par unité de consommation, dont une personne au moins du ménage est en contrat à durée indéterminée (CDI) et dont la personne de référence est âgée de 40 à 49 ans. Dans ce cas, la probabilité d'habiter dans le parc social s'élève à 42 %.

Exemple de lecture : « Toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire à autres caractéristiques identiques, pour un ménage locataire, le fait d'être âgé de moins de 30 ans réduit de 19 points la probabilité d'être locataire du parc social.

NS : non significatif.

* : Significatif au seuil de 10 %.

** : Significatif au seuil de 5 %.

*** : Significatif au seuil de 1 %.

Annexe 3

Caractéristiques et confort des locataires du parc privé par groupe

		grp1	grp2	grp3	grp4	grp5	Ensemble	
		67%	16%	12%	3%	2%	100%	
Variables actives	Tranche d'unité urbaine	Communes rurales	18	18	9	8	0	17
		UU inf. à 20000	20	12	8	14	0	17
		UU de 20000 à 200000	30	26	0	23	0	25
		UU sup. à 200000	32	33	13	37	0	29
		UU de Paris	0	10	70	18	100	13
	Composition familiale	Personne seule	43	83	40	0	35	48
		Autres	0	0	0	100	0	3
		Famille monoparentale	16	1	32	0	29	15
		Couple sans enfant	13	15	14	0	0	13
		Couple avec enfant	27	1	15	0	36	21
	Revenu	1 ^{er} décile	37	26	47	36	45	37
		2 ^e décile	32	33	27	40	35	32
		3 ^e décile	32	41	26	24	20	32
	Situation professionnelle	Ménage avec au moins un CDI	44	1	42	26	62	36
		Ménage avec au moins un contrat précaire	23	0	13	39	13	18
		Ménage avec au moins un actif inoccupé	18	0	35	18	21	17
		Ménage d'inactifs	16	99	10	16	5	28
	Âge de la personne de référence	Moins de 30 ans	35	0	30	68	0	29
		De 30 à 39 ans	26	0	2	10	100	20
		De 40 à 49 ans	17	0	52	2	0	18
De 50 à 64 ans		21	0	16	18	0	17	
65 ans et plus		1	100	0	3	0	17	
WC et douche	WC ou douche extérieur	3	9	7	0	3	4	
	WC et douche ou baignoire à l'intérieur	97	91	93	100	97	96	
Chauffage	Sans chauffage ou chauffage sommaire	9	16	7	3	0	9	
	Avec chauffage	91	84	93	97	100	91	
Signes d'humidité	Oui	34	25	44	45	51	35	
	Non	66	75	56	55	49	65	
Variables supplémentaires	Peuplement	Sous-peuplement très accentué	4	6	0	0	0	3
		Sous-peuplement prononcé	8	11	3	6	0	7
		Sous-peuplement modéré	24	34	12	17	5	23
		Peuplement normal	38	31	33	40	22	36
		Surpeuplement modéré	26	19	41	20	55	27
		Surpeuplement accentué	1	0	11	16	18	3
Vous estimez que vos conditions actuelles de logement sont...	Très satisfaisantes	12	16	3	9	1	11	
	Satisfaisantes	37	37	29	41	19	36	
	Acceptables	30	32	35	28	40	31	
	Insuffisantes	14	9	18	17	25	14	
	Très insuffisantes	7	6	15	6	16	8	
Vous plaisez-vous dans votre quartier ?	Oui	87	97	85	90	90	88	
	Non	13	3	15	10	10	12	
Bruits perçus le jour	Rares ou inexistants	52	61	51	45	53	53	
	Assez fréquents	29	22	22	33	21	27	
	Très fréquents	19	17	27	23	26	20	

		grp1	grp2	grp3	grp4	grp5	Ensemble	
		67%	16%	12%	3%	2%	100%	
Variables supplémentaires	Bruits perçus la nuit	Rares ou inexistants	70	78	68	80	54	70
		Assez fréquents	21	14	18	15	28	20
		Très fréquents	9	8	14	5	18	10
	Souhaite changer de logement	Oui	49	15	58	34	83	45
		Non	51	85	42	66	17	55
	Possibilité d'un déménagement forcé	Oui	25	6	22	13	14	21
		Non	75	94	78	87	86	79
	Inscrit sur une liste de demande HLM	Oui	16	5	24	9	29	15
		Non	84	95	76	91	71	85
	Versement d'un dépôt de garantie (non-réponse: 44%)	Oui, sans intermédiaire	73	73	72	89	71	74
		Oui, par l'intermédiaire 1%	10	0	13	4	17	9
		Non, aucun dépôt de garantie	17	27	15	7	12	17
	Caution par un tiers (non-réponse: 44%)	Oui	49	27	56	50	52	48
		Non	51	73	44	50	48	52
	Frais d'agence (non-réponse: 44%)	Oui	29	26	36	42	30	30
		Non	71	74	64	58	70	70
	Ancienneté d'occupation de la personne de référence	Moins d'un an	33	11	21	37	19	27
		De 1 à moins de 4 ans	33	17	30	30	26	30
De 4 à moins de 8 ans		18	14	21	11	33	18	
De 8 à moins de 12 ans		6	11	10	0	18	8	
	12 ans et plus	10	48	18	22	5	17	
Taux d'effort net médian		34%	42%	42%	38%	51%	38%	
Effectifs interrogés		1911	319	935	98	719	3982	

Champ : France métropolitaine, ménages modestes locataires du parc privé hors ménages étudiants.

Sources : INSEE, enquête Logement 2006.

Les ménages à faibles ressources et leurs conditions de logement en 2006

Pierrette Briant et Claudine Pirus, INSEE

CETTE étude reprend le constat établi à partir de l'enquête Logement 1996, selon lequel, à la multiplicité des configurations de ménages à faibles ressources (retraités, étudiants, couples actifs ou non, familles monoparentales, personnes seules, autres ménages) dont les conditions d'habitat correspondaient des conditions et des dépenses de logement, ainsi que des aspirations et des mobilités également variées. Dix ans après, pour ces différentes catégories elles-mêmes en évolution, un rattrapage des conditions de confort par rapport aux ménages plus aisés a-t-il eu lieu, dans quelles conditions de financement et éventuellement de mobilité ?

Comme en 1996, le champ de l'analyse est circonscrit aux ménages en résidence principale, ce qui écarte les situations des personnes sans domicile : sans-abri, en hébergement d'urgence ou d'insertion, hébergées chez un particulier et en habitations de fortune. Cet ensemble de « situations marginales de logement », particulièrement critiques, concerne quelques dizaines de milliers de personnes. Il fait l'objet d'une étude spécifique par la division logement de l'INSEE, à paraître.

Les ménages des trois premiers déciles de niveau de vie, que nous qualifierons dans la suite de « ménages à faibles ressources », sont près de 8 millions, soit 17,4 millions de personnes.

Qui sont les ménages à faibles ressources ?

L'enquête Logement comporte, comme toutes les enquêtes de l'INSEE auprès des ménages, des informations sur les revenus (revenus d'activité, indemnités de chômage, prestations familiales, RMI, pensions et retraites, revenus de placements fonciers ou d'épargne, transferts familiaux réguliers). Délicates à recueillir, ces données ont fait l'objet d'un travail spécifique de redressement pour se rapprocher de la distribution indiquée par les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) 2005 et 2006¹. Mais les ménages des trois premiers déciles de revenu dans l'enquête Logement 2006 demeurent un peu plus pauvres que ceux de la source ERF.

Les ménages à faibles ressources forment un ensemble peu homogène du point de vue de la demande de logement

En 2006, tout comme dix ans auparavant, les ménages à faibles ressources sont plus représentés que les autres ménages aux deux extrémités des classes d'âges. Les ménages âgés sont même de plus en plus nombreux, en témoigne notamment l'augmentation relative du nombre de retraités et des personnes seules. La surreprésentation des jeunes est le fait des étudiants, qui forment près d'un tiers des moins de trente ans parmi les ménages à faibles ressources. Les familles monoparentales sont également plus nombreuses relativement parmi les ménages à faibles ressources, de même que les ménages de nationalité étrangère non européenne.

La situation au regard de l'emploi est évidemment très contrastée entre les deux groupes de ménages, moins de 40% des ménages à faibles ressources ayant une personne de référence active en emploi.

Le rapprochement entre le type de familles et la situation au regard de l'emploi associe deux critères déterminants pour les besoins en logement : l'espace et le confort, d'une part, l'accessibilité à l'emploi et aux services, d'autre part, en particulier à l'école pour les ménages ayant des enfants, des dépenses de transport venant s'ajouter aux dépenses en logement lorsque cette accessibilité n'est pas assurée.

1. L'enquête Logement tendait à sous-estimer les revenus des ménages des trois premiers déciles. Dans le premier, la sous-estimation est en grande partie corrigée par le redressement (-1,5%), elle subsiste davantage dans les deux déciles suivants (de l'ordre de 5%).

Pour les couples, on distingue ceux dont la personne de référence (PR) a un emploi de ceux où elle n'en a pas².

Les étudiants sont souvent exclus des analyses selon le critère des ressources, car ces dernières sont souvent pour eux mal connues, en raison des transferts familiaux, qu'ils ne déclarent pas nécessairement. Ne sont pris en compte ici que ceux qui occupent un logement en titre ; sont donc exclus ceux qui sont hébergés en foyer ou cité universitaire (de l'ordre de 5% des personnes étudiantes selon le RP 2006), de même que ceux qui le sont chez leurs parents. Les étudiants qui occupent un logement en titre sont en écrasante majorité dans les trois premiers déciles de niveau de vie (près de 5% des ménages, soit environ 400 000 ménages). Pour l'essentiel (92%), ils vivent seuls, les 8% restant étant des ménages composés de plusieurs familles, situation qui fait l'objet d'une catégorie résiduelle.

Les familles monoparentales sont analysées dans une catégorie en propre. Dans cette catégorie, l'occupation d'un emploi est dominante (près de 60%).

Les retraités et autres ménages de plus de 65 ans forment une catégorie importante – près de 40% des ménages à faibles ressources, aux besoins en logement *a priori* homogènes : pas de présence d'enfants, pas de navettes quotidiennes au travail et une demande accrue de logements confortables et accessibles physiquement. Plus de 60% des ménages de retraités sont des personnes seules.

Les personnes seules non étudiantes et non retraitées occupent tout le spectre de classes d'âge.

Tableau 1

Principales caractéristiques des ménages à faibles ressources comparées à celles des autres ménages

		Âge moyen de la personne de référence	Nombre moyen de personnes du ménage	Revenu annuel moyen par unité de consommation (euros)	Revenu total moyen annuel (euros)
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	2006	53,0	2,2	8 608	13 029
	1996	51,0	2,5	6 537	10 905
Autres ménages (D4 à D10)	2006	51,9	2,3	24 084	37 725
	1996	50,5	2,5	18 079	29 432

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

2. Parmi les couples à faibles ressources, le fait de se référer exclusivement à la PR au regard de l'emploi exclut près de 3% des couples, dont le conjoint est en emploi, alors que la PR ne l'est pas. C'est donc une commodité de traitement. Parmi les couples des ménages à faibles ressources dont la PR est en emploi, 7% des conjoints le sont également. Que le couple ait un ou deux apporteurs de ressources liées à l'emploi, les problématiques par rapport au logement (déplacements domicile-travail, plus grande sécurité financière) paraissent de même nature si ce n'est de même ampleur.

Tableau 2

Âge de la personne de référence des ménages à faibles ressources comparé à celui des autres ménages

		Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	2006	15,8	15,1	15,7	20,1	33,3	100,0
	1996	16,8	17,0	17,6	18,4	30,2	100,0
Autres ménages (D4 à D10)	2006	8,7	18,7	19,2	29,9	23,5	100,0
	1996	10,1	20,8	21,4	24,0	23,7	100,0

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Tableau 3

Composition des ménages à faibles ressources comparée à celle des autres ménages

		Personnes seules	Familles monoparentales	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Ménages de plusieurs familles	Total
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	2006	43,4	11,6	19,0	22,3	3,7	100,0
	1996	35,7	9,4	20,5	30,7	3,8	100,0
Autres ménages (D4 à D10)	2006	30,0	4,3	33,3	29,4	3,0	100,0
	1996	24,8	4,0	33,8	33,9	3,5	100,0

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Tableau 4

Nationalité de la personne de référence des ménages à faibles ressources comparée à celle des autres ménages

		Français	Européens	Autre origine	Total
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	2006	90,0	2,5	7,5	100,0
	1996	89,5	6,9	3,7	100,0
Autres ménages (D4 à D10)	2006	96,4	2,2	1,4	100,0
	1996	96,4	1,3	2,4	100,0

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Tableau 5

Occupation de la personne de référence des ménages à faibles ressources comparée à celle des autres ménages

		Occupe un emploi	Chômeur	Etudiant	Retraité	Autres inactifs	Total
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	2006	38,5	10,5	5,5	36,7	8,9	100,0
	1996	37,2	14,4	6,8	30,9	10,7	100,0
Autres ménages (D4 à D10)	2006	66,1	1,8	0,3	30,5	1,4	100,0
	1996	63,6	2,6	0,3	30,7	2,8	100,0

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Vieillesse et augmentation des personnes seules, comme pour les ménages plus aisés, mais de façon accentuée

Les ménages à faibles ressources sont pour près de 40 % des retraités et plus généralement des ménages de plus de 65 ans. Cette proportion a nettement augmenté par rapport à 1996, alors qu'elle a légèrement baissé parmi les ménages plus aisés. L'augmentation globale des familles monoparentales se concentre également sur les ménages à faibles ressources : celles-ci représentent 11 % des ménages à faibles ressources, soit sept points de plus que chez les autres ménages.

Tableau 6

Profils des ménages selon leur type et leur occupation

	Enquête Logement 2006				Enquête Logement 1996			
	Ménages à faibles ressources (D1 à D3)		Autres ménages (D4 à D10)		Ménages à faibles ressources (D1 à D3)		Autres ménages (D4 à D10)	
	en %	en nombre de ménages	en %	en nombre de ménages	en %	en nombre de ménages	en %	en nombre de ménages
Retraités et autres ménages dont la PR a plus de 65 ans	39,1	3 090 744	31,4	5 794 666	36,0	2 513 256	32,4	5 274 317
Couples ayant un emploi	22,5	1 782 731	44,7	8 242 655	26,3	1 839 514	46,0	7 493 816
Couples non retraités, sans emploi	5,1	400 672	1,4	261 610	9,6	669 416	2,7	433 203
Etudiants, vivant seuls ou en autres ménages sans familles	4,8	381 300	0,2	38 770	6,3	437 540	0,2	34 347
Familles monoparentales (hors retraités)	11,3	889 546	4,2	773 621	9,2	645 477	3,8	625 409
Personnes seules hors étudiants et retraités	15,4	1 215 700	16,1	2 977 985	11,4	795 973	13,2	2 149 951
Ménages sans familles, hors étudiants et retraités	1,9	147 338	2,0	365 994	1,2	83 402	1,8	289 993
TOTAL	100,0	7 908 031	100,0	18 460 000	100,0	6 984 578	100,0	16 301 036

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Les conditions de logement des ménages à faibles ressources

Des ménages surtout présents dans les communes rurales ou les unités urbaines de petite taille ainsi que dans les centres-villes de grandes unités urbaines

Les ménages à faibles ressources habitent plutôt dans les communes rurales, (mais moins qu'il y a 10 ans), de plus en plus dans les agglomérations de moins de

100 000 habitants et, comme il y a 10 ans, dans les centres des grandes agglomérations, un peu délaissés par les ménages plus aisés. Les ménages à faibles ressources sont toujours sous-représentés dans la région parisienne, mais leur proportion a augmenté d'un point, alors que celle des autres ménages a baissé d'un point et demi.

Tableau 7

Localisation des ménages selon leur niveau de vie

		Com. rurales	UU < 100 000 hab.	Banlieue UU > 100 hab.	Centre UU > 100 000 hab.	Agglomération parisienne hors Paris	Paris
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	2006	25,1	31,0	13,4	18,9	8,4	3,3
	1996	28,9	29,7	12,0	18,7	7,3	3,5
Autres ménages (D4 à D10)	2006	23,7	29,1	15,2	13,6	13,7	4,8
	1996	22,1	29,4	13,5	15,0	14,5	5,5

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Un tiers sont propriétaires et les locataires sont un peu plus nombreux dans le parc social que privé

La localisation dépend du statut d'occupation : les propriétaires non-accédants – près d'un tiers des ménages à faibles ressources – vivent en très grande majorité dans des communes rurales ou dans des unités urbaines de moins de 100 000 habitants, là où le prix du foncier est moins élevé. C'est aussi, dans une moindre mesure, le cas des accédants. Ceux-ci sont par ailleurs peu nombreux, la flambée des prix immobiliers des 10 dernières années ayant évincé les ménages les plus modestes.

Tableau 8

Statut d'occupation des ménages selon leur niveau de vie

		Propriétaires non-accédants	Accédants à la propriété	Locataires du secteur social	Locataires du secteur privé	Autres statuts	Total
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	2006	31,3	7,8	27,7	24,9	8,3	100,0
	1996	27,8	11,3	25,3	24,0	11,7	100,0
Autres ménages (D4 à D10)	2006	40,2	24,5	12,5	18,4	4,4	100,0
	1996	33,8	27,0	14,3	19,0	5,8	100,0

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Le secteur social accueille une part importante des ménages à faibles ressources, et ce de plus en plus : 27,7% en 2006 contre 25,3% dix ans auparavant. Cette proportion monte à 46% sur le marché tendu de la région parisienne, alors qu'elle est plus limitée à Paris même (près de 25%), mais reste supérieure à celle des ménages plus aisés dans ce parc (20%).

Des conditions qui se sont améliorées, mais qui demeurent moins favorables que pour les ménages plus aisés

Un surpeuplement plus fréquent chez les ménages à faibles ressources, surtout chez les locataires du parc privé et social

Dans l'ensemble, les ménages à faibles ressources sont moins bien logés que les autres : logements moins spacieux, avec moins de pièces, et un surpeuplement plus fréquent, bien qu'en légère régression depuis dix ans : 10,5% des ménages souffraient alors de surpeuplement. Cette part est tombée à 8,4% en 2006.

Comme pour l'ensemble des ménages, le surpeuplement est plus fréquent chez les locataires que chez les propriétaires. Ce phénomène n'est pas négligeable chez les accédants. L'accession demande, pour ces ménages, un effort financier plus important pouvant les amener à arbitrer entre leurs besoins et leurs moyens.

Tableau 9

Type de logements des ménages selon leur niveau de vie

	Enquête Logement 2006			Enquête Logement 1996		
	Maisons	Appartements	Total	Maisons	Appartements	Total
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	48,1	51,9	100,0	51,8	48,2	100,0
Autres ménages (D4 à D10)	59,8	40,2	100,0	58,1	41,9	100,0

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Tableau 10

Taille du logement des ménages selon leur niveau de vie

	Enquête Logement 2006		Enquête Logement 1996	
	Nombre moyen de pièces	Surface moyenne	Nombre moyen de pièces	Surface moyenne
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	3,5	78,0	3,6	76,5
Autres ménages (D4 à D10)	4,2	97,0	4,2	93,0

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Tableau 11

Indice de peuplement* des logements selon leur niveau de vie

		Sous-peuplement accentué	Sous-peuplement modéré	Peuplement normal	Sur-peuplement modéré	Sur-peuplement accentué	Total
		Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	2006	39,5	15,5	36,5	6,1
	1996	34,1	19,0	36,5	7,9	2,6	100,0
Autres ménages (D4 à D10)	2006	53,9	20,6	22,7	2,1	0,7	100,0
	1996	48,9	24,0	23,8	2,5	0,8	100,0

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

* L'indicateur, basé sur le nombre de pièces, compte la cuisine si elle fait au moins 12 m², ne tient pas compte des enfants hors domicile et n'autorise pas le partage des chambres.

Le nombre de pièces nécessaires est calculé de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour chaque adulte ne vivant pas en couple ;

- une pièce pour deux enfants de moins de 6 ans ;
- une pièce par enfant de 6 à 18 ans.

L'écart entre le nombre de pièces effectif et le nombre de pièces nécessaires est alors rapporté au nombre de pièces nécessaires. Il s'agit donc d'un écart relatif et non d'un écart absolu, comme il l'est habituellement diffusé. L'indice de peuplement (IP) est donc ordonné comme suit : si $IP \geq 2/3$: sous-peuplement accentué ; si $0 < IP < 2/3$: sous-peuplement modéré ; si $IP = 0$: peuplement normal ; si $-0,4 < IP < 0$: surpeuplement modéré ; si $IP \leq -0,4$: surpeuplement accentué. Une personne seule dans un studio ne sera pas considérée comme étant en situation de surpeuplement.

L'inconfort thermique, imputé le plus souvent au manque d'isolation

Certes, le confort sanitaire progresse : plus de 3% des ménages à faibles ressources ne disposaient pas, par exemple, d'une baignoire ni d'une douche en 1996, 1% seulement maintenant. Si le confort sanitaire est donc quasiment acquis pour tous, des éléments problématiques subsistent, susceptibles de mettre en péril la sécurité ou la santé des habitants : des infiltrations d'eau, une électricité qui n'est pas aux normes et, surtout, la sensation de froid : près de 13% des ménages à faibles ressources s'en plaignent, et même près de 20% quand ils ne disposent pas du chauffage central. Le manque d'isolation, dû à l'état des fenêtres ou de la toiture (pour les maisons), ou une installation de chauffage insuffisante sont le plus souvent mis en cause. Mais les restrictions liées à des problèmes financiers ne sont pas rares.

Tableau 12

Défauts des logements (en %)

		Absence d'un équipement sanitaire	Immeuble dégradé	Infiltrations d'eau au cours des 12 derniers mois	Pas d'installation pour faire la cuisine	Problèmes d'équipements électriques	Pas de chauffage central ou tout électrique	Sensation de froid au cours de l'hiver dernier	Fenêtres en mauvais état	Dégradations dans les parties collectives dans les 12 derniers mois
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	2006	3,4	1,8	6,0	0,8	5,9	9,0	18,9	34,4	14,0
	1996	8,4	1,4	18,8	1,0	7,5	28,0	13,4		12,7
Autres ménages (D4 à D10)	2006	0,7	0,7	4,7	0,2	3,1	4,8	11,8	26,2	8,2
	1996	2,1	0,6	16,2	0,2	3,0	14,0	8,2		9,4

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Tableau 13

Causes du froid en 2006 (en %), réponses multiples autorisées

	Part des ménages ayant souffert du froid, toutes causes	Froid lié à				
		Une installation insuffisante	Une panne ponctuelle	Des raisons financières	Une mauvaise isolation du logement	Autres raisons
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	18,9	37,3	13,4	26,0	44,9	11,3
Autres ménages (D4 à D10)	11,8	29,1	22,1	17,1	38,8	16,5

Sources : INSEE, enquête nationale Logement 2006, France métropolitaine.

Les conditions de confort des ménages à faibles ressources se rapprochent de celles des ménages plus aisés

L'amélioration des conditions de confort des ménages à faibles ressources est cependant indéniable entre 1996 et 2006 : baisse du surpeuplement, de l'inconfort sanitaire, des accidents d'infiltrations d'eau, et de l'absence d'équipement en chauffage central, en cuisine ou encore d'installations électriques dangereuses. Ce constat vaut aussi pour les ménages plus aisés, mais, partant d'une situation meilleure, la progression a été moins rapide que pour les ménages à faibles ressources. Les questions de confort étant ainsi, à la réserve près de la sensation de froid, en grande partie résolues pour les ménages à faibles ressources, la marge de progression peut désormais porter sur leur environnement de vie : d'après leurs déclarations, les dégradations dans les parties collectives des immeubles ont augmenté, alors qu'elles ont diminué pour les ménages plus aisés.

Tableau 14

Cambriolages dans le logement ou dégradation des parties communes dans les douze derniers mois (en %)

		Cambriolage (ou tentative) du logement ou des parties annexes dans les 12 derniers mois	Dégradations mineures des parties communes (logements collectifs) au cours des 12 derniers mois	Dégradations fréquentes ou importantes des parties communes (logements collectifs) au cours des 12 derniers mois
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	2006	7,0	17,1	9,8
	1996	3,7	14,6	11,9
Autres ménages (D4 à D10)	2006	6,2	15,3	5,1
	1996	3,9	14,9	7,5

Sources : INSEE, enquêtes nationales Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Les spécificités en fonction du profil de ménages

Les retraités : inconfort sanitaire pour certains propriétaires en milieu rural

Les retraités à faibles ressources sont majoritairement des propriétaires non-accédants (60,6% d'entre eux), localisés en commune rurale, surtout, et dans des agglomérations de moins de 100 000 habitants (45,5% de ces accédants). Ils habitent essentiellement en maison individuelle (68%). Ils sont 20% à vivre dans le parc social, dans les agglomérations de taille moyenne ou importante pour la plupart d'entre eux. Si l'inconfort sanitaire a presque disparu chez les ménages à faibles ressources, celui qui subsiste concerne pour l'essentiel des retraités (1,7% n'ont pas de baignoire ou de douche), habitant en commune rurale, locataires du parc privé ou propriétaires.

Ce sont des ménages de petite taille (1,5 personne en moyenne), qui n'ont pas déménagé : 75% occupent leur logement depuis douze ans. Cela explique que les logements sont fréquemment sous-peuplés : 77,8% des ménages.

Les couples en emploi : des conditions de logement satisfaisantes pour les propriétaires en milieu rural ou en zones périurbaines, mais des locataires parfois confrontés au surpeuplement

Ce sont des ménages jeunes (45 % ont moins de 40 ans), avec des enfants, aux statuts d'occupation variés : on compte 18 % de propriétaires et 24 % d'accédants à la propriété. Ils sont alors localisés en zone rurale pour près de la moitié d'entre eux, mais aussi dans des unités urbaines moyennes ou dans les banlieues d'unités urbaines de taille plus importante.

Les locataires se partagent entre secteur social (28,1% de l'ensemble de ces ménages) et privé (24,8%). Contrairement aux propriétaires et accédants, ils vivent en appartement, aux surfaces beaucoup plus petites (inférieures à 80 m² en moyenne contre plus de 110 m² pour les propriétaires et accédants). Le surpeuplement concerne ainsi 14,1% des ménages à faibles ressources formant un couple, en emploi, dont 17,6% des locataires du secteur social et 21,5% des locataires du secteur privé.

Les couples sans emploi : cumul de problèmes dans le parc locatif

Plus souvent sans enfant que les couples en emploi (39% contre 18%), ils sont aussi plus urbains et locataires en écrasante majorité : 39,1 % dans le parc social, 35,9% dans le parc privé. Ces ménages cumulent des problèmes d'inconfort : 7,2% habitent un immeuble délabré et ils sont plus souvent confrontés à des problèmes d'infiltrations d'eau, d'inconfort thermique, d'absence de cuisine ou d'une installation électrique déficiente. Avec des fenêtres en mauvais état pour 40% d'entre eux. Ils vivent aussi dans un environnement difficile : près de 10% ont subi un cambriolage, 22% se plaignent de dégradations mineures, 15% de dégradations importantes, dégradations qui concernent surtout les habitants du parc social. Plus de 20% d'entre eux sont aussi en situation de surpeuplement, davantage dans le parc privé que dans le parc social.

Les étudiants : des conditions de logement qui se sont améliorées en dix ans

C'est une population très homogène : les étudiants vivent seuls en grande majorité, dans un milieu très urbain (60,8% vivent dans les centres des grandes unités urbaines et plus de 20% en région parisienne). Ils se partagent entre location privée classique (52% sont locataires d'un logement loué vide) et des statuts plus marginaux : 28,7% louent un meublé et 11,6% sont logés gratuitement (à peu près toujours par leur famille). Leurs conditions de logement se sont améliorées, avec un équipement sanitaire dans la moyenne des ménages à faibles ressources. Leur logement dispose toutefois moins souvent d'équipements de cuisine, absence compensée sans doute par les services de cantines universitaires. En revanche, ils se plaignent moins souvent d'inconfort thermique, ce qui s'explique peut-être par une exigence moins forte. Les locations meublées sont les moins confortables.

Les familles monoparentales : des problèmes de confort en locatif privé, un environnement dégradé en locatif social, un surpeuplement répandu

Près de la moitié des familles monoparentales ont un seul enfant, un tiers en ont deux (32,4%), moins de 20% (18,7%) en ont trois ou plus. Elles vivent essentiellement

en milieu urbain. Le parc social est le principal débouché résidentiel de ces familles, les accueillant à hauteur de 51,6%. Près d'un tiers (31,1%) sont dans le parc locatif privé. Dans les banlieues des grandes villes et de Paris, le parc social prédomine; dans les centres des grandes villes, y compris à Paris, c'est le parc privé qui prédomine.

Habiter dans le parc social prémunit contre les problèmes d'équipement sanitaire, mais pas contre l'inconfort thermique. Dans le parc privé, les familles monoparentales peuvent rencontrer ce même inconfort thermique mais aussi des problèmes d'infiltrations d'eau, d'installation électrique déficiente. Dans le parc social, elles déclarent des dégradations, mineures (23,6% de ces ménages) ou plus importantes (17%). Le surpeuplement est un problème fréquent, en particulier dans le parc privé (18,8% dans le parc social, 35,9% dans le parc privé).

Les personnes seules : souvent en retrait de l'emploi, elles peuvent accéder au parc social

Elles habitent principalement au centre des villes. Elles se partagent entre parc locatif privé (41,3%) et parc social (près de 30%). Si l'emploi prédomine chez les moins de 40 ans, le chômage ou l'inactivité devient majoritaire pour les plus âgés. Il subsiste quelques problèmes de confort sanitaire dans le parc privé, ainsi que des défauts d'équipement en cuisine ou une électricité dangereuse. L'inconfort thermique, dont se plaignent 21% de ces ménages, concerne autant le parc privé que social.

Les autres ménages, en situation de surpeuplement, surtout en secteur locatif

Peu nombreux, ces ménages sont composés de deux personnes non constituées en couple dans plus de la moitié des cas, de trois personnes dans près d'un tiers des cas. C'est une population très représentée aux deux extrémités de l'échelle des âges : 45,6% des personnes de référence ont moins de 30 ans et 31% plus de 50 ans. Si ces ménages ont déclaré fréquemment des problèmes de dégradations (plus du tiers des ménages, presque exclusivement dans le parc social), le problème le plus patent est celui du surpeuplement : 35,4% de ces ménages en moyenne, dont 41,5% dans le parc locatif social et 36% dans le parc locatif privé.

Les conditions financières de logement

On tient compte ici des dépenses courantes, c'est-à-dire les loyers ou les remboursements d'emprunts, ainsi que les charges locatives ou de copropriété (eau chaude, chauffage collectif, entretien général, taxes locatives) et les dépenses individuelles d'eau et d'énergie. Les frais occasionnés par de gros travaux sont exclus. Ces dépenses sont rapportées aux ressources courantes des ménages, qui ne comprennent pas les aides au logement, ciblées sur l'allègement des dépenses en logement. Leur prise en compte fait passer les dépenses de «brutes» à «nettes» (des aides au logement).

Les dépenses en logement ponctionnent fortement le revenu des ménages à faibles ressources, en particulier celui des locataires du secteur privé

Les écarts de revenu entre ménages à faibles ressources et les autres sont de l'ordre de un à trois, sans commune mesure avec les dépenses en logement. Celles-ci sont en effet plus élevées de 70 % pour les ménages plus aisés.

Pour les ménages à faibles ressources, le poids des dépenses de logement sur l'ensemble du revenu varie donc de 13,8 % pour les propriétaires non-accédants à 38,9 % pour les locataires du parc privé, contre 5,6 % et 24 % respectivement pour les autres ménages. L'avantage des locataires du parc social est significatif comparé aux locataires du parc privé : un revenu mensuel par unité de consommation légèrement supérieur, une dépense en logement inférieure, davantage de ménages aidés. Au total, ce que nous appellerons le «reste à vivre» (revenu résiduel, après paiement des dépenses de logement nettes) est supérieur d'un quart (soit 100 euros) dans le parc social, par unité de consommation³, à ce qu'il est pour les ménages locataires du parc privé.

La situation est très différente pour les ménages plus aisés : les locataires du secteur privé font logiquement face à des dépenses plus importantes que dans le secteur social, mais ils bénéficient de revenus supérieurs, ce qui leur laisse un «reste à vivre» (total et par UC) plus élevé.

Les propriétaires accédants, peu nombreux, on l'a vu, parmi les ménages à faibles ressources, ont, en moyenne, un reste à vivre par UC moins élevé que les locataires du parc social : ils partent d'un revenu plus élevé, mais à partager entre davantage de membres. Leurs dépenses en logement ponctionnent plus du tiers de leurs revenus courants. Cependant, leur situation n'est pas strictement comparable à celle des locataires, car leurs dépenses en logement contribuent à la constitution d'un patrimoine, pour un effort financier limité dans le temps.

Quant aux autres statuts d'occupation, qui recouvrent essentiellement des ménages logés gratuitement ou en location meublée, ils ont à la fois un reste à vivre par UC et des dépenses faibles. Au total, le reste à vivre est plus élevé que celui des locataires du secteur privé.

Pression de la demande sur le parc HLM

Accéder à un logement social représente donc un enjeu pour les ménages à faibles ressources ; outre l'assurance d'un certain confort, ils peuvent aussi faire face à des dépenses en logement plus compatibles avec leurs ressources. Environ 15 % des locataires à faibles ressources, du parc social ou privé, ont déposé une demande (ou un renouvellement de demande) dans les douze derniers mois, proportion qui augmente nettement en cas de surpeuplement, de logement privé d'éléments de confort ou de dégradations subies dans les parties communes du logement collectif.

3. UC : le calcul du nombre de personnes dans le ménage tient compte de la pondération suivante : 1 pour le 1^{er} adulte du ménage, 0,5 pour chaque autre personne de 14 ans et plus, 0,3 pour chaque enfant.

La demande de logement social est d'ailleurs en augmentation pour tous les ménages à faibles ressources: en 1996, 6,6% d'entre eux avaient déposé une demande en parc HLM, contre 8,7% dix ans plus tard (tableau 15).

Tableau 15

Part des ménages ayant déposé une demande dans le parc HLM et ancienneté de la demande en 2006 (en %)

	Ménages ayant déposé ou renouvelé une demande HLM dans les 12 derniers mois	Demandes déposées depuis au moins un an	Demandes déposées depuis au moins 3 ans
Ménages à faibles ressources, dont	8,7	4,1	1,4
Propriétaires non-accédants	0,6	0,4	0,1
Accédants à la propriété	1,2	0,6	0,1
Locataires du secteur social	15,6	6,5	2,3
Locataires du secteur privé	14,3	7,3	2,7
Autres statuts	7,0	3,7	1,0
En logement «privé de confort»	17,5	9,9	5,6
En logement surpeuplé	28,7	18,0	9,0
Habitant dans un environnement «dégradé»	20,1	10,8	4,5
En situation de difficulté de paiement des dépenses en logement	19,1	9,8	4,0
En situation d'impayé	19,8	9,9	3,9
Autres ménages	2,8	1,3	0,5

Sources: INSEE, enquête nationale Logement 2006, France métropolitaine.

En dix ans, les dépenses en logement des ménages à faibles ressources ont augmenté plus vite que leur revenu

En moyenne, la situation financière des ménages à faibles ressources s'est dégradée en dix ans: leurs dépenses en logement ont davantage augmenté (+35%) que leur revenu (+20%). Pour les autres ménages, c'est l'inverse: en moyenne, les dépenses ont augmenté de 23%, de 28% s'agissant des revenus.

Le contraste relatif au rythme de progression des dépenses est particulièrement fort pour les locataires du secteur privé: +42% d'augmentation des dépenses pour les ménages à faibles ressources, +28% pour les autres ménages.

Des éléments ont pu alimenter ce différentiel: un rattrapage en qualité des logements occupés par les ménages à faibles ressources, une augmentation de l'ancienneté d'occupation moins forte que parmi les ménages plus aisés (chaque changement de locataire permet de relever le niveau des loyers); pour les locataires privés, les ménages à faibles ressources ont gagné deux mois d'ancienneté, les ménages plus aisés, onze mois, ce qui porte leur ancienneté moyenne respectivement à 6,3 ans et à 6,5 ans en 2006.

Il faudrait approfondir les ressorts de ce différentiel d'augmentation en contrôlant ces effets ainsi que ceux de la composition sociodémographique des ménages.

Tableau 16

Poids financier des dépenses en logement en 2006 et comparaison avec 1996
(en euros courants)

Données financières en euros, enquête Logement 2006		Revenu mensuel	Revenu mensuel par unité de consommation	Loyer ou remboursement d'emprunt	Charges mensuelles (collectives/copropriété)	Dépenses en eau et énergie	Montant mensuel des aides au logement	Total des dépenses en logement nettes des aides	Taux d'effort net en %	Reste à vivre : revenu - somme de dépenses en logement	Reste à vivre par unité de consommation	% des ménages percevant une aide au logement
Ménages à faibles ressources (D1 à D3)	Ensemble, dont	1 086	717	232	40	101	88	285	26,3	801	518	43,9
	Propriétaires non-accédants	1 077	771	0	17	132	0	148	13,8	928	657	0,2
	Accédants à la propriété	1 635	775	500	20	148	60	608	37,2	1 027	462	36,8
	Locataires du secteur social	1 115	698	295	81	75	158	293	26,3	822	497	76,7
	Locataires du secteur privé	983	681	402	34	85	139	382	38,9	600	397	68,4
	Autres statuts	816	634	140	26	74	59	181	22,2	635	478	32,9
	Autres ménages (D4 à D10)	Ensemble, dont	3 144	2 007	319	43	123	9	475	15,1	2 668	1 697
Propriétaires non-accédants	3 272	2 151	0	33	149	0	182	5,6	3 091	2 024	0,1	
Accédants à la propriété	3 802	2 107	717	32	143	4	888	23,4	2 913	1 602	3,7	
Locataires du secteur social	2 369	1 601	343	90	66	26	474	20,0	1 895	1 264	18,2	
Locataires du secteur privé	2 638	1 865	523	49	87	25	634	24,0	2 004	1 400	15,7	
Autres statuts	2 616	1 882	94	32	82	6	202	7,7	2 414	1 723	3,9	

Sources : INSEE, enquête nationale Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Données financières en euros, enquête Logement 1996		Revenu mensuel	Revenu mensuel par unité de consommation	Loyer ou remboursement d'emprunt	Charges mensuelles (collectives/coproprété)	Dépenses en eau et énergie	Montant mensuel des aides au logement	Total des dépenses en logement nettes des aides	Taux d'effort net en %	Reste à vivre : revenu-somme de dépenses en logement	Reste à vivre par unité de consommation	% des ménages percevant une aide au logement
Ménages à faibles ressources	Ensemble, dont	909	545	178	31	77	77	210	23,1	699	414	46,8
	Propriétaires non accédants	847	566	0	8	97	1	104	12,3	742	491	0,6
	Accédants à la propriété	1372	598	418	11	118	107	439	32,0	933	393	59,4
	Locataires du secteur social	998	543	236	76	61	138	235	23,5	763	402	82,9
	Locataires du secteur privé	784	519	284	31	61	109	267	34,0	518	329	69,9
	Autres statuts	672	499	31	10	53	27	67	10,0	605	448	19,1
Autres ménages	Ensemble, dont	2453	1507	259	39	98	11	386	15,7	2067	1267	10,0
	Propriétaires non accédants	2479	1597	0	31	118	0	149	6,0	2330	1495	0,1
	Accédants à la propriété	2950	1565	526	22	123	12	659	22,3	2291	1210	10,7
	Locataires du secteur social	1910	1231	261	85	54	25	375	19,6	1536	978	24,2
	Locataires du secteur privé	2239	1517	409	51	70	19	511	22,8	1728	1158	17,9
	Autres statuts	2023	1356	29	21	70	5	115	5,7	1908	1273	3,9

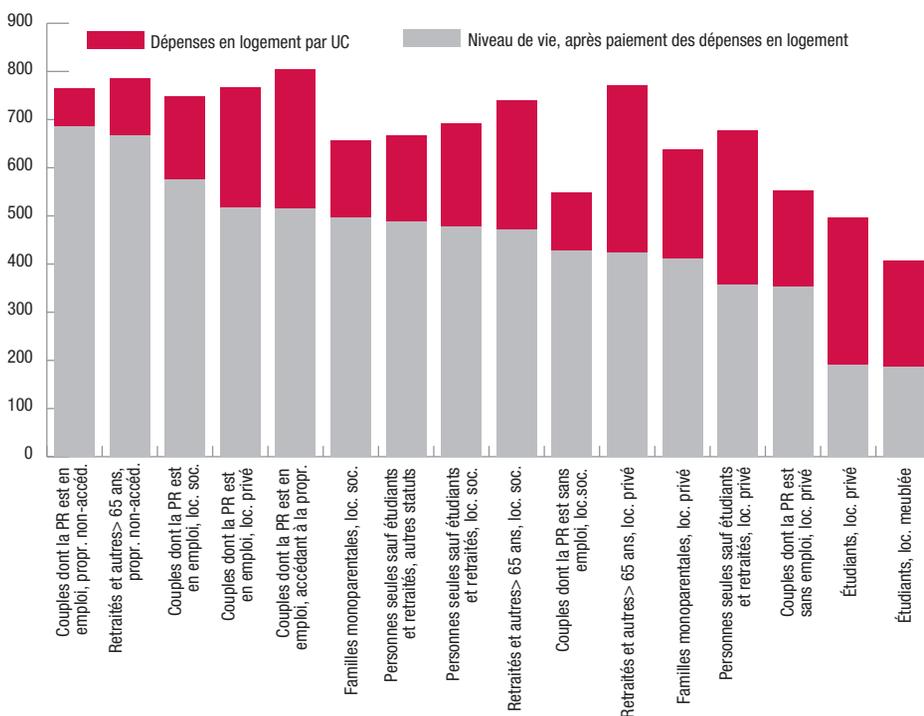
Sources : INSEE, enquête nationale Logement 1996 et 2006, France métropolitaine.

Situation par type de ménages à faibles ressources : les couples sans emploi, personnes seules et familles monoparentales en secteur locatif privé particulièrement fragilisées après le paiement de leurs dépenses en logement

Les charges en logement des différents types de ménages sont étroitement liées au statut d'occupation ou à la configuration familiale, mais d'une manière générale, ce qui ressort, ce sont les faibles disparités du reste à vivre entre catégories, une fois acquittées les dépenses en logement. La hiérarchie des niveaux de vie, avant et après le paiement des dépenses en logement, n'est que peu modifiée.

Graphique 1

Impact des dépenses en logement sur le niveau de vie des principales catégories de ménages à faibles ressources (en euros par mois)



Sources : INSEE, enquête nationale Logement 2006, France métropolitaine.

Ce sont les propriétaires non-accédants (quelle que soit la configuration des ménages, couples dont la personne est en emploi ou retraités) qui disposent du reste à vivre le plus élevé parmi l'ensemble des ménages à faibles ressources.

L'emploi garanti au ménage, quel que soit son statut d'occupation, un reste à vivre par unité de consommation plus élevé que la moyenne des ménages à faibles ressources. Parmi les couples en emploi, les locataires sociaux sont en meilleure

situation financière, après paiement de leurs charges de logement, que les locataires privés. Ils le sont aussi vis-à-vis des accédants à la propriété, qui fournissent un effort plus élevé que tous les locataires.

Le fait d'occuper un logement locatif social engendre un avantage particulièrement élevé, par rapport aux locataires du privé, pour les personnes seules (reste à vivre supérieur de 34%), pour les familles monoparentales ainsi que pour les couples sans emploi (+21%). Il est plus faible pour les couples en emploi et les retraités (+11%); les loyers sont en effet un peu modulés en fonction du niveau de vie initial, plus élevé pour ces deux dernières catégories.

Les catégories particulièrement fragiles économiquement, notamment après s'être acquittées de leurs dépenses en logement, sont donc les locataires du secteur privé, en couples sans emploi, vivant seuls ou en familles monoparentales, ainsi que les couples sans emploi du parc locatif social.

Quant aux ménages étudiants, leurs faibles ressources peuvent être complétées par des aides familiales non déclarées. Ils peuvent aussi bénéficier de services à tarif préférentiel (repas, transport, etc.). Il n'en reste pas moins qu'une partie d'entre eux sont probablement en situation de pauvreté monétaire réelle, aggravée par des dépenses en logement qui restent importantes malgré des aides au logement. En termes de reste à vivre, la situation est équivalente qu'ils soient locataires d'un logement loué vide ou meublé.

Mobilité résidentielle des ménages à faibles ressources

Encadré 1

La mobilité résidentielle des bas revenus est étudiée à partir des résultats de l'enquête Logement de 2006. Cette analyse porte essentiellement sur deux aspects de la mobilité : la raison principale du déménagement pour ceux ayant connu un changement de résidence principale durant les quatre ans précédant l'enquête et les caractéristiques des personnes qui souhaiteraient déménager. L'enquête Logement 2006 interroge les ménages sur leur lieu de résidence au 1^{er} (mois de l'enquête) 2002, soit quatre ans avant la date de l'enquête en cours. La question posée aux ménages enquêtés est la suivante : « Où résidiez-vous le 1^{er} (mois d'enquête) 2002 ? 1. Dans le même logement... 2. Dans un autre logement mais dans la même commune... 3. Dans une autre commune en France métropolitaine... 4. Dans les DOM-TOM ou à l'étranger... »

La mobilité résidentielle est fortement reliée aux événements qui rythment le cycle de vie des ménages⁴. Les facteurs motivant les ménages à déménager ont peu changé en 20 ans et restent essentiellement liés à une modification de la configuration familiale (mise en couple, monoparentalité, veuvage, arrivée d'un enfant) ou à une mobilité professionnelle⁵. Mais ce changement de logement présente des

4. Courgeau D., « Relations entre cycle de vie et migrations », *Population*, n° 3, mai-juin 1984.

5. Debrand T. et Taffin C., « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et Statistique*, n° 381-382, octobre 2005.

degrés de contrainte plus ou moins élevés selon le type de ménages et aussi selon leurs ressources financières. De même, les ménages qui souhaiteraient déménager ont des opinions divergentes quant à leur logement actuel et des contraintes plus ou moins fortes selon leur situation socio-économique et familiale.

Les ménages à faibles ressources connaissent plus fréquemment des problèmes financiers et de mauvaises conditions de logement, notamment en matière d'inconfort thermique et de surpeuplement. Par rapport à la mobilité, cela peut conduire à deux effets chez les ménages à bas revenus : soit une mobilité plus fréquente et plus contrainte que parmi l'ensemble des ménages, car ils rencontrent des difficultés à s'installer dans un logement pour une durée relativement longue (précarité financière, par rapport à l'emploi) ; soit une immobilité qui perdure car leurs ressources sont insuffisantes pour envisager un déménagement.

Les ménages à bas revenus connaissent davantage une mobilité subie (que les autres ménages)

Les ménages à faibles ressources ont plus souvent déménagé entre 2002 et 2006 que l'ensemble des ménages, mais la différence n'est pas marquée, soit 32,9% contre 30,9%. Elle tient essentiellement au poids des étudiants, population très mobile et dont plus de la majorité arrive à l'autonomie résidentielle : deux tiers des étudiants (des déciles 1 à 3) déclarent avoir « décohabité » de chez leurs parents entre 2002 et 2006. Si l'on retire cette catégorie, le taux de mobilité s'élève à 29,8% et rejoint sensiblement celui des trois derniers déciles.

La distribution de la mobilité par type de ménages est sensiblement différente selon le groupe de déciles de niveau de vie (tableau 17). Elle souligne la part importante (15%) des familles monoparentales des trois premiers déciles qui déclarent avoir connu un déménagement durant ces quatre années par rapport à celles qui se situent dans les autres déciles en termes de niveau de vie (5%) (un rapport de 1 à 3).

Tableau 17

Répartition des différents types de ménages mobiles entre 2002 et 2006 selon les déciles de niveau de vie

	Ménages appartenant aux 3 premiers déciles	Ménages appartenant aux autres déciles	Ensemble
Retraités	11,6	11,3	11,4
Couples en emploi	27,0	54,5	45,7
Couples sans emploi	8,1	1,8	3,9
Étudiants	13,8	0,6	4,8
Familles monoparentales	15,3	5,0	8,3
Personnes seules	22,2	24,6	23,8
Autres	2,0	2,1	2,1
Total	100,0	100,0	100,0

Sources : INSEE, enquête nationale Logement 2006, France métropolitaine.

Même constat pour les couples sans emploi à faibles ressources : 8,1% d'entre eux ont déménagé contre 1,8% dans les autres déciles. La situation fragile par rapport à

l'emploi les place sans doute dans une situation précaire par rapport au logement. Parmi les ménages mobiles des déciles 4 à 10 de niveau de vie, plus d'un sur deux (54%) appartient à la catégorie «couples en emploi» alors que dans les déciles 1 à 3 ils sont deux fois moins nombreux en proportion (27%). Les couples en emploi à bas revenus sont plus souvent locataires d'un logement social, ce qui expliquerait en partie qu'ils n'aient pas l'intention de changer de logement. On compte 26% de couples en emploi habitant dans un logement social et n'ayant pas déménagé entre 2002 et 2006.

Notons que la part importante des étudiants parmi les ménages à faibles ressources ayant déménagé est fortement reliée à leur activité.

La mobilité «subie» est opposée à la mobilité «choisie», en ce sens que les ménages quittent un logement selon des degrés de contrainte. La mobilité «subie» touche plus souvent les ménages qui sont logés provisoirement soit dans un logement prêté, soit chez des amis ou de la famille, ou qui ont été congédiés par le propriétaire. La mobilité «choisie» peut néanmoins présenter un certain niveau de contrainte et être en partie involontaire, notamment lorsqu'elle est liée aux nouvelles configurations familiales ou à une mutation professionnelle. Le tableau 18 présente les raisons principales de mobilité, classées approximativement par degré de contrainte croissant. Ce classement est en partie conventionnel, certaines informations manquant dans l'enquête Logement pour caractériser complètement les situations de logement. L'enquête ne fournit pas d'information quant aux difficultés liées à la mobilité : les problèmes financiers, le coût du déménagement (financier, temporel, psychologique...), le degré de satisfaction. Par exemple, les ménages qui disent avoir déménagé pour se rapprocher de la famille, l'ont-ils fait parce qu'ils devaient s'occuper de parents âgés et ce fait présentait-il un caractère contraint ou non ?

On peut considérer que la colonne «raisons professionnelles ou de santé» et celle qui suit, «changement de situation familiale» (dont veuvage, séparation, agrandissement de la taille de la famille), sont relativement similaires dans le degré de contrainte, mais celui-ci est moins élevé que lorsque le ménage est forcé de quitter le logement. Les raisons du déménagement sont dans ces deux colonnes extrinsèques au logement (conditions, environnement...) avec un déménagement plus ou moins envisagé et choisi.

L'ensemble des ménages (encadré 2), quels que soient les groupes de déciles pris en compte, déclarent à niveau égal comme raison principale du déménagement : la volonté «d'avoir de meilleures conditions de logement» (25% chez les ménages à faibles ressources et 21% chez les autres) et «un changement de situation familiale» (25% et 21% également). Les différences apparaissent lorsqu'on prend en compte la catégorie de ménages.

Les ménages dont les ressources financières sont faibles sont plus souvent touchés par une mobilité subie. Parmi les raisons principales du déménagement évoquées, la contrainte de quitter le logement est deux fois plus fréquente chez les ménages appartenant aux trois premiers déciles que chez les ménages des autres déciles (19,8% contre 9,7%) (tableau 18). Les déménagements subis viennent en troisième position, parmi les raisons évoquées, pour les familles monoparentales et les couples sans emploi. Les familles monoparentales évoquent comme raison prin-

principale de déménagement aussi bien les conditions de logement (30,1%) que le changement de situation familiale (30,4%) alors que, dans les ménages plus aisés, elles mettent d'abord en avant le changement de situation familiale (39%), raison suivie, mais d'assez loin, par la recherche de meilleures conditions de logements (18,4%). La séparation conduit au déménagement d'au moins un des deux membres du couple, ce qui augmente le taux de mobilité par un effet purement mécanique.

Quel que soit le type de ménage, le passage de la location à la propriété tient peu de place parmi les raisons principales de mobilité résidentielle des ménages à faibles ressources, alors qu'il vient en première place, *ex aequo* avec la recherche de meilleures conditions de logement, pour les couples en emploi des déciles 4 à 10. Pour la catégorie «couples en emploi» des ménages à faibles ressources, le déménagement est moins fréquemment subi, à l'instar des couples en emploi des déciles 4 à 10, mais de manière moins flagrante.

Encadré 2

Les raisons d'un déménagement

Étudiants

Parmi les étudiants, 70% d'entre eux décohabitent et ont des comportements différents des autres ménages par rapport à la mobilité résidentielle. Ils peuvent plus facilement connaître plusieurs déménagements au cours d'une même année causés par différents événements: séparation, logement transitoire, changement d'université, voyage. De par leur statut, la situation par rapport à l'emploi, la vie de couple ont une probabilité plus forte d'être éphémères et le passage d'une situation à l'autre relève d'une organisation moins complexe que pour les familles monoparentales par exemple. La catégorie «autres» a aussi été retirée car les effectifs sont limités et ne permettent pas d'analyser de manière pertinente les raisons du déménagement.

Ménages décohabitants

On oppose aux ménages décohabitants les ménages permanents dont la personne de référence habitait déjà à titre autonome son logement précédent comme personne de référence ou comme conjoint. Nous avons pris en compte dans l'analyse les ménages permanents et les ménages «décohabitants», hormis les étudiants pour les raisons évoquées ci-dessus. En outre, nous avons privilégié pour analyser les raisons du déménagement le changement d'état et son processus plus que l'état antérieur à la mobilité. Le passage à l'autonomie résidentielle fonctionne différemment pour un étudiant et un autre type de ménage. Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'étudiant «organise» sa mobilité avec l'idée qu'elle est passagère alors que, chez les autres ménages, elle a plus de chances d'être durable et structurée. Parmi l'ensemble des ménages, 91% sont des ménages permanents et 87% le sont dans les trois premiers déciles. Dans chaque catégorie de ménages des trois premiers déciles, on retrouve des ménages se déclarant «décohabitant»: 28% sont étudiants (comme mentionné ci-dessus et donc non pris en compte), 25% sont des personnes seules, 22% appartiennent à la catégorie «couples en emploi», 10% à celle des «couples sans emploi»; les autres se répartissant de manière égale dans les trois autres catégories.

Décohabitation

La décohabitation marque la première étape du parcours logement des individus et se caractérise par

le départ de chez leurs parents. Elle dépend de différents paramètres : l'âge des enfants, leur situation financière et professionnelle, leur situation géographique...

Pour identifier « la décohabitation » des ménages interrogés, on se sert de la modalité suivante de la question sur le lieu de résidence en 2002 : « Au 1^{er} (mois d'enquête) 2002, vous viviez chez vos parents, chez des amis ou un locuteur sans que vous soyez propriétaire ou locataire du logement ? »

Tableau 18

Raisons principales du déménagement selon la catégorie et les ressources du ménage

	Raison principale du déménagement						Ensemble
	Contraint de quitter le logement	Raisons profession. ou de santé	Changement de situation familiale	Changement d'environnement	Meilleures conditions de logement	Passage location-propriété*	
Ménages appartenant aux trois premiers déciles de niveau de vie							
Retraités	21,1	19,0	13,1	21,6	22,6	2,6	100,0
Couples en emploi	16,8	9,4	23,1	15,2	27,0	8,5	100,0
Couples sans emploi	22,4	4,8	27,2	19,3	24,9	1,4	100,0
Familles monoparentales	20,2	2,8	30,4	14,0	30,2	2,4	100,0
Personnes seules	21,6	11,7	31,6	12,0	20,5	2,7	100,0
Total	19,8	9,6	25,7	15,4	25,1	4,3	100,0
Ménages appartenant aux déciles 4 à 10 de niveau de vie							
Retraités	10,3	18,9	7,2	31,9	23,3	8,3	100,0
Couples en emploi	7,6	11,5	19,2	14,7	23,3	23,7	100,0
Couples sans emploi	13,6	20,7	20,2	22,2	17,8	5,5	100,0
Familles monoparentales	14,8	4,4	38,9	12,6	18,4	10,9	100,0
Personnes seules	12,9	14,7	29,2	17,9	15,0	10,3	100,0
Total	9,7	12,9	21,4	17,5	20,9	17,5	100,0

Sources : INSEE, enquête nationale Logement 2006, France métropolitaine.

Lecture : Parmi les couples de retraités, 21,1 % ont déménagé au moins une fois dans les quatre années précédant l'enquête, principalement parce qu'ils étaient contraints de quitter le logement.

La majorité des ménages à faibles ressources conservent le même statut d'occupation après leur déménagement⁶

Les deux tiers des ménages qui sont aujourd'hui propriétaires et qui ont déménagé dans les quatre années précédentes étaient déjà propriétaires. Mais, pour les ménages des trois premiers déciles, ce taux est nettement plus faible (41,8 %) que

6. Les transitions dans le statut d'occupation des ménages sont celles qui ont eu lieu entre 2002 et 2006 suite à un déménagement. Parmi les ménages mobiles ne sont pris en compte que les ménages ayant connu un seul déménagement durant les quatre ans (70 % des ménages à faibles ressources ont connu un déménagement sur cette période, 18 % deux déménagements, 8 % trois et 4 % plus de trois).

pour les autres ménages (72% ; tableau 19). Quel que soit le décile de niveau de vie, la plupart des ménages qui deviennent locataires alors qu'ils étaient propriétaires ont connu une séparation ou plus rarement un veuvage. Lors de ce changement de configuration familiale, le logement occupé en 2002 est généralement conservé par un membre du ménage avec le statut de propriétaire alors que celui qui quitte le domicile devient locataire de son nouveau logement dans un premier temps. La plupart des ménages connaissent une perte de pouvoir d'achat lors du changement de situation, d'autant plus importante que le ménage appartient aux premiers déciles de niveau de vie, et ne peuvent faire face à un remboursement d'emprunt. Par ailleurs, la demande sociale augmente fortement à la suite d'une séparation ou d'un divorce chez les ménages à faibles ressources : parmi les ménages à faibles ressources en 2006 et propriétaires en 2002, 38,1% deviennent locataires dans le secteur social alors qu'ils ne sont que 18,6% dans les autres déciles. Nous retrouvons les effets de la fragilisation des familles lors du passage à la monoparentalité, qui peuvent prendre de l'ampleur lorsqu'elles appartiennent aux catégories sociales défavorisées et que ce sont des femmes seules avec enfants.

Plus d'un ménage à faibles ressources sur deux reste locataire dans le secteur social après avoir changé de logement. Et peu de ménages à faibles ressources qui étaient locataires (social ou privé) en 2002 deviennent propriétaires par rapport aux ménages des autres déciles de niveau de vie. Par exemple, parmi ceux locataires du secteur privé, 13,1% deviennent propriétaires entre 2002 et 2006 alors qu'ils sont 42,8% dans les autres déciles.

Tableau 19

Changement de statut d'occupation selon les ressources des ménages

Statut d'occupation en 2002	Statut d'occupation en 2006				Total
	Propriétaire (accédant ou non)	Location dans le secteur privé	Location dans le secteur social	Logé gratuitement	
Ménages appartenant aux trois premiers déciles					
Propriétaire (accédant ou non)	41,8	19,5	38,4	0,3	100,0
Location dans le secteur privé	13,1	65,0	20,4	1,5	100,0
Location dans le secteur social	13,1	30,2	52,6	4,1	100,0
Logé gratuitement	17,7	18,1	40,9	23,3	100,0
Ménages appartenant aux déciles 4 à 10					
Propriétaire (accédant ou non)	72,3	6,5	18,6	2,6	100,0
Location dans le secteur privé	42,8	36,6	18,9	1,8	100,0
Location dans le secteur social	43,4	12,8	40,9	3,0	100,0
Logé gratuitement	43,2	13,7	18,3	24,7	100,0

Sources : INSEE, enquête nationale Logement 2006, France métropolitaine.

Lecture : Parmi les ménages propriétaires en 2002 et qui ont déménagé entre 2002 et 2006, 41,8% sont restés propriétaires, 57,9% (19,5% + 38,4%) sont devenus locataires et moins de 1% sont logés gratuitement.

Les souhaits de mobilité résidentielle chez les ménages à faibles ressources sont reliés à leurs conditions de logement

Parmi les ménages à faibles ressources qui envisagent de déménager, un tiers trouvent leurs conditions de logement insuffisantes ou très insuffisantes alors qu'ils ne sont que 15% parmi les ménages des autres déciles. Cette relation est corroborée par la note qu'ils attribuent à leur logement : 46% des ménages à faibles ressources envisageant une mobilité donnent une note comprise entre 1 et 5 sur une échelle de 10 (10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise), dont 12,7% une note comprise entre 1 et 3. La note qui se rapporte au quartier est, quant à elle, moins significative ; les ménages, quel que soit le niveau de vie, sont plus satisfaits de leur quartier que de leurs conditions de logement lorsqu'ils envisagent de changer de logement. Tout se passe comme si le confort faisait déjà partie du logement actuel des ménages des déciles de niveau de vie 4 à 10, et donc leurs projets de mobilité seraient moins reliés à des problèmes de conditions de logement que chez les ménages à faibles ressources.

Ce sont les couples sans emploi et les familles monoparentales qui, parmi les ménages à faibles ressources, sont les plus insatisfaits de leurs conditions de logement et de leur quartier. Près de 40% jugent leurs conditions actuelles de logement très insuffisantes et un tiers ne se plaisent pas dans leur quartier (tableau 20). Ces ménages évoquent généralement des problèmes financiers ou de surpeuplement et se retrouvent plus fréquemment que les autres catégories de ménages dans des logements inconfortables ou inadaptés à la taille de la famille.

Tableau 20

Opinion des ménages à faibles ressources sur leurs conditions de logement et leur quartier

	Conditions actuelles de logement				Se plaît dans le quartier		
	(Très) satisfaisantes	Acceptables	(Très) insuffisantes	Total	Oui	Non	Total
Retraités	38,3	30,9	30,8	100,0	72,2	27,8	100,0
Couples en emploi	33,6	37,0	29,4	100,0	78,1	22,0	100,0
Couples sans emploi	18,9	39,0	42,1	100,0	65,4	34,6	100,0
Étudiants	48,2	40,6	11,2	100,0	88,2	11,8	100,0
Familles monoparentales	27,3	33,9	38,9	100,0	66,1	33,9	100,0
Personnes seules	35,8	34,1	30,2	100,0	77,0	23,0	100,0
Autres	27,7	35,0	37,3	100,0	65,9	34,1	100,0
Ensemble	32,8	35,2	32,0	100,0	73,7	26,3	100,0

Sources : INSEE, enquête nationale Logement 2006, France métropolitaine.

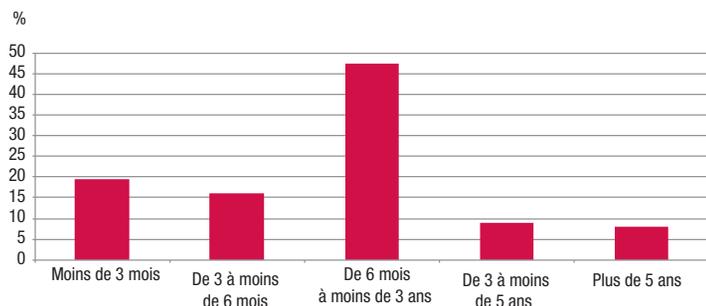
Lecture : Parmi les ménages à faibles ressources, 38,3% des ménages de retraités trouvent leurs conditions de logement très satisfaisantes.

Les ménages à faibles ressources, particulièrement les couples sans emploi et les familles monoparentales, qui ont déclaré souhaiter changer de logement, sont plus fréquemment demandeurs d'un logement social. Un peu plus d'un quart des

ménages à faibles ressources ont fait une demande HLM ou l'ont renouvelée et près d'un ménage sur deux déclare se situer dans une attente de six mois à trois ans (graphique 2). La proportion de ménages à avoir refusé une proposition de logement social reste faible, de l'ordre de 12%.

Graphique 2

Ancienneté de la demande HLM des ménages à faibles ressources souhaitant déménager



Sources : INSEE, enquête nationale Logement 2006, France métropolitaine.

Aspirations des ménages à faibles ressources qui souhaitent changer de logement ou qui vont être contraints de le faire

Les ménages à faibles ressources déclarent plus fréquemment que les ménages des autres déciles qu'ils seront contraints de quitter leur logement dans les trois ans à venir, soit 13,3% contre 8,6%. Quel que soit le niveau de vie des ménages, la raison principale évoquée reste tout d'abord professionnelle puis suivent les raisons familiales.

Si l'on s'intéresse à tous les ménages qui souhaitent ou qui vont être contraints de changer de logement, les projets et aspirations présentent des divergences selon le niveau de vie et conduisent à des formes de mobilité différentes. Elles sont à mettre en rapport avec les comportements sociaux, le statut social, la profession, les réseaux de voisinage, familiaux et sociaux. Mais nous n'avons pas mesuré l'impact de ces caractéristiques dans cette étude.

Les ménages des déciles 4 à 10 sont 49% à envisager de quitter leur commune contre 41% des ménages à faibles ressources. Ces derniers sont attirés aussi bien par le milieu rural que le milieu urbain, alors que, dans les autres déciles, les ménages privilégient les communes rurales. Cela s'explique en partie par le poids des étudiants et des personnes seules, plus souvent enclins à habiter dans une zone urbaine que les autres types de ménages. Les ménages à faibles ressources envisagent plutôt de déménager en habitat collectif tandis que les ménages des déciles 4 à 10 préfèrent une maison individuelle. Cela peut s'expliquer par le fait que les ménages à faibles ressources sont plus souvent demandeurs d'un logement social, en milieu urbain avec une offre de logements axée sur l'habitat collectif (tableau 21).

Quel que soit le niveau de ressources, la très grande majorité des ménages souhaitent que leur futur logement soit plus grand ou au moins de même taille que celui qu'ils occupent. Néanmoins, en ce qui concerne le statut d'occupation envisagé, on observe une différence très nette selon les groupes de déciles de niveau de vie et qui est à mettre en relation avec la solvabilité des acheteurs. Environ un quart des ménages à faibles ressources envisagent de devenir propriétaires contre 62% dans les sept autres déciles. Parmi ceux qui souhaitent vivre dans un appartement, près d'un tiers ont fait ou renouvelé une demande pour un logement social.

Tableau 21

Type, taille et statut d'occupation du logement envisagé selon les déciles de niveau de vie

	Les 3 premiers déciles	Les déciles 4 à 10	Ensemble
Type de logement envisagé en cas de déménagement			
Maison individuelle	41,9	56,1	50,9
Appartement	49,7	38,2	42,4
Chambre/logement (structure collective)	2,4	1,6	1,9
Autres	0,7	0,7	0,7
Ne sait pas	5,2	3,5	4,1
Total	100,0	100,0	100,0
Taille du logement envisagé			
Plus grand	55,4	55,9	55,7
Plus petit	15,2	16,9	16,3
De même taille	27,7	26,1	26,7
Ne sait pas	1,7	1,2	1,4
Total	100,0	100,0	100,0
Statut d'occupation envisagé			
Propriétaire	25,4	62,3	48,8
Locataire	68,9	32,0	45,5
Autre cas	2,9	3,5	3,3
Ne sait pas	2,8	2,3	2,5
Total	100,0	100,0	100,0

Sources : INSEE, enquête nationale Logement 2006, France métropolitaine.

Lecture : En cas de déménagement, 41,9% des ménages à faibles ressources aimeraient habiter dans une maison individuelle.

Bibliographie

- BONVALET C., MERLIN P., 1988, *Les Transformations de la famille et de l'habitat*, La Documentation française.
- DRIANT J.-C., 2001, «Le logement des ménages à faibles ressources en 1996: une demande sociale multiforme», *Quel habitat pour les ménages à faibles revenus ?*, Entretiens de la Caisse des dépôts sur l'habitat social, La Documentation française.

- DRIANT J.-C., RIEG C., 2004, «Les conditions de logement des ménages à bas revenus», *INSEE Première*, n° 950.
- DRIANT J.-C., RIEG C., 2004, «Les ménages à bas revenus et le logement social», *INSEE Première*, n° 962.
- SÉGAUD M., BONVALET C., BRUN J. (sous la dir.), 1998, *Logement et habitat. L'état des savoirs*, La Découverte.

Les conditions de logement et l'accès à la propriété des ménages pauvres et modestes

Michel Mouillart, université Paris-X - Nanterre

DANS l'ensemble, les conditions de logement des ménages pauvres et modestes sont meilleures en 2007 qu'elles ne l'étaient en 2001. Ceux-ci connaissent cependant des situations de logement plus dégradées, aussi bien dans l'absolu qu'en comparaison avec les autres ménages. Ces ménages vivent en effet nettement plus souvent dans des logements qui ne bénéficient pas de tout le confort sanitaire et les situations de suroccupation des logements sont répandues.

En 2007, 43,0% des ménages pauvres et modestes sont propriétaires occupants (42,6% en 2005), 28,8% locataires du parc social (29,1% en 2005) et 28,2% locataires du parc privé (28,2% en 2005).

La question des conditions d'accès à la propriété de ces ménages est posée. Tous les propriétaires occupants pauvres et modestes ne sont pas retraités, agriculteurs ou ouvriers, même si les ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus constituent la moitié de ces ménages.

Ces accédants pauvres et modestes sont pour la plupart des ménages d'ouvriers et d'employés. À la fin des années 1990, leur composition socioprofessionnelle les faisait ressembler au reste des ménages. Leur singularité était alors d'être principalement des familles nombreuses, alors qu'aujourd'hui ce sont plutôt des familles de travailleurs pauvres.

Même si dans l'ensemble leurs conditions de logement sont meilleures en 2007 qu'elles ne l'étaient en 2001, les ménages pauvres et modestes connaissent des situations de logement dégradées, aussi bien dans l'absolu qu'en comparaison avec les autres ménages : ils vivent nettement plus souvent que les autres ménages dans des logements qui ne bénéficient pas de tout le confort sanitaire (baignoire, douche, toilettes) et les situations de suroccupation des logements sont répandues.

L'analyse de ces conditions de logement a été réalisée par le Service de l'observation et des statistiques (Commissariat général au développement durable) pour l'ONPES (Rémi Josnin et Annelise Robert, «Les conditions de logement des ménages à revenus modestes s'améliorent», *Le Point sur*, n° 29, octobre 2009). Elle se fonde sur l'exploitation du fichier FILOCOM (encadré 1) qui permet, en outre, d'éclairer sans ambiguïté les situations de logement des ménages pauvres et modestes (encadré 2).

Encadré 1

Le fichier FILOCOM

FILOCOM (fichier des logements par commune) est un fichier élaboré par la Direction générale des finances publiques. Il résulte de la fusion de quatre fichiers : le fichier de la taxe d'habitation, le fichier foncier des propriétés bâties, le fichier des propriétaires et le fichier de l'impôt sur le revenu.

Le parc de logements est reconstitué à partir du classement du propriétaire selon une nomenclature distinguant les personnes physiques, l'État, les différentes collectivités locales, les sociétés HLM, les sociétés d'économie mixte (SEM), les autres personnes morales, etc.

FILOCOM est bisannuel et présente la particularité de contenir à la fois des informations quantitatives et localisées sur le parc de logements (durée d'occupation, année de construction, nombre de pièces, surface du logement), mais aussi sur ses occupants (variables de nature démographique, composition des ménages, nombre de personnes occupant le logement, revenus).

L'examen de la situation de logement des ménages pauvres et modestes que propose FILOCOM permet en outre de souligner que, en 2007, 43,0% d'entre eux sont propriétaires occupants (42,6% en 2005), 28,8% locataires du parc social (29,1% en 2005) et 28,2% locataires du parc privé (28,2% en 2005).

Si, parmi les ménages pauvres et modestes, une proportion aussi importante de propriétaires occupants peut être constatée, la question des conditions dans lesquelles ces ménages ont pu accéder à la propriété doit être posée. Tous les propriétaires occupants pauvres et modestes ne sont pas simplement des retraités, agriculteurs ou ouvriers, même si les ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus constituent la moitié de ces ménages. En moyenne, chaque année, 121 000 ménages pauvres et modestes accèdent en effet à la propriété (dont 36 000 ménages pauvres).

Encadré 2

Les ménages pauvres et modestes

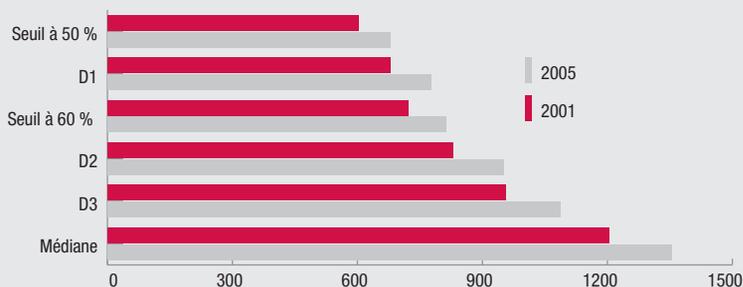
La question du logement des ménages pauvres ne peut être posée que dans la perspective du rétablissement d'une chaîne du logement complète dont tous les maillons tiennent, depuis l'urgence jusqu'au logement de ceux qui ne peuvent se loger sans aide, aux conditions habituelles du marché. Afin de parvenir à loger les ménages pauvres, il convient donc d'élargir la problématique du logement à la question du développement d'une offre accessible à des ménages modestes qui, dans tous les cas de figure, vont rencontrer des difficultés pour accéder à un logement (même dans le parc HLM), pour s'y maintenir et, à plus forte raison, pour en changer.

Dans cette approche des liens qui existent entre pauvreté et logement, l'ONPES a donc choisi d'identifier les ménages pauvres par leur appartenance au premier décile de revenu disponible par unité de consommation. Les ménages modestes, par leur appartenance au deuxième et au troisième décile de revenu disponible par unité de consommation :

- le revenu disponible d'un ménage se mesure à partir de l'ensemble des revenus d'activité et des revenus du patrimoine (intérêts, dividendes) dont il dispose. Ces revenus sont nets des charges sociales. Ils sont accrus à raison de l'ensemble des prestations et transferts sociaux dont le ménage a bénéficié, diminués des impôts sur les revenus et le patrimoine acquittés ;
- le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est le même pour toutes les personnes composant un même ménage ;
- les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Les deux seuils habituels de définition de la pauvreté monétaire, le seuil à 50 % et le seuil à 60 %, encadrent donc la valeur du premier décile (D1) retenu pour identifier les ménages pauvres dans cette approche.

Par exemple, pour un nombre de ménages estimé (France métropolitaine) à 26,653 millions en 2007 contre 24,555 en 2001 d'après le Compte du logement, l'INSEE estimait à 3,465 millions le nombre de ménages pauvres – 8,034 millions de personnes – au seuil de 60 % en 2007 contre 2,934 millions en 2001 – 7,167 millions de personnes – (représentant, respectivement, 13,4 % et 13,2 % du nombre des ménages) et à 1,888 million le nombre de ménages pauvres – 4,281 millions de personnes – au seuil de 50 % en 2007 contre 3,557 millions en 2001 (représentant, respectivement, 7,2 % et 6,9 % du nombre des ménages).



Sources : enquête Revenus fiscaux et sociaux.

L'Observatoire du financement du logement de l'institut CSA permet de décrire précisément ces ménages et les conditions dans lesquelles ils réalisent leur projet d'accèsion à la propriété (encadré 3).

Ces accédants pauvres et modestes sont pour la plupart d'entre eux, après plus de dix années de hausse des prix de l'immobilier ancien et de transformation des marchés, des ménages d'ouvriers et d'employés : à la fin des années 1990, la composition socioprofessionnelle de ces ménages les faisait ressembler au reste des ménages. Leur singularité était alors d'être principalement des familles nombreuses alors qu'aujourd'hui ce sont plutôt des familles de travailleurs pauvres.

Encadré 3

L'Observatoire du financement du logement

Chaque année, depuis 1977, l'Observatoire du financement du logement de l'institut CSA réalise une enquête nationale sur le financement par emprunt des opérations immobilières effectuées par les ménages. Cette enquête est réalisée à la demande de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du ministère du Logement et de la Ville et bénéficie, notamment, du soutien de la plupart des établissements de crédit.

Les résultats concernant l'accèsion à la propriété des ménages pauvres et modestes reposent sur un échantillon total de près de 41 000 dossiers de financement d'un projet d'accèsion réalisé en 2008, France entière. Le taux de sondage correspondant est de 5,9% et environ un tiers des communes de la métropole sont représentées dans l'échantillon.

Les aides personnelles au logement – allocation de logement à caractère social (ALS), allocation de logement à caractère familial (ALF) et allocation personnalisée au logement (APL) –, censées venir en allégement de charges de remboursement des emprunts pour des ménages pauvres et modestes, ne jouent plus qu'imparfaitement leur rôle dans le cas des accédants à la propriété. La CNAF soulignait déjà cette singularité dans le rapport de l'ONPES de 2008 : alors que les marchés de l'accèsion à la propriété avaient connu une expansion soutenue, le taux de couverture des accédants par les aides personnelles avait fléchi régulièrement. En 2003, France métropolitaine, 12,2% des accédants bénéficiaient d'une aide personnelle (674 700 allocataires recensés par la CNAF) ; en 2006, 8,6% des accédants bénéficiaient d'une aide personnelle (515 700 allocataires recensés par la CNAF). Le déclenchement de la crise financière internationale et ses conséquences économiques (montée du chômage et extension du chômage partiel, perte des heures supplémentaires et des primes, voire «renégociation à la baisse» des rémunérations) ont alors provoqué une inversion de cette tendance à la décreue du nombre des allocataires : et, fin 2008, leur nombre avait augmenté de 9,3% sur un an (+8,9% en tenant compte des DOM). Une enquête réalisée pour l'APELS (Association pour la promotion et l'étude du logement des salariés) en novembre 2009 par l'institut CSA¹ a permis de souligner les consé-

1. Mouillart M., «Chômage et accèsion à la propriété: pour une garantie des risques en accèsion», *APELS*, novembre 2009.

quences que la crise allait faire peser sur les accédants à la propriété : elles devraient en effet toucher de l'ordre de 500 000 accédants à la propriété et rendre la réalisation de leur projet plus difficile. Le rôle d'amortisseur de crise du système des aides personnelles au logement a donc joué pleinement pour tous ces ménages : c'est bien sûr une des vocations d'un tel dispositif. Mais le taux de couverture des accédants a encore reculé pour s'établir à 8,3% en 2008 !

Les conditions de logements des ménages à bas revenus

En 2007, d'après FILOCOM, 7,056 millions de ménages comptaient parmi les trois premiers déciles de revenu imposable par UC délimitant la population des ménages à bas revenus définie par l'ONPES (encadré 4). Plus précisément, ces ménages à bas revenus étaient constitués de 3,035 millions de ménages de propriétaires occupants (représentant 20,2% de l'ensemble des ménages de propriétaires occupants), de 2,030 millions de ménages locataires du parc social (représentant 52,0% de l'ensemble des ménages de locataires du parc social) et de 1,990 million de ménages locataires du parc privé retenu (représentant 39,0% de l'ensemble des ménages de locataires du parc privé correspondant).

Encadré 4

Les ménages à bas revenus

Les ménages à bas revenus sont définis comme ceux appartenant aux trois premiers déciles de revenu imposable net par UC. Le revenu imposable retenu pour chacun des ménages est net de toutes les déductions autorisées (10%, 20% jusqu'en 2006, charges, pensions). Le traitement de FILOCOM a réaffecté les revenus de tous les occupants d'un logement au ménage considéré. Par exemple, les étudiants non indépendants sont rattachés au foyer parental.

L'analyse présentée se limite aux conditions de logement des ménages à bas revenus locataires du parc locatif social (LS) ou du parc locatif privé (LP) ou propriétaires occupants (PO). Sont alors exclus de l'observation les ménages à bas revenus dont le propriétaire du logement est une personne morale, l'État ou une collectivité locale. L'analyse porte donc sur 7 056 000 ménages (ces ménages représentent 17 464 000 personnes) : ils étaient 6 678 000 en 2001.

En 2007, le revenu imposable mensuel moyen net par UC de cette population des ménages à bas revenus était de 847 euros, voire de 412 euros pour les seuls ménages appartenant au premier décile (respectivement, 638 euros et 310 euros en 2005 et 566 euros et 272 euros en 2001).

Sous l'hypothèse que les revenus déclarés par ces ménages sont constitués exclusivement de revenus issus d'une activité salariée, le niveau de la borne délimitant le troisième décile serait de l'ordre de 1 041 euros (contre 590 euros pour le premier décile). Aussi, même si elle ne recoupe pas exactement la population des ménages pauvres et modestes définie par l'ONPES, la population des ménages à bas revenus décrite par FILOCOM peut en constituer une bonne approximation.

Sources : FILOCOM

Où logent les ménages à bas revenus ?

Dans l'ensemble, les ménages à bas revenus résident plus fréquemment en province que les autres ménages (87,3% pour les premiers contre 80,4% pour les seconds) et plus précisément dans des communes rurales (respectivement 27,1% et 23,4%), voire dans des petites villes, et cette situation est d'une remarquable stabilité depuis 2001 :

- cela est particulièrement marqué pour les locataires du parc social : 79,9% des ménages à bas revenus vivent en province contre 66,5% pour les autres ménages ;
- dans le cas des locataires du parc privé, 87,0% des ménages à bas revenus vivent en province, plus précisément dans des communes rurales pour 22,7% d'entre eux, contre respectivement 79,3% et 16,6% pour les autres ménages. En revanche, la proportion des ménages à bas revenus vivant en province dans des communes de 200 000 habitants et plus est comparable à celle des autres ménages (respectivement 26,2% et 27,5%) ;
- la différence est aussi marquée pour les propriétaires occupants : 92,3% des ménages à bas revenus vivent en province, plus précisément dans des communes rurales pour 44,0% d'entre eux, contre respectivement 82,9% et 28,1% pour les autres ménages. En contrepartie, 14,8% seulement des ménages à bas revenus vivent en province dans des communes de 200 000 habitants et plus contre 20,6% pour les autres ménages.

À un niveau géographique plus fin, on observe que les trois premières régions concentrent une part importante des ménages à bas revenus, bien sûr (30,4% de l'ensemble des ménages concernés). Mais leur poids relatif est en deçà de ce que ces trois régions représentent en réalité : 35,5% de l'ensemble des résidences principales. Alors que l'Aquitaine, la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, le Midi-Pyrénées, le Nord-Pas-de-Calais et les Pays de la Loire regroupent 35,0% des ménages à bas revenus pour 31,3% de l'ensemble des résidences principales.

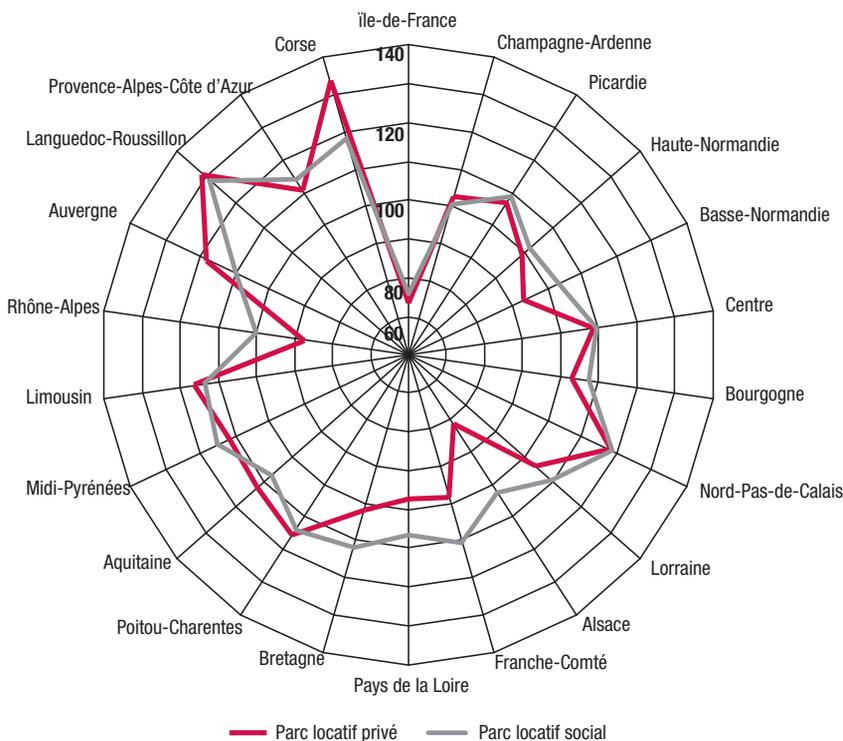
Si on se limite aux seuls ménages locataires de leur logement, on peut illustrer cette singularité (graphique 1) en comparant les proportions de ménages à bas revenus (normées à 100 par référence à la situation France métropolitaine) au sein du parc locatif. On constate alors qu'en Île-de-France les parcs locatifs (privé et social) accueillent proportionnellement (beaucoup) moins de ménages à bas revenus qu'ailleurs. Cela est aussi vrai, bien que dans une moindre mesure et surtout dans le parc locatif privé, en Alsace, en Basse-Normandie et en Rhône-Alpes. Alors qu'en revanche le Languedoc-Roussillon est la région la « plus accueillante » à cet égard : puis on trouve l'Auvergne, le Limousin, le Midi-Pyrénées et le Nord-Pas-de-Calais.

On peut en outre éclairer les grandes disparités territoriales en observant que le parc social accueille plus fréquemment les ménages à bas revenus que le parc privé dans les communes de 10 000 habitants et plus (soit 58,8% des ménages de locataires à bas revenus répartis à raison de 55,9% dans le LS et de 44,1% dans le LP) et surtout en Île-de-France hors Paris (soit 12,6% des ménages de locataires à bas

revenus répartis à raison de 67,4% dans le LS et de 32,6% dans le LP). En revanche, dans les communes de moins de 10 000 habitants et dans les communes rurales, c'est l'inverse (soit 24,7% des ménages de locataires à bas revenus répartis à raison de 30,3% dans le LS et de 69,7% dans le LP), comme pour Paris d'ailleurs (soit 4,0% des ménages de locataires à bas revenus répartis à raison de 41,8% dans le LS et de 58,2% dans le LP). Ainsi, les ménages à bas revenus locataires de leur logement sont répartis à parts à peu près égales entre le parc social et le parc privé (50,5% dans le LS et de 49,5% dans le LP).

Graphique 1

Les taux de diffusion en région des ménages à bas revenus dans le parc locatif



Sources : FILOCOM, 2007.

Note de lecture : en Île-de-France, par exemple, la proportion de ménages à bas revenus (normée à 100 par référence à la situation France métropolitaine) au sein du parc locatif (social ou privé) est de l'ordre de 75 contre de l'ordre de 130 en Languedoc-Roussillon. Elle est de 100 en France métropolitaine.

Une approche développée au niveau départemental permet de préciser l'analyse :

- les proportions de ménages à bas revenus (normées à 100 par référence à la situation France métropolitaine) au sein du parc locatif privé (carte 1) sont bien sûr les plus faibles dans les départements franciliens. Mais aussi dans l'Oise, qui se rapproche à cet égard de l'Île-de-France. En province, on trouve au même titre : le Bas-Rhin, département pour lequel

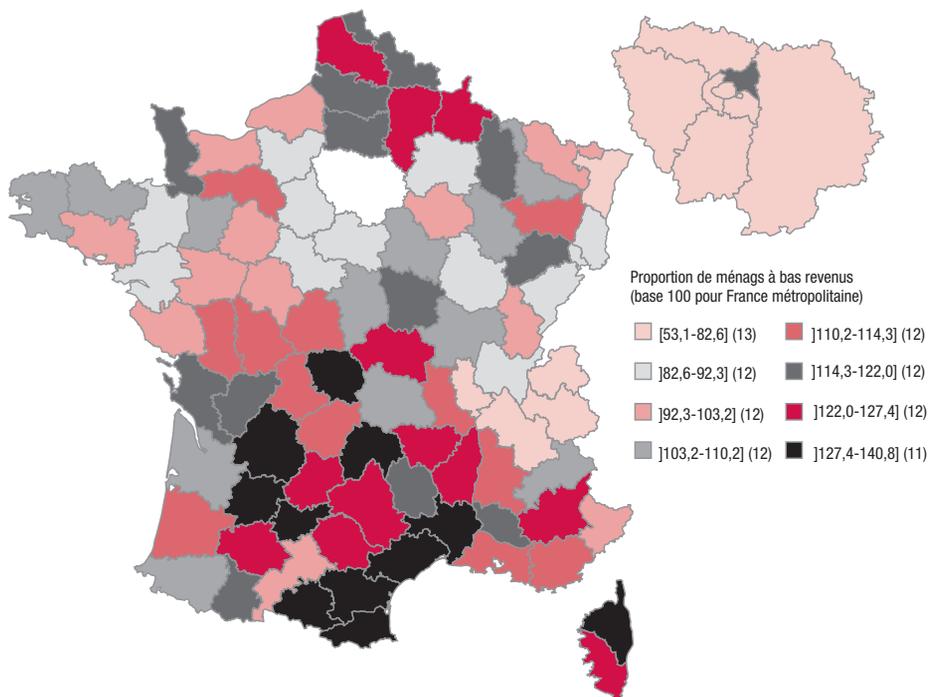
les tensions sont assez fortes sur le marché locatif privé; et les départements «rhônalpins» (l'Isère, les deux Savoie et le Rhône), sur lesquels les signes de déséquilibre des marchés sont nombreux;

- les départements limitrophes des trois espaces précédents absorbent alors une part non négligeable des demandes non satisfaites ou se trouvent simplement évincés par le mouvement de resserrement des contraintes d'accès qui singularisent ces marchés. Les ménages à bas revenus y sont ainsi, de ce fait, en proportion plus faible qu'ailleurs;
- les ménages à bas revenus sont en revanche le plus fortement représentés dans le parc locatif privé sur la moitié sud du Massif central, dans le Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées.

L'analyse des taux de diffusion des ménages à bas revenus dans le parc locatif social (carte 2) conduit à des résultats comparables.

Carte 1

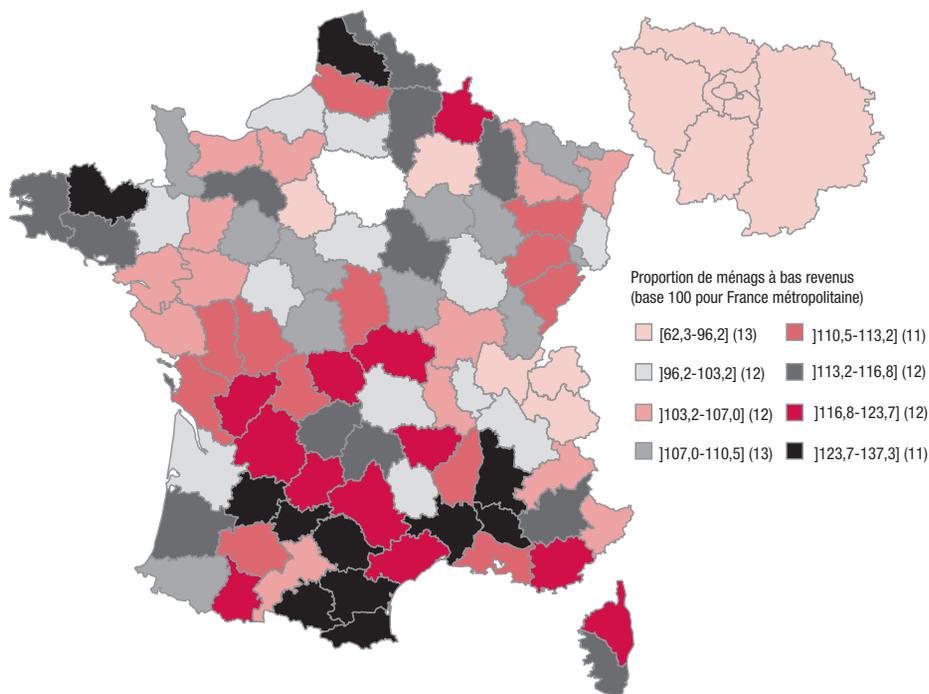
Les taux de diffusion en région des ménages à bas revenus dans le parc locatif privé



Sources : FILOCOM, 2007.

Carte 2

Les taux de diffusion en région des ménages à bas revenus dans le parc locatif social



Sources : FILOCOM, 2007.

Les locataires du parc privé résidant à Paris sont les ménages les plus pauvres parmi les bas revenus : leur revenu médian est inférieur à 5200 euros et pour près de la moitié d'entre eux leur revenu se situe sous le premier décile. C'est aussi à Paris que résident les locataires du parc social les plus pauvres. C'est toujours à Paris que se rencontrent les propriétaires occupants percevant les revenus imposables par UC les plus faibles.

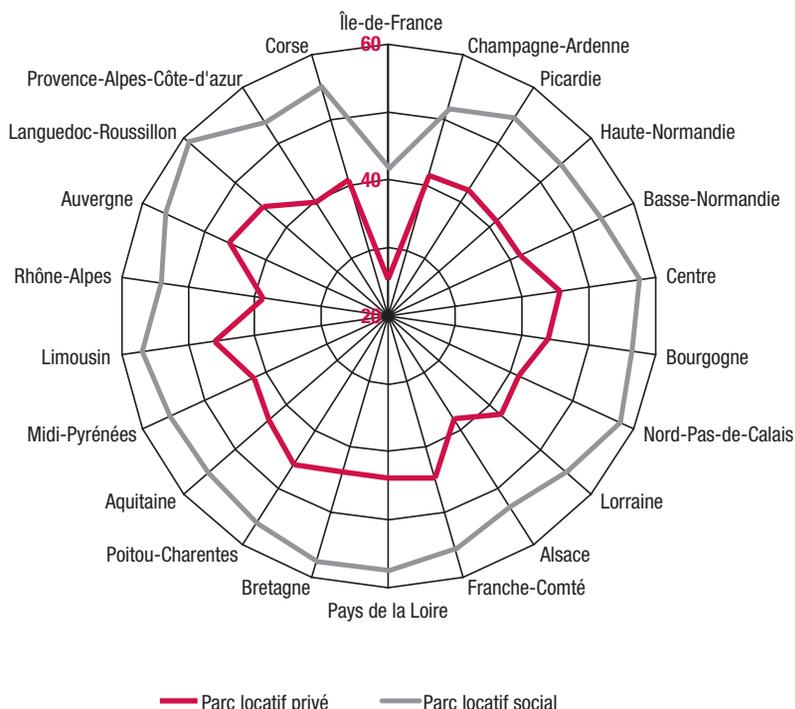
En général, le revenu médian des ménages locataires à bas revenus diminue au fur et à mesure que la taille de l'unité urbaine augmente. Dans le parc locatif social, il est en outre plus élevé dans les agglomérations de 200 000 habitants et plus qu'en Île-de-France. Dans le cas des propriétaires occupants, le revenu médian est à peu près identique, quelle que soit la taille des communes considérées.

On constate ainsi que, en Île-de-France, aussi bien dans le parc locatif social que dans le parc locatif privé, le revenu relatif des ménages à bas revenus est plus faible qu'ailleurs (graphique 2) : il représente de l'ordre de 25% des revenus de l'ensemble des ménages du parc social contre un peu moins de 43% en province et de l'ordre de 42% des revenus de l'ensemble des ménages du parc privé contre un peu moins de 56% en province. À cet égard, dans le parc privé, l'écart relatif entre les ménages à bas revenus et les autres ménages est à peu près comparable partout en pro-

vince: alors que, dans le parc social des régions telles que l’Alsace, PACA ou Rhône-Alpes accueillent des ménages (proportionnellement) plus modestes qu’ailleurs en province.

Graphique 2

Les ressources des locataires à bas revenus en % des revenus de l’ensemble



Sources: FILOCOM, 2007.

Les caractéristiques sociodémographiques des ménages à bas revenus

Dans l’ensemble, l’âge moyen de la personne de référence du ménage est comparable entre les ménages à bas revenus (54,5 ans en moyenne) et les autres ménages (54,1 ans en moyenne). Néanmoins, les ménages à bas revenus sont davantage représentés chez les plus jeunes et chez les plus âgés.

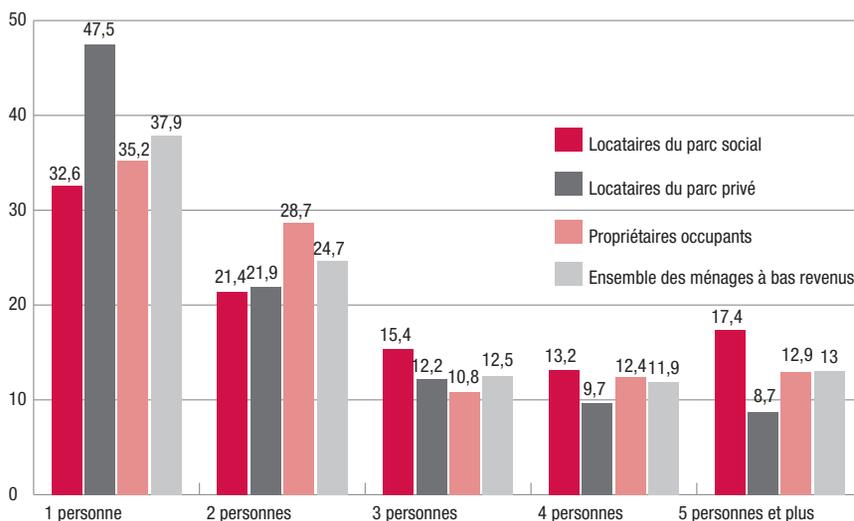
Les ménages à bas revenus sont ainsi principalement des locataires chez les moins de 45 ans (75 % en 2007) et majoritairement chez les 45 à 64 ans (57 % en 2007). Alors que les 65 ans et plus sont majoritairement des propriétaires occupants (64 % en 2007), mais dans une proportion moindre que celle qui se constate chez les ménages aux revenus plus élevés (83 % en 2007).

Compte tenu de ces spécificités, les ménages d'une seule personne représentent 37,9% des ménages à bas revenus (graphique 3) contre 28,6% pour les autres ménages (graphique 4) : cela est particulièrement vrai dans le cas des propriétaires occupants (35,2% de personnes seules pour les ménages à bas revenus contre 22,1% pour les autres ménages) ; mais cela s'observe aussi, dans une bien moindre mesure, dans le parc locatif privé (47,5% de personnes seules pour les ménages à bas revenus contre 46,9% pour les autres ménages) alors que, dans le parc locatif social, c'est l'inverse (32,6% de personnes seules pour les ménages à bas revenus contre 39,9% pour les autres ménages).

Les ménages de cinq personnes et plus sont néanmoins surreprésentés parmi les ménages à bas revenus (13,0% contre 6,3% parmi les autres ménages), et cela quel que soit le logement occupé : cela se vérifie pour les propriétaires occupants (12,9% de ménages à bas revenus de cinq personnes et plus contre 7,2% pour les autres ménages) ; mais aussi, dans une moindre mesure, dans le parc locatif privé (8,7% de ménages à bas revenus de cinq personnes et plus contre 3,4% pour les autres ménages) et surtout dans le parc locatif social (17,4% de ménages à bas revenus de cinq personnes et plus contre 5,4% pour les autres ménages).

Graphique 3

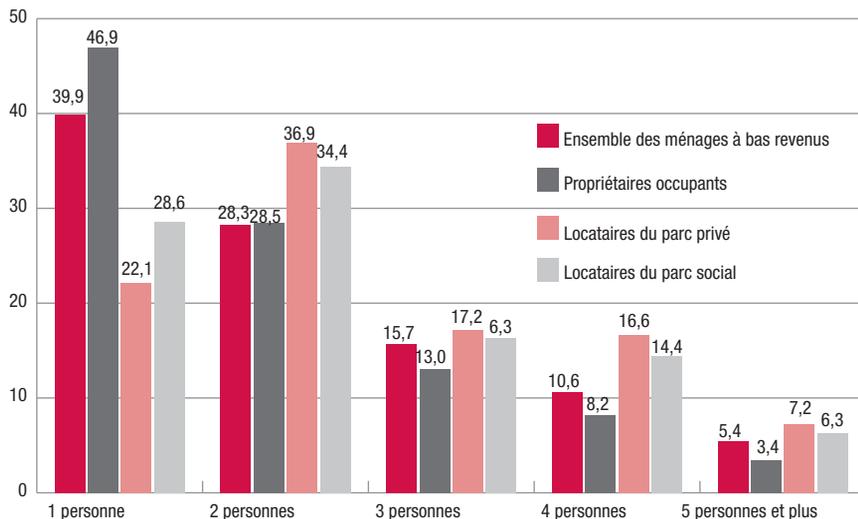
La répartition par catégorie de logement des ménages à bas revenus selon leur taille



Sources : FILOCOM, 2007.

Graphique 4

La répartition par catégorie de logement des autres ménages selon leur taille



Sources : FILOCOM, 2007.

En moyenne, les ménages à bas revenus sont alors d'une taille supérieure à celle des autres ménages. Ils comptent 2,5 personnes contre 2,3 pour les autres ménages: 2,2 pour les locataires du parc privé (contre 1,7 pour les autres ménages), 2,5 pour les propriétaires occupants (comme pour les autres ménages) et 2,8 pour les locataires du parc social (contre 2,1 pour les autres ménages).

Pour des âges inférieurs à 45 ans, les ménages à bas revenus sont plus souvent composés de trois personnes et plus. Entre 45 et 64 ans, ils sont plus fréquemment composés à la fois de personnes seules et de cinq personnes et plus. Et, au-delà de 65 ans, la taille de ces ménages est inférieure à celle des autres ménages en raison d'une surreprésentation des personnes seules.

En outre, quel que soit l'âge de la personne de référence, la taille des ménages à bas revenus locataires du parc privé est plus faible que pour les autres parcs. Pour des âges inférieurs à 45 ans, les ménages à bas revenus de propriétaires occupants ont une taille supérieure à celle des autres parcs.

Des conditions de logement dégradées

Dans l'ensemble, les ménages à bas revenus occupent plus fréquemment que les autres ménages des petits logements: 9,9% de studios et une pièce et 16,9% de deux pièces pour les premiers contre respectivement 5,0% et 12,6% pour les seconds. *A contrario*, les grands logements sont moins fréquents chez les ménages à bas revenus que chez les autres ménages: 12,9% de cinq pièces et 5,3% de six pièces et plus pour les premiers, contre respectivement 19,3% et 10,8% pour les

seconds, alors que les ménages des premiers comptent, en moyenne, un nombre de personnes plus élevé que les seconds.

Ces mêmes différences se constatent chez les propriétaires occupants et dans le parc locatif privé. Dans le cas des propriétaires occupants, les ménages à bas revenus occupent pour 4,7% d'entre eux des studios et une pièce et pour 11,0% des deux pièces contre respectivement 2,6% et 7,6% pour les autres ménages. Ces ménages à bas revenus occupent, en revanche, des cinq pièces dans 19,9% des cas et des six pièces et plus dans 9,8% des cas contre respectivement 24,3% et 14,3% pour les autres ménages. Dans le cas des locataires du parc privé, les ménages à bas revenus occupent pour 19,4% d'entre eux des studios et une pièce et pour 26,1% des deux pièces contre respectivement 13,4% et 27,4% pour les autres ménages. Ces ménages à bas revenus occupent, en revanche, des cinq pièces dans 6,5% des cas et des six pièces et plus dans 2,6% des cas contre respectivement 7,5% et 3,1% pour les autres ménages.

Alors que, dans le parc locatif social, des différences moins marquées se constatent de ce point de vue : les ménages à bas revenus occupent pour 8,3% d'entre eux des studios et une pièce et pour 16,6% des deux pièces, contre respectivement 6,8% et 20,4% pour les autres ménages. Ces ménages à bas revenus occupent, en revanche, des cinq pièces dans 8,9% des cas et des six pièces et plus dans 1,3% des cas, contre respectivement 6,8% et 0,8% pour les autres ménages.

Encadré 5

Suroccupation et inconfort des logements

Soit N le nombre de personnes occupant le logement et SH la surface habitable du logement exprimée en m^2 :

- suroccupation lourde : $SH \leq 9 \times N$;
- suroccupation légère : $9N < SH \leq 16 + [11 \times (N-1)]$

Ainsi, un logement occupé par une personne seule est en suroccupation lourde si sa surface est de $9 m^2$ ou moins et en situation de suroccupation légère si sa surface est comprise entre 10 et $16 m^2$. Dans le cas d'un logement occupé par deux personnes, les seuils sont respectivement de 18 et $27 m^2$.

Cette définition diffère de celle habituellement utilisée par l'INSEE. Bien qu'ancienne et pas forcément satisfaisante, elle a cependant été retenue pour traiter FILOCOM, compte tenu de la nature des informations disponibles sur la qualité et le confort des logements.

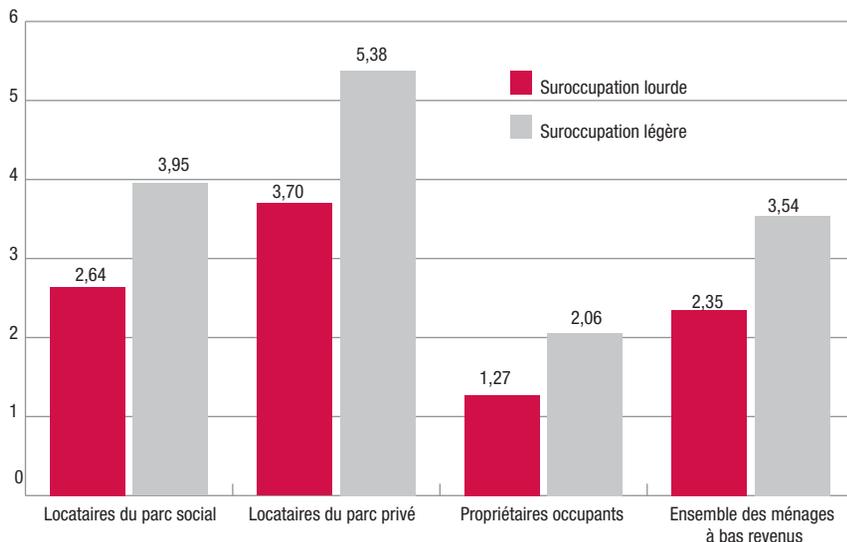
Dans FILOCOM, est réputé en situation d'inconfort total tout logement ne disposant ni de baignoire, ni de douche, ni de toilettes. Un logement confortable s'entend comme tout logement disposant de baignoire ou douche, de toilettes et de chauffage central. Le confort partiel regroupe tous les autres cas de figure.

Les différences de situation que l'on constate entre le parc locatif social et le parc locatif privé se déclinent de façons très diverses selon les espaces géographiques considérés :

- sur Paris, marché très tendu où la rareté de l'espace constructible a toujours «tiré» les tailles des logements vers le bas, les ménages à bas revenus occupent pour 47,1 % d'entre eux des studios, des une pièce et des deux pièces dans le parc locatif social et, pour 5,6% d'entre eux, des cinq pièces et plus. À cet égard, la situation parisienne ressemble à celle observée dans le locatif privé pour la France entière. Mais, dans le locatif privé parisien, les différences aussi sont accentuées à cause des déséquilibres de marché : les ménages à bas revenus occupent pour 83,1 % d'entre eux des studios, des une pièce et des 2 pièces et pour 1,1 % d'entre eux des cinq pièces et plus ;
- dans les communes rurales, en revanche, où la contrainte de l'espace est nettement moins forte, les conditions d'occupation des logements par les ménages à bas revenus se ressemblent entre le parc locatif social et le parc locatif privé. Les ménages à bas revenus occupent pour 21,9% d'entre eux des studios, des une pièce et des deux pièces dans le parc locatif social et pour 10,3 % d'entre eux des cinq pièces et plus. Dans le parc locatif privé, les proportions sont alors respectivement de 27,6% et de 16,4%.

Graphique 5

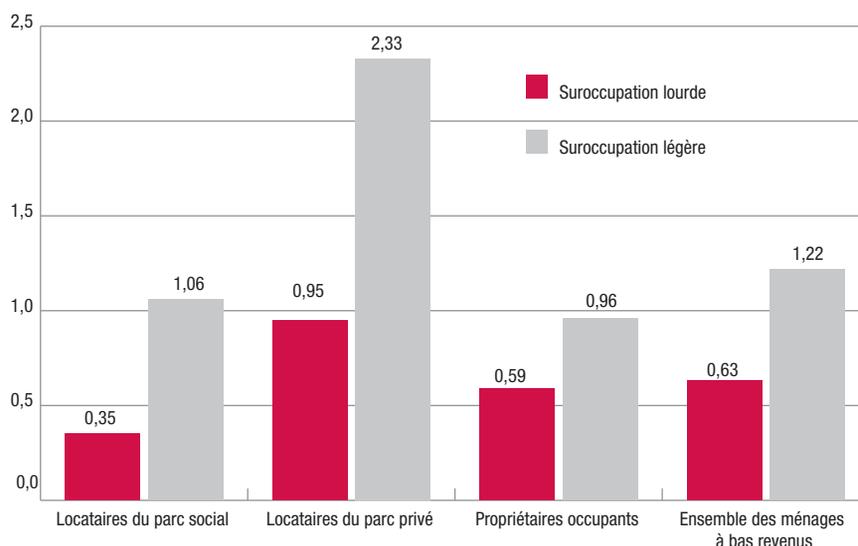
La suroccupation des logements par les ménages à bas revenus



Sources : FILOCOM, 2007.

Graphique 6

La suroccupation des logements par les autres ménages



Sources : FILOCOM, 2007.

Dans l'ensemble, des ménages «de plus grande taille» occupant des logements plus réduits, cela signifie que partout les ménages à bas revenus connaissent des conditions de logements dégradées en comparaison de celles des autres ménages. 5,9% des ménages à bas revenus connaissent une situation de suroccupation de leur logement, contre 6,2% en 2005 (encadré 5) : cela représente près de 416 000 logements (436 000 logements en 2005). Plus précisément (graphiques 5 et 6), 3,5% connaissent une situation de suroccupation légère (3,6% en 2005) et 2,4% une situation de suroccupation lourde (2,6% en 2005). C'est dans le parc locatif privé que la suroccupation est la plus répandue (9,1% des ménages à bas revenus – 9,5% en 2005 – dont 3,7% de suroccupation lourde – 4,0% en 2005) et chez les propriétaires occupants qu'elle est la moins prononcée (3,3% – 3,6% en 2005 – dont 1,3% de suroccupation lourde – 1,4% en 2005). Dans le parc locatif social, la suroccupation concerne 6,6% des ménages à bas revenus – 7,0% en 2005 – (dont 2,6% de suroccupation lourde – 2,9% en 2005).

L'Île-de-France et PACA, où le taux atteint respectivement 19,6% et 8,2%, concentrent l'essentiel des situations de suroccupation des ménages à bas revenus. Une situation de suroccupation ne recouvre cependant pas la même réalité selon le parc considéré :

- dans le parc locatif social, elle se signale par de grandes familles résidant dans de grands logements (dans plus de la moitié des situations, ce sont des familles de cinq personnes et plus vivant dans des logements de trois pièces et plus), tandis que, dans le parc locatif privé, il s'agit de familles de taille moyenne habi-

tant dans de petits appartements ou des familles de petite taille habitant des logements exigus. Dans le cas des propriétaires occupants, le phénomène concerne des logements plutôt plus petits que la moyenne dans lesquels logent des familles de taille moyenne ;

- dans le parc locatif privé, la suroccupation lourde concerne essentiellement des ménages de deux à quatre personnes occupant des studios ou une pièce ou des ménages constitués de quatre ou cinq personnes occupant des deux pièces. Ce sont souvent des ménages dont la personne de référence est âgée de 25 à 44 ans. Le nord de la France, où ce parc est sous-représenté (dans la population des ménages à bas revenus), et le Sud-Est, où au contraire ce parc est surreprésenté, sont les plus exposés à ce type de situations ; alors que dans le Sud-Ouest, où la proportion de logements locatifs privés occupés par des ménages à bas revenus est forte, les situations de suroccupation sont plus faibles qu'ailleurs. Dans le parc locatif social, en revanche, elle affecte de grandes familles (entre neuf et quinze personnes) occupant des logements de trois pièces ou plus et où la personne de référence a entre 45 et 64 ans. Mais elle touche aussi des ménages résidant dans des studios et une pièce. Quel que soit le parc considéré, ces ménages viennent souvent de s'établir récemment dans leur logement et ils sont plus pauvres que les autres, appartenant plus fréquemment aux deux premiers déciles de revenu ;

- les propriétaires occupants à bas revenus sont les ménages les moins concernés par la suroccupation. Celle-ci se rencontre principalement dans le centre, l'ouest et l'est de la France. Elle concerne alors des logements plutôt petits dans lesquels vivent des familles de taille moyenne. Mais aussi des grandes familles habitant des trois ou quatre pièces ;

- la suroccupation légère constatée dans le parc locatif privé concerne dans près de la moitié des cas des jeunes ménages de une ou deux personnes (la personne de référence est âgée de 18 à 34 ans) et comptant parmi les plus pauvres (sous le premier décile de revenu). Dans le locatif social, elle concerne des familles assez nombreuses (entre cinq et huit personnes) habitant dans des logements de trois ou quatre pièces. Ces familles, relativement jeunes (de 25 à 44 ans) sont fréquemment installées en Île-de-France et présentent des revenus situés dans les deux premiers déciles. Quant aux propriétaires occupants en situation de suroccupation légère, ils sont relativement jeunes (de 25 à 54 ans), ils résident fréquemment en Île-de-France et ce sont des familles de trois à six personnes logeant dans des deux et trois pièces ou des ménages de une à trois personnes logeant dans des studios et une pièce.

Les logements occupés par les ménages à bas revenus sont en général plus anciens que ceux des autres ménages : même si cela ne peut en soi être associé à une moindre qualité ou à un confort plus réduit, 26,8% des ménages à bas revenus sont dans des logements construits avant 1914 contre 21,3% pour les autres ménages :

- dans le cas des propriétaires occupants et des locataires du secteur privé, cela est encore plus net : 34,9% de propriétaires occupants à bas revenus vivent dans des logements construits avant 1914 contre 21,6% pour les autres ménages, 40,3% de locataires du secteur privé à bas revenus dans des logements construits avant 1914 contre 31,4% pour les autres ménages. Cela se vérifie, en général, quelle que soit la localisation géographique considérée ;
- dans le parc locatif social de construction plus récente, ce sont les logements construits avant 1974 qui sont surreprésentés : 55,0% de locataires du secteur social à bas revenus dans des logements construits avant 1974 contre 48,2% pour les autres ménages. Dans l'ensemble, les différences entre les ménages pauvres et les autres ménages sont, à cet égard, moins accentuées que dans les autres composantes du parc.

En dépit d'une amélioration notable depuis le début des années 2000, les ménages à bas revenus occupent alors des logements moins confortables que ceux des autres ménages : 31,1% des ménages à bas revenus (contre 33,3% en 2005 et 38,0% en 2001) sont dans des logements à confort partiel ou sans confort (7,2% dans des logements sans confort) contre 20,6% pour les autres ménages (3,3% dans des logements sans confort) :

- les différences de niveau de confort entre les ménages à bas revenus et les autres ménages sont faiblement prononcées dans le parc locatif social : 9,3% des ménages à bas revenus locataires du parc social sont dans des logements à confort partiel ou sans confort (1,2% dans des logements sans confort) contre 7,5% pour les autres ménages (0,4% dans des logements sans confort). Le niveau élevé des situations de grand confort est remarquable, tenant autant à un effet de génération (un parc plus jeune) qu'à l'effort consenti par les pouvoirs publics pendant plus de 20 ans pour améliorer et entretenir ce parc ;
- dans le parc locatif privé, les différences de niveau de confort entre les ménages à bas revenus et les autres ménages sont plus prononcées : 40,3% des ménages à bas revenus locataires du parc privé sont dans des logements à confort partiel ou sans confort (9,7% dans des logements sans confort) contre 29,0% pour les autres ménages (5,5% dans des logements sans confort). La fréquence des situations d'absence de confort total tient autant à l'ancienneté du parc considéré qu'à un moindre engagement des pouvoirs publics dans l'amélioration et l'entretien de ce parc et/ou à des niveaux de loyers (sur des bassins d'habitat déprimés où, en outre, le parc locatif social ne s'est guère développé) qui ne permettent pas aux propriétaires bailleurs de faire face à de telles dépenses ;
- c'est alors dans le parc des propriétaires occupants que les différences de niveau de confort entre les ménages à bas revenus et les autres ménages sont les plus prononcées : 39,8% des propriétaires occupants à bas revenus sont dans des logements à confort partiel ou sans confort (9,4% dans des logements sans confort), contre 20,4% pour les autres ménages (3,2% dans des logements sans confort).

Enfin, c'est dans les communes rurales et dans Paris que le niveau d'inconfort des logements occupés par des ménages à bas revenus est le plus prononcé : 47,1% de ces ménages dans des logements à confort partiel ou sans confort (13,1% dans des logements sans confort) dans les communes rurales et 44,1% de ces ménages dans des logements à confort partiel ou sans confort (17,9% dans des logements sans confort) dans Paris.

L'accession à la propriété des ménages pauvres et modestes

L'effort que doivent consentir les ménages pauvres pour accéder à la propriété (encadré 6) reste très élevé en l'état actuel du système des aides à l'accession et hors prise en compte du crédit d'impôt (encadré 7). Les taux d'effort constatés en 2008 semblaient à la limite du supportable (44,2% pour un niveau de vie mensuel de l'ordre de 703 euros/UC) avec un prix relatif (coût de l'opération rapporté au revenu du ménage) de l'ordre de 8,3 années. Par exemple, la Banque mondiale estime à quatre ou cinq années le prix relatif maximum supportable par les ménages pauvres des pays en voie de développement. Il s'agit alors de familles avec enfant(s) (2,3 UC) qui ont probablement été orientées vers l'accession pour ne pas avoir à les loger dans le patrimoine locatif social (les «familles lourdes», comme les organismes d'HLM les qualifient habituellement) ou qui ne trouvent aucune solution abordable dans le parc locatif privé.

Les ménages modestes semblent aussi s'être engagés dans la voie d'une accession à la propriété «coûteuse», autant en raison d'un taux d'effort élevé (35,3% en moyenne) que du niveau du prix relatif constaté (6,8 années de revenus : c'est d'ailleurs bien sûr le niveau de ce ratio que la difficulté du projet ressort, plus que sur le taux d'effort). Leur fragilité est donc loin d'être négligeable puisqu'ils se trouvent exposés à n'importe quel accident de la vie qui bouleversera sans aucun doute la bonne conduite de leur projet.

Ces accédants pauvres et modestes ont réalisé leur projet après près de dix années de hausse ininterrompue : entre 1996 et 2008, par exemple, le coût moyen des projets d'accession réalisés par les ménages s'est accru de 124,0% (+7,0% par an, en moyenne), alors que le revenu moyen de l'ensemble des accédants n'a progressé que de 35,3% (+2,5% par an, en moyenne) ; le prix relatif des opérations d'accession est ainsi passé de 3,2 années de revenus en 1996 à 5,4 années de revenus en 2008.

Il est alors étonnant de constater que des ménages pauvres ou modestes aient pu continuer à accéder à la propriété dans de telles conditions, d'autant que le niveau de vie de ces ménages est pour le moins exigu. Et il est clair qu'il y a bien une inégalité fondamentale entre les ménages accédants à la propriété, celle du niveau de leurs revenus.

Encadré 6

L'accèsion à la propriété dans l'Observatoire du financement du logement

L'enquête réalisée dans le cadre de l'Observatoire du financement du logement (OFL) permet de connaître précisément l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques des ménages ayant réalisé un projet d'accèsion à la propriété : revenus professionnels, secteurs d'activité et statuts professionnels des membres actifs du ménage ; autres revenus et revenus de transfert ; composition du ménage (nombre d'adultes et nombre d'enfants) et situation matrimoniale, etc. Il est donc possible de déterminer le revenu disponible de chaque ménage (et donc aussi son impôt sur le revenu, le taux moyen d'imposition qui lui correspond, etc.) et de le classer selon son niveau de vie mensuel par UC dans un des déciles de revenu disponible déterminé pour l'ensemble de la population.

Par exemple, sur les revenus de l'année 2005, les accédants à la propriété classés parmi la catégorie des ménages pauvres disposaient d'un revenu disponible moyen de 16,43 k€ (21,89 k€ pour les ménages pauvres et modestes) contre 39,48 k€ pour l'ensemble des accédants : ces ménages disposaient alors d'un revenu mensuel par UC, leur niveau de vie, de 619 euros en moyenne (886 euros) contre 2034 euros pour l'ensemble des accédants, ce qui les a fait classer dans le premier décile de revenu disponible par UC dont les bornes ont été établies par l'INSEE.

Il convient à cet égard de remarquer que l'INSEE a, à partir de 2007, redéfini les bornes de classe : la nouvelle série s'appuie, comme la précédente, sur les résultats des enquêtes Revenus fiscaux (de 1970 à 2005) puis sur ceux des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (depuis 2005). Mais elle intègre désormais les prestations sociales réelles (elles étaient imputées auparavant) et assure une meilleure couverture des revenus du patrimoine. De ce fait, la mesure du niveau de vie et du revenu utilisée ici correspond à un concept microéconomique de revenu.

Toutes les évaluations présentées par l'OFL ont donc été reprises sur la période 2000-2008 afin d'assurer leur cohérence avec la nouvelle série publiée par l'INSEE.

D'ailleurs, l'examen de la courbe de Gini (graphique 7), représentative de la concentration des accédants à la propriété selon le niveau de revenu de l'ensemble de la population, le confirme : 6,4% des accédants appartiennent à la catégorie des ménages pauvres (premier décile) ; 13,5% des accédants à celle des classes populaires (deuxième et troisième déciles) ; 15,5% à celle des classes moyennes modestes (quatrième et cinquième déciles)... mais 19,4% à celle des classes moyennes intermédiaires (sixième et septième déciles) ; 27,1% à celle des classes moyennes supérieures (huitième et neuvième déciles) et 18,1% à la classe aisée (dernier décile). Ainsi, 35,4% des accédants sont parmi les 50% de ménages les plus modestes, mais 64,6% des accédants le sont parmi les 50% de ménages les plus riches.

Lorsque les ménages les plus modestes accèdent à la propriété, 41,2% sont parmi les 50% de ménages les plus modestes dans le neuf... contre 32,8% dans l'ancien.

Encadré 7

Les aides à l'accession en 2008

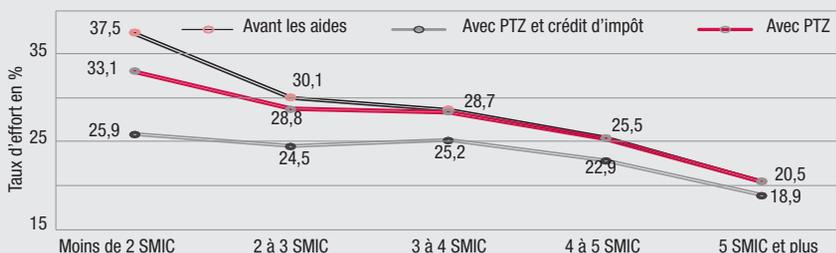
L'impact du crédit d'impôt obtenu au titre des intérêts des emprunts contractés pour financer le projet d'accession à la propriété n'est pas intégré dans les calculs de taux d'effort présentés par l'OFL. Suivant le principe d'inscription comptable qui lui est associé, il n'exerce en effet aucun impact durant l'année de réalisation du projet sur l'impôt sur le revenu, sur le revenu disponible ou sur le niveau de vie des accédants en ayant bénéficié durant cette même année. Le choix qui pouvait éventuellement être fait aurait néanmoins pu consister à mesurer un taux d'effort net du crédit d'impôt en enrichissement du taux d'effort (brut) déjà présenté parmi les résultats. Mais il est probable qu'une grande partie des accédants à la propriété n'intègre pas l'opportunité de ce crédit d'impôt au rang des déterminants de sa décision (et donc de son calcul économique) : même si cet avantage fiscal constitue, par ailleurs, un puissant outil de soutien du pouvoir d'achat des accédants pauvres et modestes. Le choix a donc finalement été fait de ne pas intégrer cette disposition publique d'incitation à accéder à la propriété dans le calcul des taux d'effort.

Pour autant, la prise en compte du crédit d'impôt accordé au titre des intérêts d'emprunts aurait complètement modifié le paysage : les baisses des taux d'effort qu'il entraîne pour les accédants les plus modestes sont en effet de nature à écrêter leur courbe de distribution des taux d'effort.

Aux conditions de l'année 2008, il est en effet possible d'évaluer l'impact du dispositif du crédit d'impôt pour des ménages ayant pleinement fait valoir leurs droits à ce titre et dont les caractéristiques sociodémographiques seraient celles de la moyenne des ménages disposant d'un niveau de revenus équivalent. Par exemple, un ménage dont le niveau des revenus (déclarés) était de moins de 2 SMIC en 2008 supportait un taux d'effort net final de 25,9% : le dispositif du crédit d'impôt représentait en effet pour lui un gain de taux d'effort de 7,2% de revenu et le prêt à taux zéro (PTZ) un gain de 4,4% (graphique). Alors qu'un ménage disposant d'un revenu (déclaré) de plus de cinq SMIC ne bénéficie pas du PTZ et n'a obtenu qu'un gain de 1,6%, en raison du caractère « familialiste » du dispositif (qui bénéficie plus largement aux ménages modestes du fait des structures familiales concernées) et du système de plafonnement du montant des intérêts intégré dans le calcul du crédit d'impôt.

Les ménages pauvres et modestes dont le taux d'effort moyen s'établit à 38,1% (44,2% pour les seuls ménages pauvres) et dont les revenus sont inférieurs à deux SMIC ont donc en fait bénéficié d'un crédit d'impôt de plus de 7%.

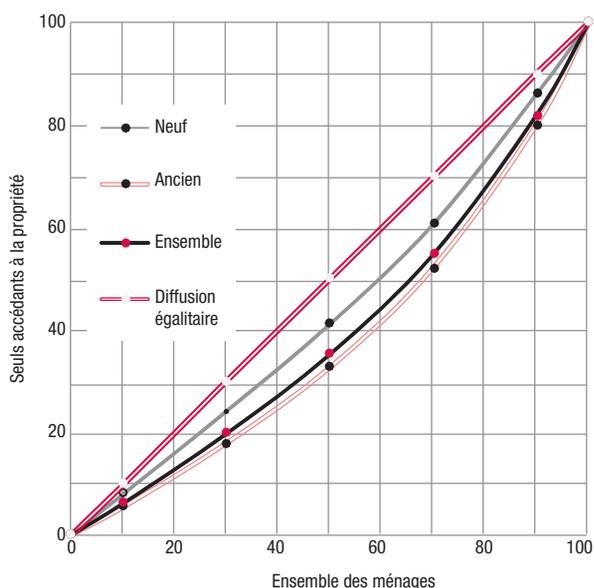
L'impact des aides à l'accession à la propriété : sur le niveau des taux d'effort



Sources : Modèle DESPINA.

Graphique 7

L'accèsion à la propriété en 2008



Champ : France entière.

Sources : OFL-CSA.

La situation est bien évidemment nettement plus déformée sur des marchés « très tendus » : en Île-de-France, où les classes aisées sont plus riches alors que les ménages pauvres sont toujours aussi pauvres, ces derniers supportent des taux d'effort encore plus invraisemblables... mais les classes aisées sont encore plus surreprésentées parmi les accédants.

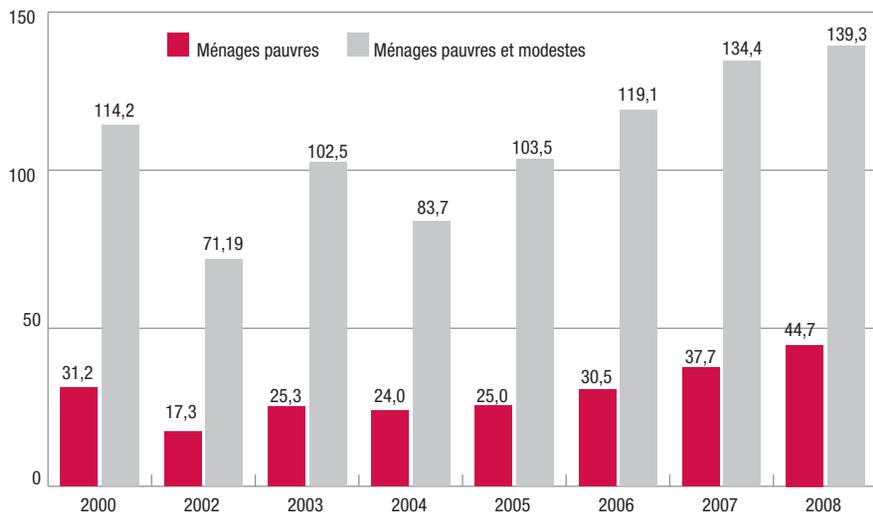
Des flux d'accèsion soutenus et en progression

En dépit de la progression rapide des prix de l'immobilier observée depuis la fin des années 1990, le niveau des flux de l'accèsion à la propriété des ménages pauvres et modestes s'est établi à un niveau annuel moyen de l'ordre de 121 000 unités, dont 36 000 unités pour les seuls ménages pauvres : entre 2000 et 2008, au-delà des fluctuations des effectifs concernés, aucune tendance récessive notable ne se dégage en effet de l'observation qui peut être faite (graphiques 8 et 9).

Alors qu'entre 2000 et 2007 l'ensemble de l'accèsion à la propriété s'était sensiblement développé, les effectifs annuels concernés ont augmenté de l'ordre de 175 000 unités (+26,1 % au total, soit +3,4 % en moyenne chaque année), la part des ménages pauvres et modestes parmi les accédants s'est à peu près maintenue. Elle s'est alors établie à 16,5 % en moyenne. Et elle s'est relevée à 19,9 % en 2008, dans le contexte d'une récession des marchés caractérisée par un fort repli des flux de l'accèsion des « déjà-proprétaires ».

Graphique 8

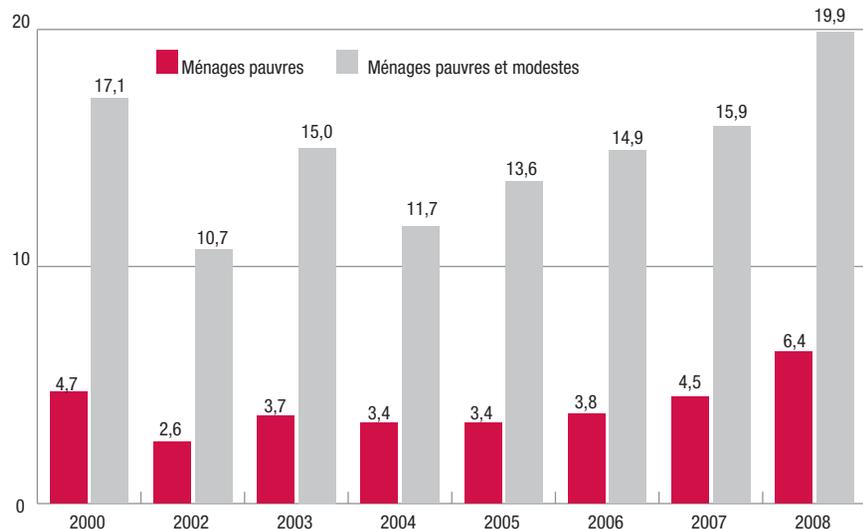
Les flux de l'accession à la propriété des ménages pauvres et modestes
(en milliers d'unités)



Sources : OFL-CSA.

Graphique 9

La structure des flux de l'accession à la propriété des ménages pauvres et modestes
(en %)



Sources : OFL-CSA.

La hausse des prix de l'immobilier n'a donc pas empêché la réalisation des projets d'accèsion de tous les ménages pauvres et modestes, même si elle a provoqué une limitation des effectifs concernés ; elle a, en revanche, rendu leur réalisation plus délicate.

Les ménages pauvres et modestes accèdent alors proportionnellement plus souvent dans le neuf que dans l'ancien : par exemple, en 2008, ces ménages représentaient 24,0% des accédants dans le neuf (8,1% pour les seuls ménages pauvres), contre 18,0% des accédants dans l'ancien (5,6% pour les seuls ménages pauvres).

Des profils sociodémographiques typés

Les ménages pauvres qui accèdent à la propriété sont en moyenne des familles de 4 à 5 personnes avec enfants (de 2 à 2,5 selon les années). Le nombre de personnes par ménage est donc, dans ce cas, sensiblement plus élevé que celui qui s'observe pour les ménages moyens et aisés (de l'ordre de 2,4 personnes en moyenne, dont 0,7 enfant). Bien que de taille un peu plus restreinte, les ménages pauvres et modestes (de l'ordre de 3,8 personnes en moyenne, dont 1,6 enfant) se distinguent donc nettement, en moyenne, des autres ménages.

Une des caractéristiques sociodémographiques majeures des ménages d'accédants pauvres et modestes (et encore plus nettement des ménages pauvres) est sans aucun doute le nombre élevé d'UC : 2,3 en moyenne (2,7 pour les seuls ménages pauvres) contre 1,8 en moyenne pour les ménages moyens et aisés.

Peu de différences peuvent être notées, en revanche, lorsque l'on considère l'âge moyen du chef de ménage : par exemple, en 2008, 37,7 années pour les ménages pauvres, 37,2 années pour l'ensemble des ménages pauvres et modestes et pour les ménages moyens et aisés. Le mouvement de «rajeunissement» des accédants à la propriété observé depuis le début des années 2000 se retrouve pour l'ensemble des ménages pauvres et modestes.

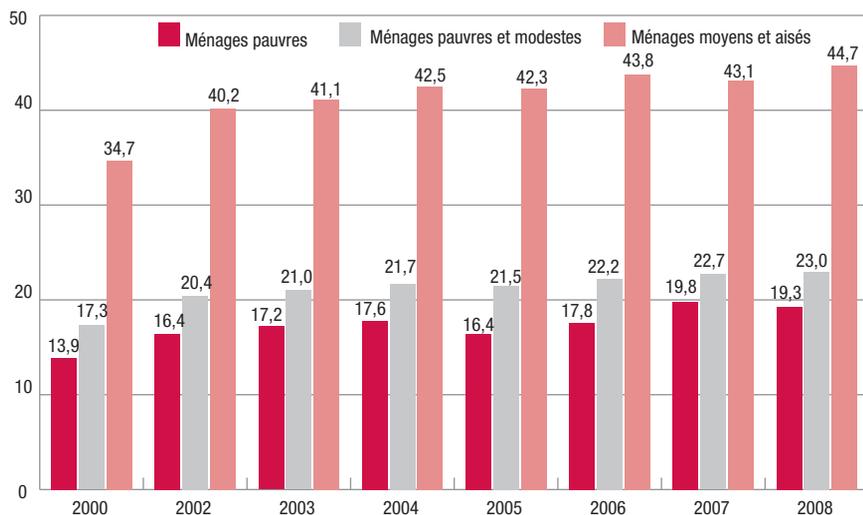
Des différences notables apparaissent, en revanche, lorsque l'on observe la répartition des accédants à la propriété selon la PCS du chef de ménage. D'une part, bien sûr, parce que les PCS «ouvriers et employés» sont surreprésentées parmi les ménages pauvres et modestes : en 2008, par exemple, 68,8% d'«ouvriers et employés» parmi les ménages pauvres et modestes (73,6% pour les seuls ménages pauvres) contre 28,7% parmi les ménages moyens et aisés ; la proportion de «cadres et professions libérales» n'étant alors que de 4,2% parmi les ménages pauvres et modestes (2,8% pour les seuls ménages pauvres) contre 38,3% parmi les ménages moyens et aisés. Mais aussi, d'autre part, parce que la déformation des flux de l'accèsion à la propriété constatée depuis la fin des années 1990 a accentué les différences : en 2000, par exemple, 53,9% d'«ouvriers et employés» parmi les ménages pauvres et modestes (39,4% pour les seuls ménages pauvres) contre 36,8% parmi les ménages moyens et aisés ; la proportion de «cadres et professions libérales» étant alors de 6,4% parmi les ménages pauvres et modestes (13,9% pour les seuls ménages pauvres), contre 30,3% parmi les ménages moyens et aisés.

Les ménages pauvres et modestes sont donc maintenant, après plus de dix années de hausse des prix de l'immobilier ancien et de transformation des marchés, mais aussi après les transformations économiques et sociales intervenues durant cette période (précarisation du salariat... et plus récemment déclenchement de la crise) et la volonté publique d'élargir l'accès à la propriété à des accédants plus modestes (réforme du PTZ, crédit d'impôt, PASS foncier, etc.), des ménages d'«ouvriers et employés» pour la plupart d'entre eux : à la fin des années 1990, la composition socioprofessionnelle de ces ménages les faisait encore ressembler au reste des ménages. Leur singularité était alors d'être principalement des familles nombreuses : aujourd'hui, ce sont plutôt des familles nombreuses et très souvent peu qualifiées au plan professionnel.

Les différences socioprofessionnelles marquées qui se constatent entre les ménages pauvres et modestes, d'une part, et les ménages moyens et aisés, d'autre part, se retrouvent évidemment à la lecture des niveaux de revenus des ménages : avec, par exemple en 2008, un niveau de vie de 11,34 k€ par UC et par an pour les ménages pauvres et modestes (8,43 k€ pour les seuls ménages pauvres) et de 29,43 k€ par UC et par an pour les ménages moyens et aisés (graphiques 10 et 11).

Graphique 10

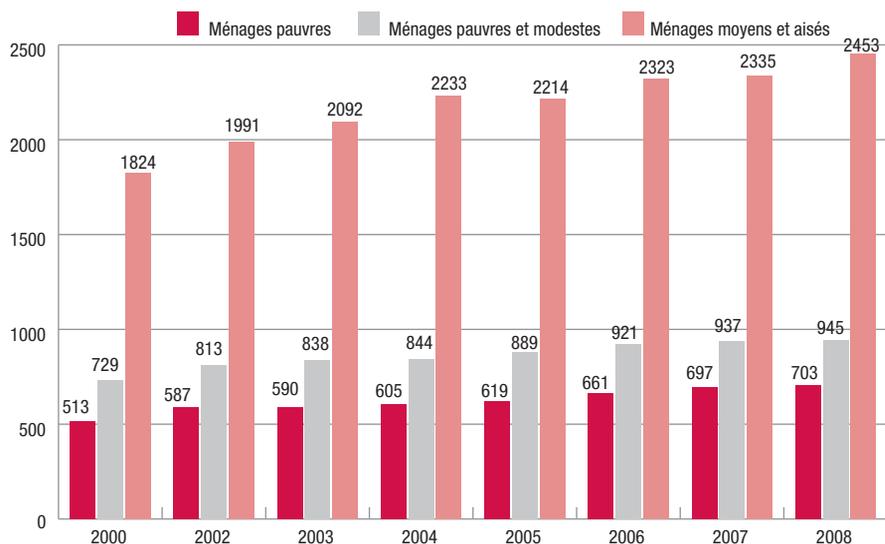
Le revenu annuel disponible des accédants à la propriété (en kilos euros)



Sources : OFL-CSA.

Graphique 11

Le niveau de vie mensuel par UC des accédants (en euros)



Sources : OFL-CSA.

Pour autant, les différences de revenus ne se sont pas véritablement creusées depuis le début des années 2000 : ainsi en moyenne, chaque année, le revenu disponible moyen des ménages pauvres et modestes a augmenté de 3,6% (+4,2% pour les seuls ménages pauvres) contre 3,2% pour les ménages moyens et aisés et le niveau de vie moyen des ménages pauvres et modestes a augmenté de 3,3% (+4,0% pour les seuls ménages pauvres) contre 3,8% pour les ménages moyens et aisés.

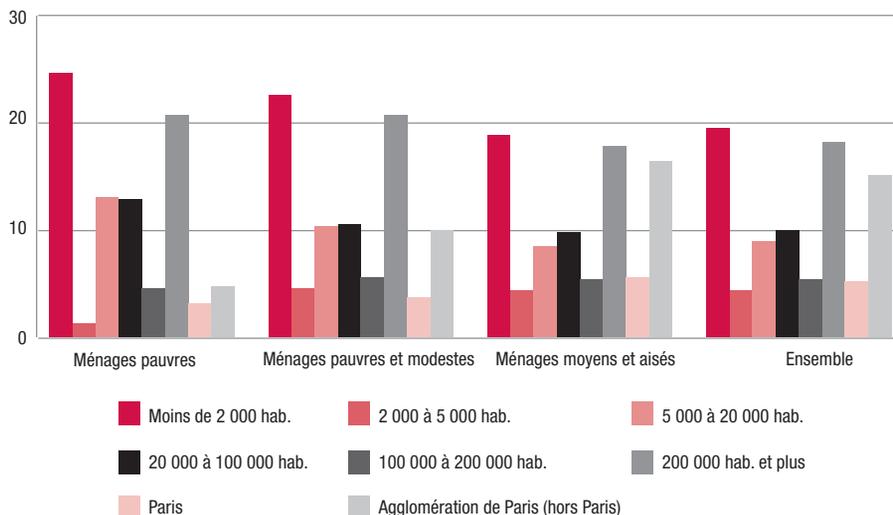
Des choix de localisation des projets contraints

En moyenne, les logements acquis par des accédants pauvres et modestes ressemblent à ceux des autres accédants du point de vue du nombre de pièces. En revanche, ils semblent un peu plus spacieux du point de vue de la surface moyenne (de l'ordre de 2 à 3 m²). Pour autant, comme ces ménages pauvres et modestes sont bien plus fréquemment des familles avec enfant(s) (de l'ordre de un enfant de plus par ménage), l'aisance de leur logement est évidemment moindre : cela reflète bien la contrainte financière plus élevée qui réduit les choix des ménages correspondants.

En revanche, il est clair que le choix de la localisation géographique et du type de communes dans lesquelles l'opération d'accèsion peut être réalisée est fortement affecté par le degré de serrement de la contrainte budgétaire (graphiques 12 et 13). Les opérations réalisées par les ménages pauvres ou modestes sont moins

Graphique 12

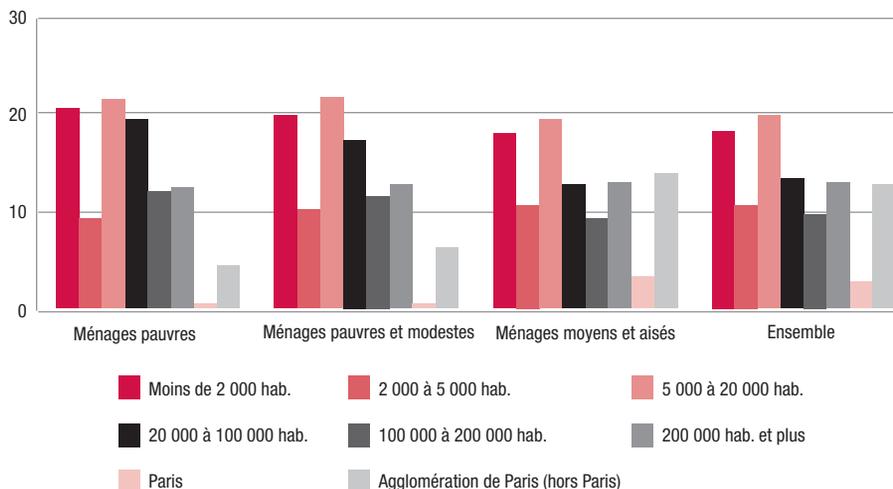
La répartition des accédants selon la taille de l'agglomération en 2000 (en %)



Sources : OFL-CSA.

Graphique 13

La répartition des accédants selon la taille de l'agglomération en 2008 (en %)



Sources : OFL-CSA.

fréquemment sur Paris et son agglomération: par exemple, en 2008: 0,6% des ménages pauvres ou modestes achètent sur Paris (7,0% sur l'agglomération parisienne hors Paris) alors que 3,7% des ménages moyens et aisés achètent sur Paris (16,7%). À l'inverse, ces ménages pauvres ou modestes accèdent plus fréquemment (facilement) dans des communes de moins de 20 000 habitants et dans des communes rurales. L'effet «niveau du prix» du bien explique évidemment cela compte tenu de la taille des logements recherchés: des logements plus grands pour des familles plus nombreuses. Et d'ailleurs, entre 2000 et 2008, les marchés les plus convoités (marchés urbains dont celui de Paris, par exemple) sur lesquels les prix ont atteint des niveaux propres à décourager les clientèles les plus modestes se sont progressivement fermés aux ménages pauvres ou modestes.

Les coûts et les charges de l'accèsion à la propriété

De moindres capacités financières, des biens situés dans des zones géographiques moins convoitées, etc., tout contribue à ce que les coûts de l'accèsion à la propriété soient plus faibles pour les ménages pauvres et modestes: depuis le début des années 2000, le coût des opérations d'accèsion qu'ils réalisent est ainsi de 32,6% inférieur, en moyenne, à celles des ménages moyens et aisés. Cependant, depuis la fin des années 1990, le coût moyen de l'accèsion à la propriété des ménages pauvres et modestes progresse de 1,5 point de plus chaque année que celui des ménages moyens et aisés (+9,2% en moyenne chaque année contre +7,6%).

Aussi, le coût relatif des opérations réalisées reste le plus élevé pour les ménages pauvres et modestes: par exemple, en 2008, 7,3 années de revenus (et même 8,3 années pour les ménages pauvres) contre 4,9 années pour les ménages moyens et aisés.

Comme en outre les ménages pauvres et modestes disposent d'un apport personnel moindre (l'effet revenu, bien sûr, mais aussi les conséquences d'une part sensiblement supérieure de primo-accédants), leur recours à l'endettement est évidemment proportionnellement plus élevé que pour les ménages moyens et aisés: par exemple, en 2008, un taux d'apport personnel de 22,4% pour les premiers (22,8% pour les seuls ménages pauvres) contre 26,2% pour les seconds. Il est cependant remarquable de constater que les accédants pauvres disposent d'un apport personnel de l'ordre de 33,6 k€ en moyenne (sur la période 2000-2008), soit de plus de la moitié de l'apport personnel moyen des ménages moyens et aisés (52,4 k€ en moyenne durant la même période): et l'OFL distingue précisément apport personnel et prêts constitutifs de l'apport personnel (en classant sans ambiguïté ces derniers parmi les ressources d'endettement).

Afin de supporter un endettement proportionnellement plus élevé, les ménages pauvres et modestes recourent donc à des crédits d'une durée plus longue que les autres (de l'ordre de deux années de plus depuis 2002). Aussi n'est-il pas étonnant de constater que les ménages pauvres et modestes (et plus encore les ménages pauvres) supportent des taux d'effort (très) élevés: par exemple, en 2008, un taux d'effort moyen de 38,1% (44,2% pour les ménages pauvres) contre 30,3% «seulement» pour

les autres ménages (tableau 1). Mais, alors que les taux d'effort des ménages moyens et aisés ont crû de manière marquée durant la première moitié des années 1990, ceux des ménages pauvres et modestes se sont maintenus à un niveau (très) élevé durant ces années : cela est d'ailleurs plus net dans le cas des seuls ménages pauvres.

Tableau 1
Taux d'effort (en %) entre 2000 et 2008

	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ménages pauvres	43,6	36,6	38,7	36,2	42,7	40,4	38,2	44,2
Ménages pauvres et modestes	35,8	30,6	31,3	32,4	34,9	35,1	35,0	38,1
Ménages moyens et aisés	22,3	26,0	26,3	27,2	29,6	29,7	29,6	30,3
Ensemble	24,6	26,5	27,0	27,8	30,3	30,5	30,4	31,9

Sources : OFL-CSA.

D'ailleurs, si on définit un «reste à vivre» par UC comme le niveau de vie net des charges de remboursement des emprunts contractés pour accéder à la propriété, on constate que pour l'ensemble des accédants à la propriété il a crû de 2,2% en moyenne chaque année depuis le début des années 2000. La hausse a été plus rapide pour les ménages pauvres avec +3,6% en moyenne chaque année contre «seulement» +1,7% pour l'ensemble des ménages pauvres et modestes et +2,4% pour les autres ménages (tableau 2).

Tableau 2
Taux de croissance annuel moyen du reste à vivre mensuel par UC (en euros) entre 2000 et 2008

	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2000-2006 en %
Ménages pauvres	307	379	381	400	367	408	438	408	3,6
Ménages pauvres et modestes	526	572	591	584	590	612	621	602	1,7
Ménages moyens et aisés	1 400	1 442	1 511	1 597	1 517	1 599	1 605	1 692	2,4
Ensemble	1 259	1 355	1 384	1 493	1 404	1 464	1 466	1 494	2,2

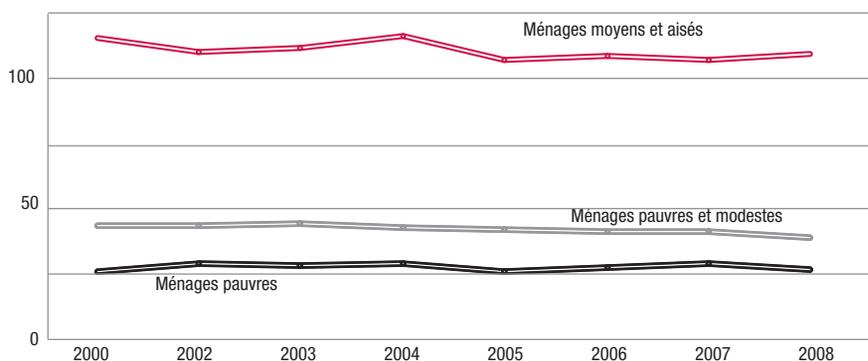
Sources : OFL-CSA.

Comme depuis la fin des années quatre-vingt-dix le revenu disponible médian par UC a progressé de l'ordre de 3,2%, les accédants ont connu une dégradation de leur pouvoir d'achat relatif : en procédant à la déflation du reste à vivre (RAV) par UC par le revenu disponible médian par UC, on constate que depuis 2000 la situation des ménages pauvres et modestes est restée à peu près stable alors que celle des autres ménages se dégradait lentement (graphique 14). Les ménages pauvres disposaient d'un «reste à vivre» par UC représentant de l'ordre de 25,6% du revenu disponible médian par UC en 2000 : cette proportion est descendue à 26,5% en 2008 ; dans le cas des ménages pauvres et modestes, cette proportion était respec-

tivement de 43,8% et de 39,1%, et de 116,6% et de 109,8% pour les autres ménages.

Graphique 14

Le reste à vivre mensuel par UC (en%) du niveau de vie mensuel médian par UC



Sources : OFL-CSA.

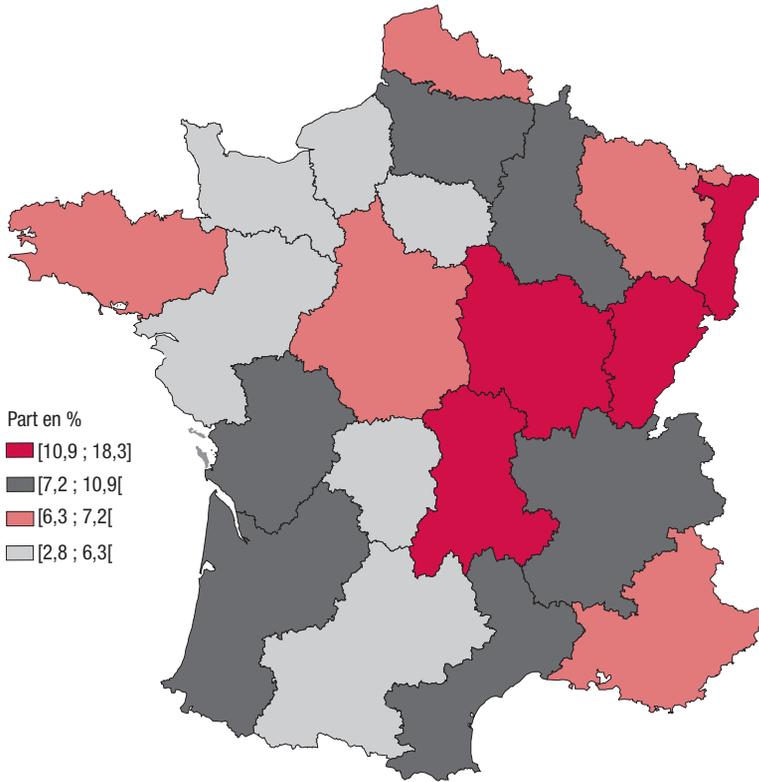
Des disparités géographiques remarquables

La hausse des prix des logements constatée depuis la fin des années 1990, notamment dans l'ancien, a fortement contribué à une déformation des flux de l'accèsion à la propriété, partout et dans des régions aussi différentes que l'Île-de-France ou le Nord-Pas-de-Calais. Les rythmes de progression des prix soutenus durant plusieurs années ont progressivement fermé les marchés de l'accèsion à la propriété aux ménages les plus modestes, faiblement dotés en épargne préalable et/ou aux ménages qui ne bénéficiaient pas de la revente préalable d'un autre bien immobilier. Mais sans pour autant que l'intensité des flux de l'accèsion de ces ménages modestes n'en soit affectée, comme les évolutions observées en 2007 et surtout en 2008 ont pu l'illustrer : et là est bien le paradoxe, en fait qu'apparent lorsque l'on considère l'efficacité des dispositifs publics développés pour encourager cette accèsion à la propriété.

Toutes les régions ont été concernées par cette évolution, même si certaines d'entre elles ont encore pu préserver une certaine (mais toute relative) spécificité. Et partout les dispositions publiques (PTZ, crédit d'impôt, PASS foncier, etc.) ont contribué à faciliter les conditions d'accès des ménages à revenus modestes à l'accèsion à la propriété et l'expansion des flux de l'accèsion. Le marché de l'accèsion s'est alors adapté aux clientèles avec des niveaux de coût relatif comparables d'une région à l'autre, même si certains marchés comme celui de l'Île-de-France semblent particulièrement producteurs d'exclusion du fait de montants moyens d'opérations nettement supérieurs à la moyenne nationale (cartes 3 et 4).

Carte 3

La proportion des ménages pauvres au sein des accédants en 2008



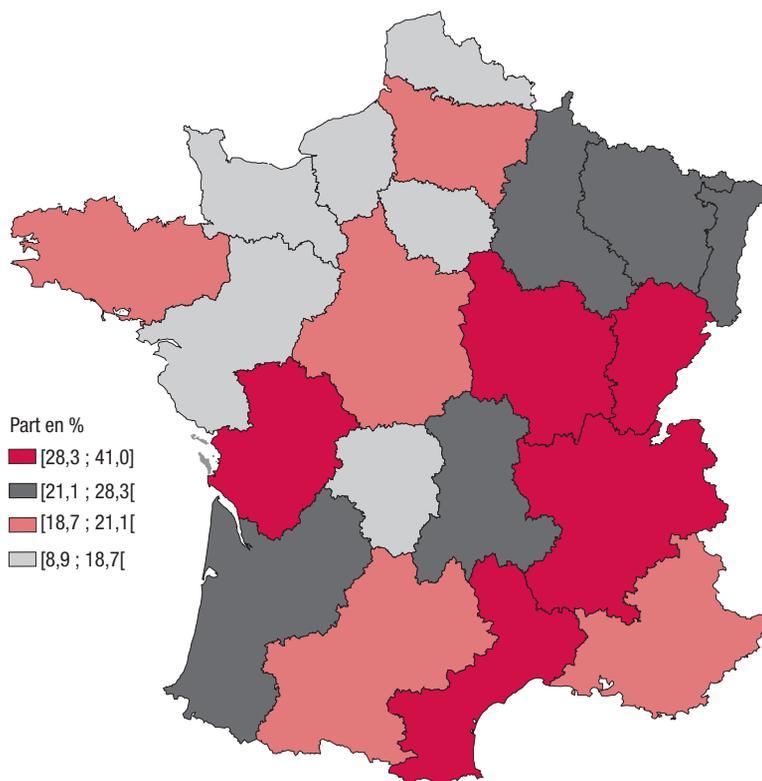
Champ : France entière.

Sources : OFL-CSA.

Proportion des ménages pauvres en 2008 au niveau national : 6,4% des accédants à la propriété.

Carte 4

La proportion des ménages pauvres et modestes au sein des accédants en 2008



Champ : France entière.

Sources : OFL-CSA.

Proportion des ménages pauvres et modestes en 2008 au niveau national : 19,9% des accédants à la propriété.

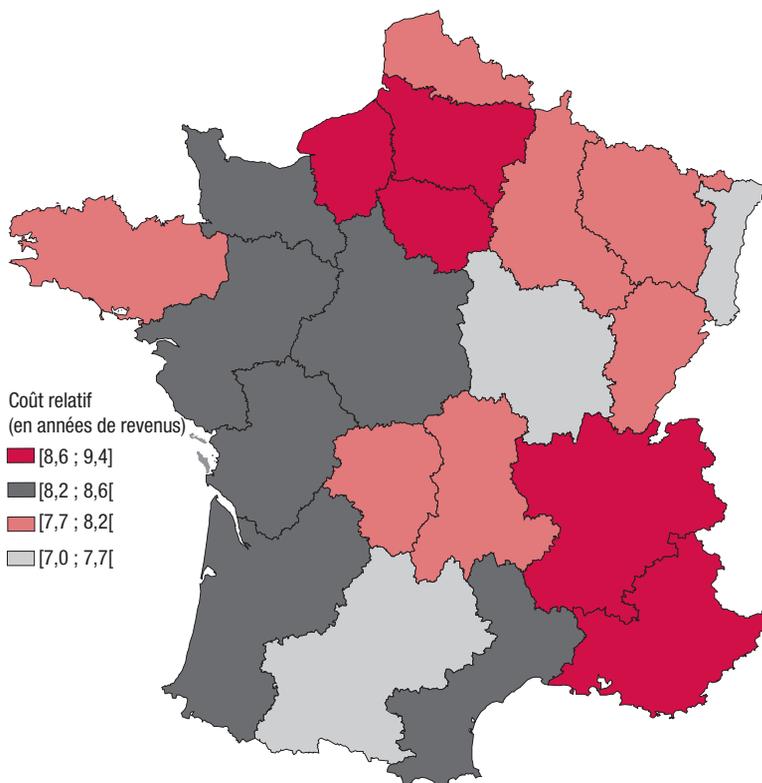
En outre, si on observe le coût relatif des opérations d'accèsion à la propriété réalisées en 2008 par des ménages pauvres (carte 5), trois groupes de régions se distinguent :

- les régions qui sont habituellement les plus chères (en termes de coût relatif) : avec de l'ordre de 8,5 à 9 années de revenus en Île-de-France, en PACA et en Rhône-Alpes, bien sûr. Mais aussi en Haute-Normandie et en Picardie qui se singularisent désormais avec un coût relatif comparable à celui du marché francilien (de l'ordre de 9 années), exprimant la forte tension qui affecte ces marchés «frontaliers» de l'accèsion ;
- les régions à peu près dans la moyenne du coût relatif des ménages pauvres (8,3 années de revenus) : l'Aquitaine, la Basse-Normandie, le Centre, le Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire et Poitou-Charentes ;

- la plupart des autres régions présentent un coût relatif qui se situe juste au-dessous du niveau de la moyenne France entière, de l'ordre de 7,5 à 8 années de revenus. Sans oublier une région au coût relatif le plus bas : la Bourgogne (7,1 années de revenus).

Carte 5

Le coût relatif de l'accèsion des ménages pauvres en 2008



Champ : France entière.

Sources : OFL-CSA.

Coût relatif des ménages pauvres en 2008 au niveau national : 8,3 années de revenus.

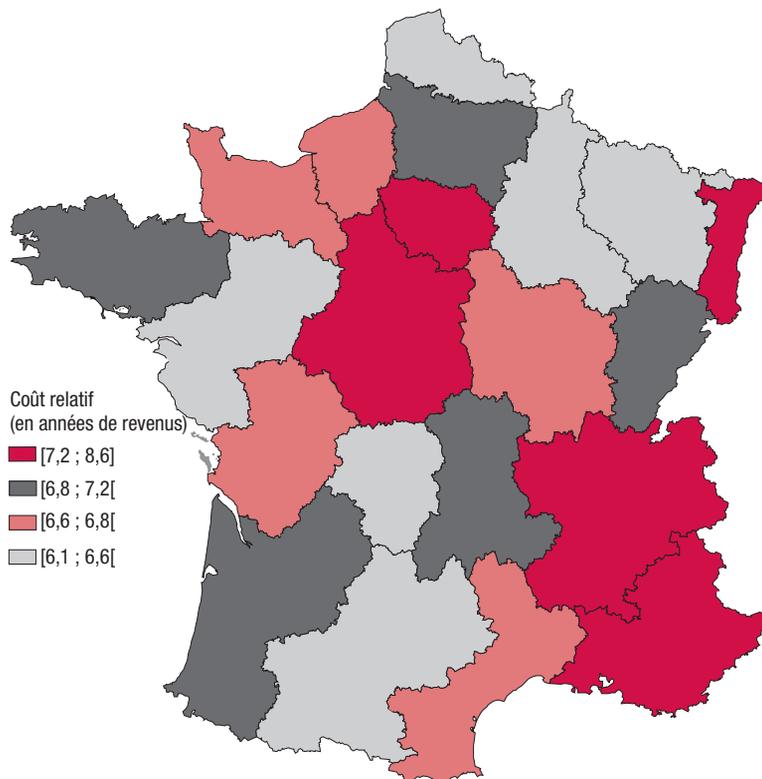
Le paysage diffère quelque peu si l'on élargit le champ de l'observation à l'ensemble des ménages pauvres et modestes, sans pour autant remettre en question le constat qui se dégage de l'observation précédente (carte 6) :

- les régions les plus chères (en termes de coût relatif) restent évidemment celles sur lesquelles la demande exerce la pression la plus forte : avec de l'ordre de 8 à 8,5 années de revenus, sont sans surprise l'Île-de-France, PACA et Rhône-Alpes ;

- puis dans la moyenne, entre 7 et 7,5 années de revenus : on trouve l'Alsace, l'Aquitaine, le Centre, la Franche-Comté et la Picardie ;
- toutes les autres régions se situant entre 6 et 7 années de revenus.

Carte 6

Le coût relatif de l'accèsion des ménages pauvres et modestes en 2008



Champ : France entière.

Sources : OFL-CSA.

Coût relatif des ménages pauvres et modestes en 2008 au niveau national : 7,3 années de revenus.

Les aides personnelles au logement

Michel Mouillart, université Paris-X - Nanterre

LES aides personnelles au logement – allocation de logement à caractère social (ALS), allocation de logement à caractère familial (ALF) et allocation personnalisée au logement (APL) – viennent habituellement en allègement des charges des ménages pauvres et modestes. Pour autant, l'enquête Logement de 2006 souligne que la part des dépenses de logement dans les budgets des ménages n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie (de 14 % en 1998 à 26 % en 2005). Elle pèse en particulier sur les ménages les plus pauvres (32,6 % pour ceux du premier quintile contre 22,8 % pour ceux du dernier quintile).

Cette évolution tient aux modifications du dispositif des aides personnelles au logement intervenues durant ces années. Ainsi, le nombre total des bénéficiaires d'une aide au logement a diminué presque continûment sur la période 1998-2007. Cette évolution du nombre de bénéficiaires résulte de l'absence de revalorisation des barèmes en 2006 et de la modification du seuil de non-versement.

Au-delà de l'érosion de leur pouvoir stabilisateur, les aides personnelles au logement permettent aux locataires les plus modestes de bénéficier d'une prise en charge de leurs dépenses logement (loyers + charges) représentant en moyenne environ 30 % du montant de leurs revenus.

D'après l'enquête Logement réalisée en 2006 par l'INSEE, la part des dépenses de logement dans les budgets de l'ensemble des ménages n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie (de 14 % en 1998 à 26 % en 2005) et pèse en particulier sur les ménages les plus pauvres (32,6 % pour le premier quintile contre 22,8 % pour le dernier quintile).

Une telle évolution tient notamment aux évolutions du dispositif des aides personnelles au logement intervenues durant ces années. Ainsi, le nombre total des bénéficiaires d'une aide au logement a diminué presque continûment sur la période 1998-2007. Par exemple, dans le cas des locataires, le taux de couverture s'est nettement réduit durant ces années : de 50,2 % en 2000 à 48,0 % en 2007. Et si l'on se limite au cas des allocataires relevant du régime général géré par la CNAF, la baisse s'est accentuée en 2006 avec une décreue du nombre d'allocataires de 2,4 %, après une diminution annuelle moyenne de 0,5 % entre 1998 et 2005. Cette évolution du nombre de bénéficiaires a résulté de l'absence de revalorisation des barèmes en 2006 et de la modification du seuil de non-versement. Il convient néanmoins de souligner que, à partir de 2008, le nombre de bénéficiaires a augmenté à nouveau, les prestations de logement constituant un stabilisateur automatique dans le contexte de crise économique. Et, pour l'ensemble des régimes, le taux de couverture des locataires par les aides personnelles s'est redressé à 50,3 % : ici aussi, le rôle d'amortisseur de crise du système des aides personnelles au logement a joué.

Cette évolution soulignée par l'enquête Logement résulte aussi de la progression rapide des loyers et des charges constatée aussi bien dans le parc locatif social que dans le parc locatif privé. Il est vrai que l'augmentation générale du coût relatif du logement a été partiellement compensée par l'amélioration du confort et de la taille moyenne des logements : par exemple, la part des logements sans confort sanitaire est passée de 4 % en 1996 à 1,5 % en 2006 et le nombre de personnes par logement de 2,5 à 2,3 sur la même période. D'ailleurs, la conclusion qui se dégage des analyses présentées par le Commissariat général du développement durable (à partir de l'exploitation des données 2007 du fichier FILOCOM) confirme que les conditions de logement des ménages à revenus modestes s'améliorent.

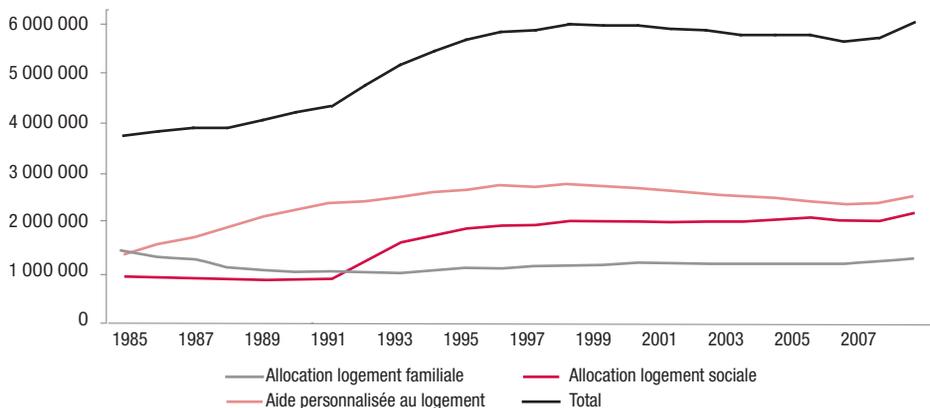
Au total, le constat est finalement celui d'une progression soutenue des taux d'effort des ménages les plus pauvres. D'après les données de la CNAF, par exemple, le taux d'effort (loyers + charges) médian de l'ensemble des locataires appartenant au premier quartile des revenus est ainsi passé de 16,1 % en 2002 à 22,3 % en 2008... alors que dans le même temps celui des locataires appartenant au dernier quartile des revenus est resté stable. Et pourtant, au-delà de l'érosion de leur pouvoir stabilisateur, les aides personnelles au logement permettent aux locataires les plus modestes (titulaires des minima sociaux, familles monoparentales, etc.) de bénéficier d'une prise en charge de leurs dépenses logement (loyers + charges) représentant en moyenne 30 % du montant de leurs revenus.

Une baisse continue des aides personnelles au logement entre 1997 et 2007

Fin 2008, 6314 milliers d'allocataires percevaient, tous régimes confondus, une prestation de logement – allocation logement familial (ALF), allocation logement social (ALS) ou allocation personnalisée au logement (APL) : 7,8% des bénéficiaires résidaient en foyer, 9,5% étaient en cours d'accession à la propriété et 82,7% étaient en location. En comptant les enfants et les autres personnes à charge, plus de 14 millions de personnes vivent actuellement dans un foyer qui perçoit une aide au logement.

Les aides au logement ont habituellement pour vocation de soutenir les familles modestes dans leur effort financier pour se loger, qu'elles soient locataires ou accédantes à la propriété. Dès la fin des années 1990, en raison notamment des déséquilibres quantitatifs nés de l'insuffisance passée de la construction, le marché du logement a connu des tensions qui se sont manifestées par des hausses de prix pour l'acquisition d'un logement ou des hausses de loyer. Et pourtant, dans ce contexte, le nombre total de bénéficiaires d'une aide au logement a diminué presque continûment durant dix années, de 1998 à 2007 (graphique 1) : à l'exception de l'année 2005 où le nombre de bénéficiaires a légèrement augmenté (+0,4%) du fait notamment de l'intégration des régimes spéciaux. Cette évolution du nombre de bénéficiaires a alors résulté, notamment, de l'absence de revalorisation des barèmes en 2006 et de la modification du seuil de non-versement. De plus, la modification des règles d'abattement ou de neutralisation de ressources en cas de chômage avait conduit à une diminution de la part des allocataires qui bénéficiaient de ce dispositif.

Graphique 1
Bénéficiaires d'une allocation de logement



Sources : CNAF.

Le déclenchement de la crise financière internationale et ses conséquences économiques (montée du chômage et extension du chômage partiel, perte des heures supplémentaires et des primes, voire «renégociation à la baisse» des rémunérations) ont alors provoqué une inversion de cette tendance à la décréue du nombre des allocataires : et, fin 2008, leur nombre avait augmenté de 5,7% sur un an. Le rôle d'amortisseur de crise du système des aides personnelles au logement a donc joué pleinement pour tous ces ménages : c'est bien sûr une des vocations d'un tel dispositif. D'autant que si le constat des évolutions a bien montré que le nombre des bénéficiaires s'était (sans surprise) élevé de 5,9% parmi les locataires (et de seulement 1,0% parmi les bénéficiaires en foyer), il s'est aussi accru de 8,9% parmi les accédants. Cette dernière évolution étant particulièrement préoccupante lorsqu'on se souvient que cette sous-population d'allocataires avait été particulièrement malmenée par les évolutions intervenues dans le dispositif des aides personnelles au cours des quinze dernières années : elle souligne en effet l'impact rapide que la crise a pu avoir sur des générations d'accédants fragilisés par la montée des prix de l'immobilier et la nécessité concomitante d'allonger la durée des crédits contractés, alors que les dispositifs de sécurisation de ces accédants (aides personnelles, assurances perte d'emploi, etc.) restaient peu répandus.

La remontée du nombre d'allocataires relevant du régime général géré par la CNAF et constatée en 2008 est alors plus marquée en ALF (+6,9%) qu'en ALS (+5,9%) et en APL (+5,0%).

Les caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires

La répartition des bénéficiaires d'une aide au logement répartis selon la composition familiale a cependant peu évolué depuis le début des années 2000, même en 2008 dans le contexte de forte progression des effectifs concernés (graphique 2).

Graphique 2

Répartition des allocataires d'une aide au logement suivant la composition familiale



Champ : France entière. Sources : CNAF.

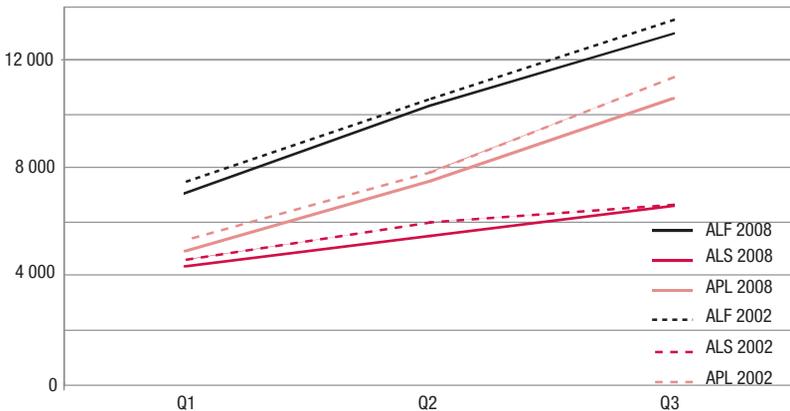
Les personnes isolées restent toujours majoritaires bien sûr (avec 50,8% des allocataires en 2008). Mais les familles nombreuses sont en repli régulier, notamment la part des familles nombreuses monoparentales, qui avait augmenté assez régulièrement jusqu'en 2006 et se réduit lentement depuis. Dans ce paysage, l'évolution majeure intervenue en 2008 reste donc l'augmentation du poids relatif des couples sans personne à charge et, dans une moindre mesure, celle des couples avec 1 seule personne à charge : 7,4% en 2008 contre 6,8 en 2007% pour les premiers et 5,4% contre 5,2% pour les seconds.

Dans le cadre de ces évolutions, les revenus des bénéficiaires d'une aide au logement ont diminué depuis 2002, quel que soit le quartile de revenu considéré. La diminution est alors la plus forte en ALS (-10,1%) et la moins importante en ALF (-3,7%). Elle est dans la moyenne en APL (-6,4%). Le recentrage des aides personnelles au bénéfice des ménages les plus modestes s'est donc poursuivi depuis la fin des années 1990.

Du fait des différentes compositions familiales entre les trois types d'aide au logement, l'étendue des distributions de revenus (l'écart de revenus entre le premier et le troisième quartile) n'est évidemment pas la même pour l'ALF, l'ALS et l'APL. Ainsi, la distribution des revenus est la plus ramassée parmi les allocataires de l'ALS à cause de la faible diversité des situations familiales (graphique 3).

Graphique 3

Quartiles des revenus des allocataires en 2002 et en 2008



Sources : CNAF-FILEAS.

Note : Les quartiles de revenus sont calculés en euros 2008 et pour la seule métropole. Les quartiles de revenus ont été calculés à partir de l'assiette ressource servant au calcul des allocations logement. Les revenus égaux à 0 ont été exclus du calcul.

La diffusion des aides personnelles au logement

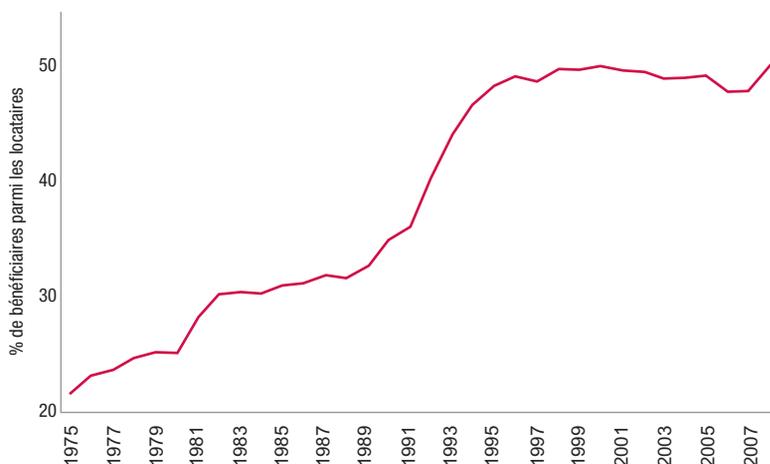
Depuis le début des années 2000, le nombre d'accédants à la propriété bénéficiant d'une aide personnelle au logement a reculé, en dépit de son relèvement observé en 2008. Ainsi, alors que les marchés de l'accession à la propriété connaissent une

expansion soutenue, le taux de couverture des accédants par les aides personnelles a diminué : pour se limiter à la France métropolitaine, d'après les estimations de la CNAF, 12,2% des accédants bénéficiaient d'une aide personnelle en 2003. Cette même proportion n'était plus que de 8,7% en 2008.

Le taux de couverture des locataires par les aides personnelles au logement (tous régimes confondus) avait aussi diminué de 2000 à 2007 (graphique 4). Mais, en 2008, la part des locataires bénéficiant d'une aide personnelle a de nouveau franchi la barre des 50% : dans un contexte de crise exceptionnel, le dispositif des aides à la personne a bien joué, dans le secteur locatif, le rôle d'amortisseur qu'on attend de lui en de pareilles circonstances. Cette évolution est remarquable, puisque ce taux de couverture revient à son niveau de 2000, juste avant la mise en place de la réforme harmonisant les barèmes d'APL location et d'ALF location.

Graphique 4

La part des locataires bénéficiant d'une aide personnelle au logement de 1975 à 2007



Sources : M. Mouillart, université Paris-X - Nanterre.

Les aides au logement contribuent en effet à réduire de façon significative le taux d'effort des locataires, quelle que soit la configuration familiale considérée.

On mesure alors la compensation de la dépense des ménages en matière de logement procurée par les allocations logement à partir du taux d'effort des ménages (encadré 1). En moyenne de l'ordre de 30 points en 2008. Après versement des aides au logement, l'effort médian consacré au logement s'élève à 25,0% du revenu disponible du ménage. Les taux d'effort les plus bas concernent les familles nombreuses : 13,3% dans le cas de couples avec trois enfants ou plus, et la réduction des taux d'effort est maximale pour les familles monoparentales (tableau 1) : 7,4% dans le cas de familles nombreuses monoparentales. En revanche, il est de l'ordre du tiers du revenu disponible pour les personnes isolées sans enfant.

Étroitement lié à la configuration familiale, le taux d'effort fluctue alors selon l'âge des bénéficiaires. Le profil par âge du taux d'effort décrit une courbe en U, très stable d'une année sur l'autre : élevé chez les moins de 25 ans (38,4% en 2008), le taux d'effort décroît jusqu'à 20% entre 35 et 45 ans (période de la vie du ménage durant laquelle la présence d'enfant(s) est la plus probable), puis remonte pour atteindre 32,8% chez les 60-65 ans (tableau 2).

Tableau 1

Taux d'effort médian (en%) des bénéficiaires d'aides au logement du parc locatif uniquement de 2006 à 2008 (suivant la configuration familiale du ménage)

Configuration familiale	Tx avant AL 2006	Tx après AL 2006	Tx avant AL 2007	Tx après AL 2007	Tx avant AL 2008	Tx après AL 2008
Isolés (sans enfant)	68,1	36,1	69,3	36,7	68,3	35,9
Couples (sans enfant)	61,5	34,2	62,6	34,2	64,6	35,6
Familles monoparentales (1 enfant)	56,5	24,3	57,3	24,7	58,2	24,7
Couples (1 enfant)	48,1	25,7	49,2	26,6	50,8	26,6
Familles monoparentales (2 enfants)	50,7	18,2	51,4	18,7	53,0	18,8
Couples (2 enfants)	39,6	21,0	39,7	21,3	41,6	21,4
Familles monoparentales (3 enfants et +)	40,0	7,2	41,4	8,5	42,3	7,4
Couples (3 enfants et +)	31,1	13,0	31,6	13,5	32,7	13,3
Ensemble	53,5	24,6	54,5	25,0	55,1	25,0

Sources : CNAF, fichiers FILEAS au 31 décembre 2009.

Tableau 2

Taux d'effort médian (en%) des bénéficiaires d'aides au logement du parc locatif uniquement en 2007 et 2008 (suivant l'âge du responsable du dossier)

Âge	2007	2008
Moins de 25 ans	40,3	38,4
25 à 29 ans	32,6	31,0
30 à 34 ans	23,4	22,8
35 à 39 ans	21,2	20,7
40 à 44 ans	20,5	20,9
45 à 49 ans	22,2	22,7
50 à 54 ans	23,4	24,3
55 à 59 ans	24,6	26,4
60 à 65 ans	31,6	32,8
Ensemble	25,0	25,0

Sources : CNAF, fichiers FILEAS au 31 décembre 2009.

Après une diminution entre 2001 et 2002, en raison de l'harmonisation des barèmes d'APL location et d'ALF location, l'effort consenti par les locataires augmente. Depuis 2002, les taux d'effort (tableau 3) se sont en effet accrus de 3,4 points, pour atteindre 25,0% fin 2007 : niveau auquel ils se sont stabilisés en 2008. La hausse a alors été la plus élevée pour les plus bas revenus de la distribution (+7,2 points

entre 2002 et 2008) tandis que les taux d'effort du quart des allocataires au revenu le plus élevé sont restés quasiment stables sur la période. Ainsi, les taux d'effort se sont resserrés entre 2002 et 2008 : ils varient maintenant de 22,3 % à 29,0 % en 2008 contre de 16,1 % à 26,4 % en 2002. Et ils sont pratiquement identiques entre les allocataires aux revenus les plus bas et ceux aux revenus les plus élevés.

À cet égard, si le dispositif des aides personnelles au logement a bien rempli, en 2008, le rôle d'amortisseur de crise qu'on pouvait en attendre, il ne semble plus suffisamment puissant pour contenir les taux d'effort des ménages aux revenus les plus faibles.

Le taux d'effort est en effet croissant du premier au troisième quartile, puis il redescend quel que soit le type de parc considéré : dans les parcs social et privé, les locataires aux revenus les plus bas sont en effet de plus en plus souvent orientés vers les logements aux loyers les plus faibles et ces ménages doivent se satisfaire de conditions de logement plus difficiles (moins bonne qualité du logement, situation de suroccupation, localisation moins attrayante, etc.).

C'est dans le parc privé que les taux d'effort sont les plus élevés ; ils excèdent le tiers du revenu sauf pour les 25 % des allocataires les plus aisés. L'écart entre le parc privé et le parc public s'est de plus accru entre 2002 et 2008 : les taux d'effort ont augmenté de 6,0 points dans le parc privé contre 1,3 point dans le parc social.

Tableau 3

Taux d'effort médian (en %) des bénéficiaires d'aides au logement du parc locatif
(par quartile de RUC et suivant le type de parc)

Quartiles de RUC	Type de parc	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1	Ensemble	22,2	16,1	17,5	18,1	19,4	21,0	21,8	22,3
	= > parc public	17,3	11,4	11,9	12,2	12,3	12,8	12,7	13,5
	= > parc privé	31,5	25,8	29,1	31,8	34,8	37,7	39,4	42,1
2	Ensemble	23,3	20,4	21,8	22,0	22,9	24,1	24,1	24,1
	= > parc public	16,5	13,4	14,1	13,7	13,9	14,6	14,6	14,5
	= > parc privé	30,0	27,8	30,5	31,6	32,6	34,8	34,9	37,0
3	Ensemble	26,8	26,4	27,6	27,8	28,5	29,1	29,1	29,0
	= > parc public	20,2	19,5	20,0	19,9	20,4	20,9	20,8	21,1
	= > parc privé	33,0	32,4	34,4	35,1	36,6	38,0	38,2	37,6
4	Ensemble	24,0	22,2	22,2	22,0	22,5	22,4	23,0	22,8
	= > parc public	17,6	16,5	16,6	16,3	16,2	16,3	16,4	16,2
	= > parc privé	30,5	28,5	28,9	28,7	29,6	29,6	31,0	30,0
Ensemble	Ensemble	24,1	21,6	22,7	22,9	23,7	24,6	25,0	25,0
	= > parc public	17,8	15,2	15,7	15,6	15,8	16,3	16,4	16,5
	= > parc privé	31,4	29,4	31,2	31,9	33,2	34,5	35,1	35,4

Sources : CNAF, fichiers FILEAS au 31 décembre 2009.

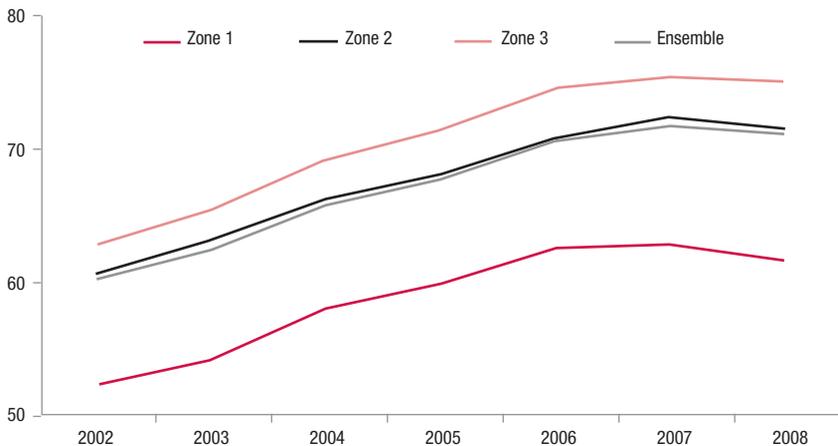
Au total, la montée des taux d'effort des allocataires reflète l'écart d'évolution entre les paramètres du barème des aides au logement et celle des loyers. L'évolution de la part des allocataires dont le loyer excède le loyer plafond l'illustre :

elle est passée de 57,7% des locataires en 2001 à 71,8% en 2007. Cette évolution a été continue depuis 2001 et elle concerne chacune des trois zones géographiques de détermination du montant des aides. La zone 3 présente cependant le plus fort pourcentage d'allocataires dont le loyer effectivement acquitté excède le « loyer plafond » théorique pris en compte dans le calcul de l'aide (75,4% en 2007) tandis que la zone 1 présente le pourcentage le plus faible (62,7% en 2007).

En 2008 cependant, la (relative) stabilisation des taux d'effort se trouve associée à une diminution de la part des allocataires dont le loyer excède le loyer plafond, soit le niveau du loyer réellement pris en compte dans le calcul de l'aide (graphique 5). Certes, la baisse est encore modérée : à 71,1% contre 71,8 en 2007, mais après cinq années de progression ininterrompue, cette évolution est remarquable. Elle s'inscrit alors dans un contexte de ralentissement des hausses de loyers (dans le secteur privé, tout au moins), mais aussi d'actualisation de l'ensemble des paramètres de calcul de ces aides.

Graphique 5

Proportion d'allocataires dont le loyer excède le loyer plafond (en%)



Sources : CNAF-FILEAS.

Zone 1 : agglomération parisienne et villes nouvelles en région Île-de-France.

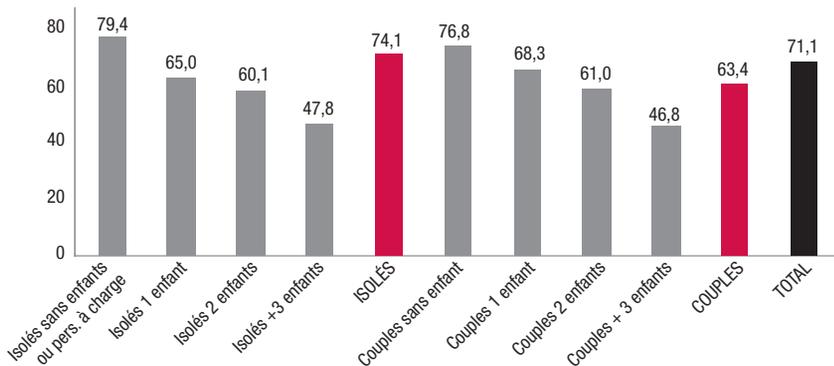
Zone 2 : autres communes d'Île-de-France, agglomérations de plus de 100 000 habitants, communautés urbaines et villes nouvelles de province et de Corse, communes françaises de l'agglomération de Genève.

Zone 3 : le reste du territoire métropolitain.

On peut en outre observer (graphique 6) que la part des allocataires dont le loyer excède le loyer plafond varie assez fortement suivant la configuration familiale : de moins de la moitié des allocataires pour les familles avec au moins trois enfants à charge à 76,8% pour les couples sans personne à charge, voire 79,4% pour les isolés sans personne à charge. Et, à cet égard, aucune évolution n'a pu être notée depuis 2006.

Graphique 6

Proportion de bénéficiaires avec loyer au-dessus du loyer plafond en 2008 (en %)



Sources : CNAF-FILEAS.

Encadré 1

Les taux d'effort des locataires d'après la CNAF

Les taux d'effort calculés concernent les locataires des parcs public et privé, hors donc les logements en foyer (CROUS, maisons de retraite ou centres de long séjour qui présentent des caractéristiques particulières). La population retenue est ainsi celle du fichier FILEAS de la CNAF : les bénéficiaires d'une allocation logement à l'exception des étudiants ne percevant qu'une prestation de logement, des allocataires ou conjoint âgés de 65 ans ou plus et des bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée, des allocataires hospitalisés ou incarcérés.

Selon les conventions retenues par la CNAF, le taux d'effort qui est net des aides se définit alors de la manière suivante :

$$\text{Taux d'effort} = \frac{\text{Loyer} + \text{charges forfaitaires} - \text{aides au logement}}{\text{Revenu hors aides au logement}}$$

- Pour les allocataires non bénéficiaires de minima sociaux (sauf AAH), le revenu se calcule à partir de l'assiette de ressources servant pour la détermination des aides au logement augmentée des prestations familiales perçues hors aides au logement. L'assiette ressource correspond au revenu déclaré l'année passée à l'exception des allocataires qui ont connu un changement de situation pendant l'année d'observation (personnes qui ont trouvé un emploi alors qu'elles étaient inactives l'année passée, personnes ayant perdu leur emploi pendant l'année).
- Pour les allocataires bénéficiaires de minima sociaux (hors AAH), le revenu est obtenu à partir du montant mensuel de l'API ou du RMI, selon le cas, du trimestre en cours, augmenté des prestations familiales perçues hors aides au logement.

Les quartiles de revenus sont constitués à partir d'un revenu par unité de consommation (RUC) : le revenu par unité de consommation est le rapport entre le revenu défini augmenté des allocations logement et le nombre d'unités de consommation.

Ce RUC présente l'avantage de refléter une situation plus proche de celle de l'allocataire : notamment, il neutralise autant que possible les effets des changements de situation d'une année sur l'autre.

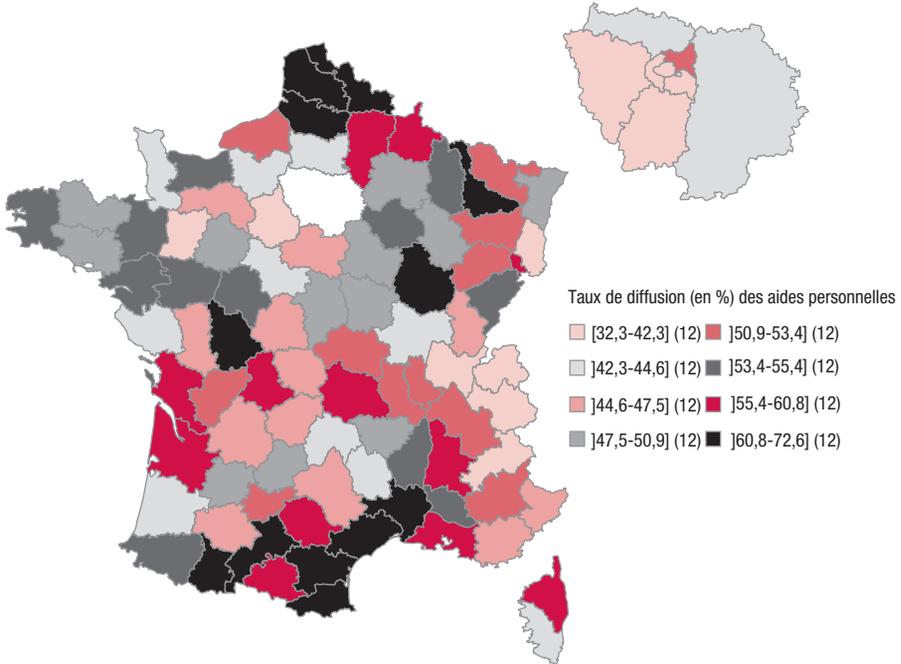
En l'absence d'information sur les charges réelles, les charges forfaitaires résultent du barème des allocations logement.

Les disparités géographiques dans la diffusion des aides personnelles

L'examen de la diffusion des aides personnelles au logement parmi les locataires des parcs social et privé permet de souligner des disparités géographiques parfois marquées (cartes 1 et 2).

Carte 1

Diffusion des aides personnelles parmi les ménages locataires (hors foyers) selon le département en 2007



Sources : CNAF-FILEAS.

En 2007, plus de 60% de locataires bénéficiaient d'une aide personnelle au logement dans le Nord-Pas-de-Calais ou en Languedoc-Roussillon : ces deux régions sont d'ailleurs, comme en 2001, celles pour lesquelles ce pourcentage est le plus élevé. Un tel pourcentage de locataires bénéficiaires se constate aussi dans le Nord, dans le Pas-de-Calais et la Somme, en Meurthe-et-Moselle, en Côte-d'Or ou dans la Vienne, mais aussi en Haute-Garonne et dans les Hautes-Pyrénées et, évidemment, dans le Gard, dans l'Hérault, dans l'Aude et dans les Pyrénées-Orientales. Le pourcentage de bénéficiaires dépasse même 66% dans quatre de ces départements : dans le Nord, dans le Pas-de-Calais, dans la Vienne et dans l'Hérault. En revanche, ce pourcentage est inférieur à 40% en Essonne, dans les Hauts-de-Seine, à Paris, dans le Val-de-Marne et dans

les Yvelines et dans deux départements de province : l'Ain et la Haute-Savoie. Et il est même inférieur à 35% dans les Hauts-de-Seine, dans les Yvelines et en Haute-Savoie !

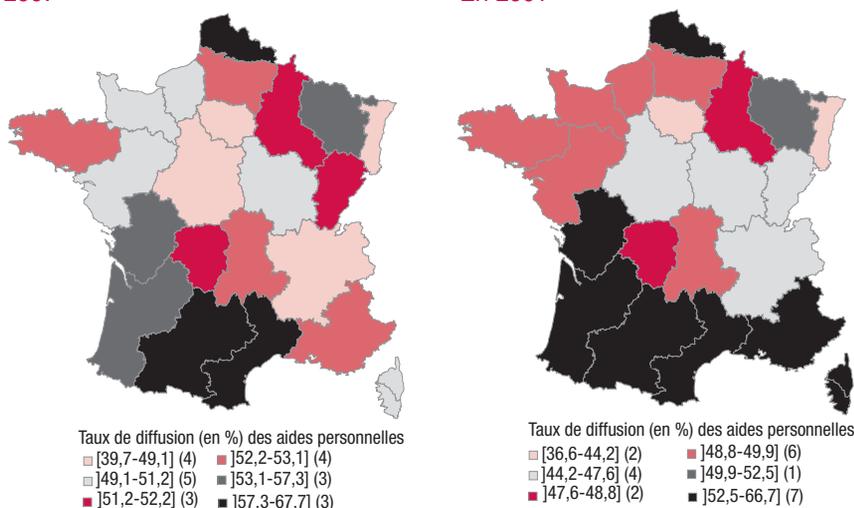
On constate en outre que, entre 2001 et 2007 (cartes 2), le pourcentage de bénéficiaires a progressé dans presque toutes les régions. L'évolution a cependant été plus lente qu'ailleurs en Haute-Normandie (49,1% en 2001 et 50,1% en 2007), en Midi-Pyrénées (55,1% en 2001 et 57,4% en 2007), dans les Pays de la Loire (49,5% en 2001 et 50,9% en 2007) et en Rhône-Alpes (47,0% en 2001 et 48,5% en 2007). Et on peut même observer un recul de ce pourcentage dans deux régions : en Corse (54,4% en 2001 et 50,9% en 2007) et en PACA (56,1% en 2001 et 52,6% en 2007).

Cartes 2

Diffusion des aides personnelles parmi les ménages locataires (hors foyers) selon la région

En 2007

En 2001



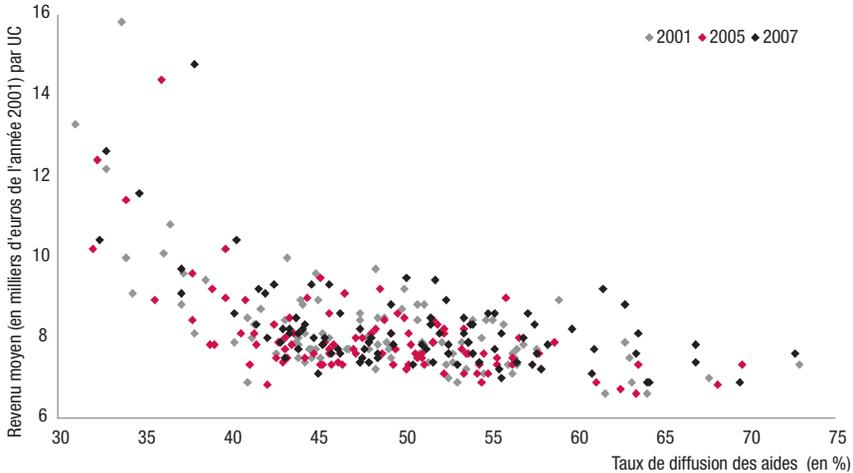
Sources : CNAF-FILEAS.

Le simple « effet revenu » ne suffit pas à expliquer les disparités de diffusion des aides personnelles constatées aux niveaux régional et départemental. En 2005 et en 2001, déjà, la majorité des départements se caractérisent par un taux de diffusion des aides personnelles compris entre 40% et 60% (graphique 7), pour des niveaux de revenu imposable annuel net par UC compris entre 7 000 et 9 000 euros (après correction de l'inflation, en euros de l'année 2001). Alors certes, les départements pour lesquels les taux de diffusion sont les plus faibles (moins de 40%) comptent parmi les « plus riches », mais un tiers d'entre eux sont aussi à un revenu imposable annuel net par UC compris entre 7 000 et 9 000 euros. De la même façon, les départements pour lesquels les taux de diffusion sont les plus élevés (plus de 60%) comptent parmi les « moins riches », mais un tiers d'entre eux sont encore à un revenu imposable annuel net par UC compris entre 7 000 et 9 000 euros.

Pratiquement aucun changement n'est intervenu dans ce classement depuis 2001, et le positionnement des départements pour 2007 est à tous les égards comparable ! Par exemple, les départements de l'Hérault, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Vienne sont bien ceux pour lesquels le taux de diffusion reste le plus élevé (plus de 66%)... et ceux des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de Haute-Savoie, ceux pour lesquels le taux de diffusion reste le plus faible (moins de 35%) !

Graphique 7

La diffusion départementale des aides personnelles parmi les locataires



Sources : CNAF-FILEAS.

Les différences d'accès aux aides personnelles distribuées par les CAF

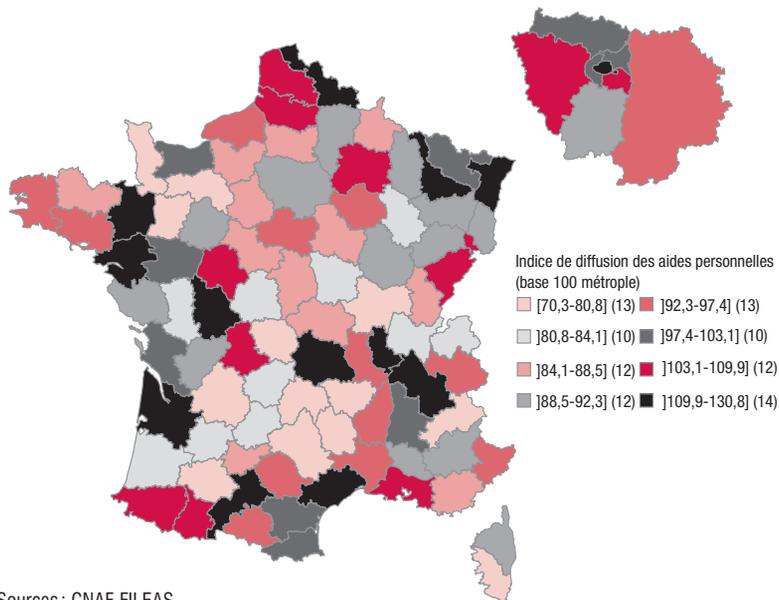
Au-delà des différences géographiques dans la diffusion des aides personnelles au logement, tous les ménages à bas revenus ne paraissent pas pouvoir accéder aux aides personnelles distribuées par les CAF dans les mêmes conditions : selon les espaces considérés, la diffusion de ces aides parmi les ménages à bas revenus diffère assez sensiblement (encadré 2).

Les départements à dominante urbaine se caractérisent par un indice de diffusion des aides personnelles distribuées par les CAF supérieur à 100 (France entière), quel que soit le niveau de « revenus » du département. Plus le département est rural, moins l'indice de diffusion est élevé (carte 3).

Ce résultat se retrouve évidemment au niveau des régions sans qu'on puisse en tirer une conclusion concernant la couverture des ménages à bas revenus par les aides personnelles au logement (cartes 4). Tout au plus peut-on observer que le poids relatif et le rang dans l'ensemble de chacune des régions ont été à peu près conservés entre 2001 et 2007.

Carte 3

Diffusion des aides personnelles parmi les ménages à bas revenus locataires (hors foyers) selon le département en 2007

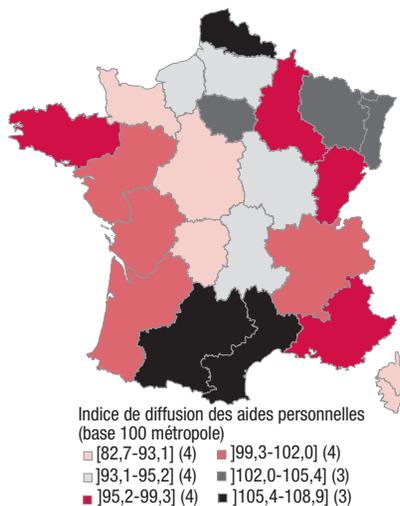


Sources : CNAF-FILEAS.

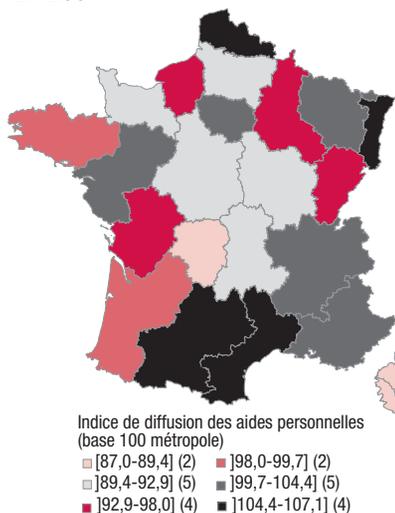
Cartes 4

Diffusion des aides personnelles parmi les ménages à bas revenus locataires (hors foyers) selon la région

En 2007



En 2001



Sources : CNAF-FILEAS.

Encadré 2

L'indice de diffusion des aides personnelles parmi les locataires à bas revenus

Les statistiques de la CNAF concernant les bénéficiaires des aides au logement, qu'elles soient déclinées au niveau départemental ou au niveau régional, permettent de connaître les effectifs concernés dans leur ensemble. Elles ne permettent donc pas d'identifier la sous-population des ménages pauvres et modestes.

Afin d'approcher les différences de diffusion des aides personnelles parmi les bas revenus, un « indice de diffusion » a donc été élaboré en croisant la répartition des locataires bénéficiant des aides personnelles aux niveaux départemental et régional présentée par la CNAF et celle des locataires à bas revenus selon FILOCOM.

$$\begin{aligned} & \text{Indice de diffusion département } i \\ & = \\ & \frac{\text{Poids du département } i \text{ parmi l'ensemble des locataires bénéficiant des aides personnelles}}{\text{Poids du département } i \text{ parmi l'ensemble des ménages à bas revenus}} \end{aligned}$$

La situation de référence est celle de la France entière (métropole seule) : base 100.

Un département (une région) dont l'indice de diffusion est inférieur à 100 correspond alors à un espace géographique pour lequel les ménages à bas revenus sont proportionnellement plus représentés dans l'espace national que ne le sont par comparaison les locataires bénéficiant des aides personnelles. Cette situation peut se rencontrer soit dans des départements (des régions) où les aides personnelles sont moins diffusées qu'ailleurs (parcs locatifs moins fréquemment conventionnés, défaut d'information des bénéficiaires potentiels, départements ruraux à forte présence de la MSA, etc.), soit dans des départements (des régions) où les locataires à bas revenus sont plus fréquents qu'ailleurs.

Un département (une région) dont l'indice de diffusion est supérieur à 100 correspond en revanche à un espace géographique pour lequel les ménages à bas revenus sont proportionnellement moins représentés dans l'espace national que ne le sont par comparaison les locataires bénéficiant des aides personnelles. Cette situation peut se rencontrer soit dans des départements (des régions) où les aides personnelles sont plus diffusées qu'ailleurs (parcs locatifs plus fréquemment conventionnés, bonne information des bénéficiaires potentiels, départements à dominance urbaine, etc.), soit dans des départements (des régions) où les locataires à bas revenus sont moins fréquents qu'ailleurs.

EMSA2009 : une enquête auprès des personnes fréquentant les services d'aide (hors hébergement) de la ville de Toulouse

Maryse Marpsat (INSEE) et Martine Quaglia (INED)

EN 2001, l'INSEE a conduit une enquête sur un échantillon représentatif des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distributions de repas chauds¹ (midi et soir) destinés prioritairement aux sans-domicile (enquête SD2001), définis comme les personnes ayant passé la nuit précédant l'enquête dans un service d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation (cave, parking, rue, voiture, etc.).

Les sans-abri, définis comme ceux qui ont passé la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation, sont donc atteints par l'enquête dans la mesure où ils fréquentent les distributions de repas. En 2002, une enquête «de couverture» menée par l'INED (SI2002) auprès des personnes contactées par les équipes mobiles et les maraudes avait montré qu'une grande majorité de sans-abri étaient dans ce cas (Marpsat *et al.*, 2004).

L'INSEE a prévu de renouveler l'enquête nationale en 2012 (SD2012). Dans le cadre de la préparation de cette enquête, l'INSEE et l'INED ont, en janvier 2009, conduit dans la ville de Toulouse une enquête à visée méthodologique, EMSA2009². Il s'agissait d'enquêter auprès des utilisateurs des services de distribution de repas chauds (midi et soir), de petits-déjeuners et

1. Adultes de 18 ans ou plus, francophones, dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus.

2. Enquête méthodologique sur les sans-abri.

d'accueils de jour, ainsi qu'auprès des personnes rencontrées dans le cadre des différents services itinérants (équipes mobiles, maraudes, etc.).

On relevait la situation de logement habituelle, ainsi que celle de la nuit précédant l'enquête. Les enquêtés étaient principalement interrogés sur leur utilisation des services. Ainsi, on pouvait estimer le pourcentage de sans-abri qui étaient couverts par une enquête ayant la même méthode de sondage que SD2001, et ce que pourrait apporter le fait d'enquêter dans d'autres types de services (petits-déjeuners, accueils de jour, équipes itinérantes).

Dans cet article, on exposera les différents résultats selon la situation de logement habituelle, qui est plus cohérente pour examiner les réponses à des questions portant sur le passé, comme l'utilisation des services pendant la semaine précédente ou au cours du mois précédent, et on examinera l'apport de l'enquête dans d'autres lieux que les distributions de repas chauds (midi et soir) pour atteindre les sans-abri au sens de SD2001.

Contacts et refus

Dans un premier temps, les services étaient sélectionnés au hasard dans une liste exhaustive des services toulousains, puis les personnes à interroger étaient sélectionnées elles aussi au hasard lorsqu'elles faisaient appel à ce service ou étaient rencontrées par les équipes itinérantes. Les enquêteurs disposaient d'une « fiche contact » à remplir lorsqu'ils proposaient aux personnes sélectionnées de participer à l'enquête. En cas de refus ou d'impossibilité (personne non francophone, personne malade ou fatiguée, etc.), trois remplacements étaient possibles.

Trente-huit fiches n'ont pas donné lieu à un questionnaire (quatre contacts à la suite qui n'ont pu aboutir à un questionnaire, ou pas assez de personnes dans le service pour avoir quatre contacts comme prévu par les règles de tirage, etc.). L'échantillon correspond à 557 fiches contact et, compte tenu des remplacements, à 1 002 contacts (tableau 1). Plus de la moitié des fiches (315, soit 57 %) n'ont nécessité qu'un contact pour parvenir à un questionnaire. Le nombre de questionnaires obtenus est de 519, soit un taux de réussite de 52%. Toutefois, si l'on exclut les contacts qui ne pouvaient donner lieu à un questionnaire car la personne n'était pas francophone, ou pas en état de répondre, ou avait déjà répondu, le nombre de contacts passe à 683 et le taux à 76%.

Tableau 1

Répartition des fiches selon le nombre de contacts par fiche

Nombre de contacts sur la fiche	Nombre de fiches	% de fiches
Un contact	315	57
Deux contacts	107	19
Trois contacts	67	12
Quatre contacts	68	12
Ensemble	557	100

Sources : INSEE/INED, EMSA2009, fiches de contacts.

Parmi les 1 002 contacts, le sexe est connu dans 988 cas : il y a 99 femmes, soit 10% des contacts, et 889 hommes. Le pourcentage de femmes est un peu plus élevé parmi les personnes non francophones (13% pour 20 femmes contactées), qui arrivent parfois de l'étranger en famille. L'âge médian des personnes contactées est de 40 ans. Les non-francophones sont plus jeunes.

Tableau 2

Âge et sexe des personnes contactées selon le type de service (en %)

Type de service	Moins de 35 ans	35 à 54 ans	55 ans ou plus	Hommes	Femmes
Accueil	38	51	11	88	12
petit-déjeuner extérieur	28	54	18*	86	14*
petit-déjeuner intérieur	12**	49	39*	95	5**
Équipe mobile	27	59	14	93	7*
Repas de midi (intérieur)	25	49	26	82	18*
Repas du soir extérieur	39	49	12	89	11
Repas du soir intérieur	31	54	15*	97	3**

Sources : INSEE/INED, EMSA2009, fiches de contacts.

* : De 10 à 19 enquêtés.

** : Moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

On a dû regrouper les moins de 25 ans et 25-34 ans pour des raisons d'effectifs, ce qui dissimule une proportion de moins de 25 ans relativement élevée dans les contacts auprès des équipes mobiles. C'est dans les accueils (rappelons que notre échantillon comportait un accueil pour toxicomanes où nous avons rencontré une forte proportion de jeunes) et dans les repas du soir que la proportion de contacts avec des moins de 35 ans est la plus élevée. Les plus de 55 ans, eux, se trouvent en plus forte proportion dans les repas de midi et, avec un faible effectif, les petits-déjeuners intérieurs (tableau 2).

Les femmes sont toujours en proportion faible, un peu plus forte dans les accueils (il y avait un accueil réservé aux femmes dans notre échantillon de services), les repas de midi et les repas à l'extérieur, le soir ou pour le petit-déjeuner.

Établir les pondérations

Afin de pouvoir exploiter les questionnaires, il est nécessaire de déterminer deux pondérations, la première correspondant aux prestations (et découlant de la probabilité de tirage des couples services x jour), la seconde correspondant aux individus. Pour calculer cette seconde pondération, il faut connaître le lien des individus avec les différentes bases de sondage, c'est-à-dire la fréquence à laquelle la personne enquêtée a utilisé les services de chaque type durant la semaine précédant l'enquête.

L'échantillon de départ compte 519 questionnaires. L'examen des premiers résultats montre que deux des questionnaires de l'échantillon sont hors champ (un mineur âgé de 17 ans et une personne qui accompagnait quelqu'un à Médecins du Monde). Après un premier calcul de pondérations, il est apparu que deux enquêtés avaient des pondérations très élevées, dues à une fréquentation très faible des services combinée avec une enquête dans un service sous-échantillonné. On a décidé de les supprimer de l'analyse car leur présence déformait les résultats. L'analyse porte donc sur 515 questionnaires.

Pour 49 personnes, il n'a pas été possible de déterminer l'intensité de leur utilisation des services. Dans quatre cas, il s'agit de personnes qui déclarent avoir utilisé au moins un service d'aide, mais ont répondu «ne sais pas» ou n'ont pas répondu à la (ou les) question(s) sur la fréquence d'utilisation.

Tous les autres ont répondu non à toutes les questions sur le fait d'avoir utilisé un service. Deux cas peuvent se présenter (y compris se combiner) : ces personnes ne considèrent pas le lieu où elles sont enquêtées comme un lieu de restauration, de prise de petit-déjeuner, d'accueil ou de contact avec une équipe mobile (au sens de l'enquête) ; ou elles prennent au pied de la lettre la question sur l'utilisation des services au cours des sept jours précédents et n'ont pas utilisé de services pendant la semaine précédant le jour de l'enquête (mais seulement ce jour-là). Ce dernier cas peut se présenter lorsque la situation de la personne vient de se modifier, par exemple des sortants de CHRS dont la fréquentation des services va changer puisque, par exemple, ils ne pourront plus prendre leur petit-déjeuner dans le centre.

On peut alors ne pas prendre en compte ces personnes dans les estimations, ou leur attribuer un nombre d'utilisations probable en tenant compte du fait qu'il y en avait une le jour de l'enquête. Ce nombre peut être de 1 (l'utilisation minimale, qu'il est raisonnable de supposer non nulle puisque les personnes ont été enquêtées dans un service) ou supérieur. On a testé la valeur 8 attribuée à tous les utilisateurs dont le nombre de liens ne pouvait être déterminé à partir du questionnaire. Huit est aussi la valeur médiane des liens que l'on obtiendrait en ne prenant pas en compte les liens non spécifiés ou en leur attribuant la valeur 0. Une autre variante possible est d'attribuer à chaque enquêté dont les liens ne sont pas déterminés une valeur (moyenne ou médiane) sur l'ensemble des liens des personnes qui ont répondu sur leur utilisation des services et qui leur sont proches (par exemple qui ont la même situation de logement habituelle). Étant donné les principes de la pondération par le

partage des poids, les résultats se rapprochent d'autant plus de ceux négligeant les personnes sans liens établis que le nombre de liens imputés est élevé (puisqu'alors le poids des personnes concernées est faible). Dans ce qui suit, après avoir comparé différentes solutions dans un tableau qui montre une relative stabilité des estimations, on choisira pour le reste de l'exploitation la solution qui consiste à imputer aux personnes ne déclarant pas de liens la médiane des liens déclarés par les personnes qui ont répondu et qui ont la même situation de logement habituelle (en 6 postes : 1. dormant habituellement dans un lieu non prévu pour l'habitation – c'est-à-dire sans-abri au sens du recensement ; 2. dormant habituellement dans un service d'hébergement, centre collectif, appartement ou chambre d'hôtel ; 3. disposant d'un logement personnel ; 4. en squat ; 5. hébergé par un tiers ; 6. autre situation). Ces médianes figurent dans le tableau 3.

Tableau 3

Nombre médian de liens avec les services selon la situation de logement habituelle

Situation de logement habituelle	Effectif concerné	% concerné (sans pondération)	Nombre médian de liens (pour les personnes qui en ont déclaré)
Dormant habituellement dans un lieu non prévu pour l'habitation	122	24	10
Dormant habituellement dans un service d'hébergement	136	26	9
Disposant d'un logement personnel	127	25	6
En squat	47	9	8
Hébergé par un tiers	59	11	8
Autre	24	5	10
Ensemble	515	100	8

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. N = 515 questionnaires. Données non pondérées.

Le nombre d'utilisateurs, de sans-domicile et de sans-abri

Dans ce qui suit, l'on qualifie de sans-domicile, au sens de SD2001, les personnes qui ont passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans un service d'hébergement ; de sans-abri, au sens de SD2001, ceux des sans-domicile qui ont passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation ; et de sans-abri, au sens du recensement, ceux qui dorment habituellement dans un tel lieu (c'est en effet ainsi que sont définis les sans-abri dans le recensement de la population).

Une bonne partie des 49 personnes sans «lien» sont logées ou hébergées par un tiers : sur 49 personnes, 17 sont logées et 11 hébergées par une tierce personne. Lorsque les hypothèses sur les liens varient, c'est donc principalement le nombre d'utilisateurs qui disposent d'un domicile qui varie.

Tableau 4

Nombre d'utilisateurs des services une semaine moyenne de la période d'enquête selon leur situation de logement

Situation	Sans compter les enquêtés de liens non déterminés		Hypothèse : lien = 1		Hypothèse : lien = 8 (médiane)		Hypothèse : lien = médiane des liens pour ceux qui dorment habituellement dans un endroit similaire	
	N	Nombre moyen de personnes par semaine	N	Nombre moyen de personnes par semaine	N	Nombre moyen de personnes par semaine	N	Nombre moyen de personnes par semaine
Sans-abri sens RP	466	266	515	279	515	268	515	268
Sans-abri sens SD2001	466	252	515	273	515	255	515	254
Sans-domicile sens SD2001	466	581	515	697	515	596	515	594
Utilisateurs ¹ des services	466	1 339	515	1 690	515	1 383	515	1 386

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. N = 515 questionnaires. Trois jeux de pondérations selon les imputations faites pour les liens (utilisation des services) inconnus.

1. Y compris personnes rencontrées par les équipes itinérantes.

On constate aussi que le nombre de sans-abri au sens de SD2001 (situation la nuit précédant l'enquête) est très proche (tableau 4) de celui des sans-abri au sens du RP (situation habituelle). Ces deux définitions ne correspondent pas à des ensembles dont l'un serait inclus dans l'autre de façon mécanique ; il est donc difficile de savoir si ce résultat est propre à la ville de Toulouse, se rencontre dans d'autres villes ou est une généralité.

Principales caractéristiques des enquêtés selon leur situation de logement

Situation de logement habituelle et la nuit précédant l'enquête

La distribution des enquêtés selon leur situation de logement (en six postes) n'est pas très différente selon la référence temporelle (situation habituelle ou la nuit précédant l'enquête). Environ un enquêté sur cinq est sans-abri, et un autre est dans un service d'hébergement. Par exemple, au total, environ deux sur cinq sont sans domicile. Les sans-domicile dormant dans un service d'hébergement sont ici seulement ceux qui se rendent dans l'un des services enquêtés. Ceux qui n'utilisent que le service qui les héberge ne sont pas inclus dans l'enquête.

Globalement, la répartition des utilisateurs selon leur situation de logement habituelle est proche de celle relative à la situation la nuit précédant l'enquête (tableau 5). Toutefois, on observe des passages entre les situations : même ceux qui ont d'ordinaire un logement personnel peuvent à l'occasion se faire héberger par un proche. Les modifications de la situation de logement correspondent aussi à des situations

récentes, qu'elles soient ou non durables. Par la suite, on déclinera généralement les résultats selon la situation de logement habituelle.

Tableau 5

Situation de logement habituelle et la nuit précédant l'enquête

Situation de logement	Habituelle (%)	La nuit précédant l'enquête (%)
Dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation (=sans-abri)	19	18
Dormant dans un service d'hébergement (=autre sans-domicile)	24	25
En squat	7	7
Hébergé par un tiers	11	16
Disposant d'un logement personnel	34	30
Autre	4	4
Ensemble	100	100

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 questionnaires.

Pourquoi ne pas aller dans un centre d'hébergement ?

Afin de repérer les principales raisons pour lesquelles les personnes ne souhaitent pas ou ne peuvent pas dormir dans un centre d'hébergement, on a interrogé les personnes qui, la veille de l'enquête, avaient dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation. Les effectifs de l'échantillon concernés sont assez faibles, donc les résultats sont à prendre avec des précautions particulières. Parmi eux, 16% ont répondu ne pas avoir pu rester dans le centre d'hébergement où ils dormaient, ou ne pas avoir pu aller dans l'un des centres d'hébergement ou dans le centre d'hébergement où ils voulaient dormir ; 69% ont dit qu'ils ne voulaient pas dormir dans les centres d'hébergement.

Les raisons pour lesquelles les personnes n'ont pas pu dormir dans un centre alors qu'elles le souhaitaient sont principalement le manque de place, suivi du fait d'avoir téléphoné trop tard (ce qui revient au même). En effet, 89%* répondent positivement quand on leur demande s'ils ont dû partir ou ont été refusés par manque de place, 6%** quand on leur demande s'ils sont arrivés ou ont téléphoné trop tard.

Les personnes n'ayant pas voulu dormir dans un centre ont cité les raisons habituelles de ce choix, principalement la préférence pour l'indépendance (41%*), le manque d'hygiène (16%*), le manque de sécurité, le règlement, le désir de ne pas être avec les personnes qui fréquentent les centres, la présence d'un animal de compagnie. Environ 7%** des personnes n'ont pas pu ou pas voulu aller dans un centre à cause de leur animal.

Enfin, lorsqu'on lit les déclarations en clair des enquêtés, on y trouve le refus d'aller dans un centre pour quelqu'un qui sort de prison et ne souhaite pas retrouver

*. De 10 à 19 personnes enquêtées dans l'échantillon.

** . Moins de 10 personnes enquêtées dans l'échantillon.

une vie en collectivité, la peur de perdre la place pour sa tente, la préférence pour une autre solution comme dormir dans sa voiture ou dans un fourgon.

Un animal pour compagnon

Enfin, une question était posée aux personnes ne disposant pas d'un logement sur la présence d'un animal les accompagnant. En effet, les animaux, s'ils permettent d'assurer une certaine sécurité et procurent compagnie et satisfaction affective, ne sont pas toujours acceptés dans les centres d'hébergement et peuvent aussi rendre difficile l'hébergement chez un ami. Pour cette raison, ce sont essentiellement les personnes vivant en squat (37%) et, à un moindre degré, les sans-abri (18%) qui sont accompagnés d'un animal, alors que ce n'est le cas que de 6% des personnes hébergées par un tiers et que ce cas est presque inexistant chez les personnes déclarant passer habituellement la nuit dans un centre d'hébergement.

Démographie

Âge et sexe

La répartition par sexe fait apparaître 91% d'hommes et 9% de femmes parmi les utilisateurs de services toulousains hors hébergement. Le pourcentage de femmes est très comparable avec les valeurs obtenues lors d'enquêtes précédentes auprès de personnes dans des situations voisines. L'enquête SD2001 de l'INSEE donnait un pourcentage de femmes de 7% parmi les personnes passant la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation et de 10% dans les centres d'urgence. L'enquête de l'INED SI2002 auprès des personnes contactées par les services itinérants à Paris donnait un pourcentage de 16%, compatible avec les données du SAMU Social de Paris, et dont la valeur, qui peut paraître élevée, peut s'expliquer en partie par le fait que les services itinérants recherchent les personnes qu'ils jugent les plus vulnérables (en particulier les femmes) lorsqu'ils ne les trouvent pas à leur place habituelle. Enfin, près des trois quarts des personnes interrogées ont 35 ans ou plus (tableau 6).

Tableau 6

Distribution par âge et sexe des utilisateurs des services d'aide toulousains (hors hébergement) (en%)

Âge	Hommes (91 %)	Femmes (9 %)	Ensemble (100 %)
Moins de 25 ans	8	9*	8
De 25 à 34 ans	19	16*	19
De 35 à 54 ans	61	55*	60
De 55 ans ou plus	12	20*	13
Total	100	100	100

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 questionnaires.

* : De 10 à 19 enquêtés dans l'échantillon.

Présence de conjoint ou d'enfants

Parmi les utilisateurs des services toulousains, 11 % déclarent vivre avec un conjoint et 4 % avec des enfants (le plus souvent un seul). Les enfants ont généralement moins de 18 ans. Environ la moitié des adultes qui vivent avec un enfant sont aussi en couple, et la plupart vivent dans leur logement personnel ou chez des amis, mais on trouve aussi des sans-domicile hébergés par un organisme et quelques sans-abri.

Difficultés passées par rapport au logement

On a tenté d'apprécier les difficultés de logement passées en posant trois questions sur des épisodes passés d'hébergement par un proche, par une association ou un centre d'hébergement, et dans des lieux non prévus pour l'habitation (rue, véhicule, lieu public, hall d'immeuble, abri de fortune, etc.). Le petit nombre de questions posées et les difficultés de mémorisation ont pu conduire à un certain nombre d'omissions, ou à un défaut de compréhension, seules les difficultés passées étant signalées, non les présentes (ainsi, seules 96% des personnes classées «sans-domicile» déclarent avoir déjà dormi dans un service d'hébergement ou un lieu non prévu pour l'habitation, et seules 92% des personnes hébergées par un tiers déclarent avoir connu une telle période dans le passé).

Tableau 7

Difficultés de logement rencontrées au cours de la vie par les utilisateurs de services d'aide à Toulouse (en %)

Situation connue au moins une fois au cours de la vie		Situation de logement habituelle						Ensemble
		Sans-abri	Autre sans-domicile	En squat	Hébergé par un tiers	Disposant d'un logement personnel	Autre	
Sans-domicile (89 %)	Rue seulement	30	2**	63*	10*	8	80	16
	Rue et services d'hébergement	70	71	29	60	49		58
	Services d'hébergement seulement	0**	25	2**	14**	22		15
Hébergé par un tiers (61 %)	Ayant aussi été sans domicile	62	52	69	92	57	41*	58
	Hébergé seulement							3

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 questionnaires.

* : De 10 à 19 enquêtés ; ** : Moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

Le total pour chaque colonne n'est pas égal à 100.

Lecture : 16 % des utilisateurs ont été sans-domicile dans le passé en connaissant seulement la rue. Les personnes ayant pu être à la fois hébergées par un tiers et sans domicile, ou ni l'un ni l'autre.

Parmi les utilisateurs, 61 % ont été hébergés au moins une fois dans leur vie par un proche ; 89% ont été sans domicile dans le passé, au sens où ils ont dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (74 %, soit 16 % qui n'ont connu que la rue et 58 %

qui ont aussi été hébergés par un service d'aide), ou ont été hébergés par une association ou un organisme d'aide (73 %, soit 58 % qui ont aussi connu la rue et 15 % seulement les services d'hébergement) (tableau 7). Une forte proportion de personnes ont vécu plusieurs de ces situations. En particulier, parmi les sans-abri actuels, beaucoup ont été hébergés par un organisme d'aide ou par un tiers, ce qui remet en cause l'idée préconçue selon laquelle les sans-abri constitueraient une catégorie « à part ». Mais on voit aussi que, parmi les personnes déclarant dormir habituellement dans un logement personnel, la plus grande partie a également été sans domicile à un moment ou un autre de son parcours (tableau 8), ce qui confirme les résultats de l'enquête SD2001 (Marsat, 2006).

Tableau 8

Durée déclarée « sans logement à soi » (en %)

Durée totale sans logement à soi	Situation de logement habituelle						Ensemble
	Sans-abri	Autre sans-domicile	En squat	Hébergé par un tiers	Disposant d'un logement personnel	Autre	
Plusieurs jours	4**	17*	3**	9**	8*	17**	5
Plusieurs semaines	0						5
Plusieurs mois	14	36	96	86	19	82	20
Plusieurs années	78	46			46		60
Jamais	4**	1**	1**	5**	17*	1**	8
Non réponse, NSP	0**	0**	0**	0	9**	0	3*

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 questionnaires.

* : De 10 à 19 enquêtés ; ** : Moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

Lecture : 19 % des personnes dormant habituellement dans un logement personnel ont connu une période sans logement de plusieurs mois et 46 % de plusieurs années.

Les données sur la durée doivent être prises avec prudence car elles résultent d'une seule question, or on sait d'après les enquêtes précédentes que les personnes interrogées peuvent déclarer différemment le fait de loger chez ses parents ou chez un conjoint : ce logement sera considéré ou non comme un logement « à soi », souvent selon la qualité des relations plus que selon le statut d'occupation réel. Toutefois, on constate des durées importantes sans logement, et cela pour la plupart des situations de logement « habituelles ». Si, parmi l'ensemble des utilisateurs, 8 % ont toujours eu un logement, rares sont ceux qui ont connu des périodes courtes sans logement, de quelques jours ou quelques semaines sur l'ensemble de leur vie. En particulier, les personnes vivant en squat sont 94 % à déclarer avoir vécu plusieurs années sans logement à elles.

Utilisation des services et attentes

À Toulouse, le restaurant social du Grand-Ramier et d'autres distributions de repas chauds (Camions du Cœur, Main Tendue, etc.) fournissent des repas à de très nombreuses personnes. Ce n'est donc pas étonnant que les utilisateurs des ser-

vices toulousains soient nombreux à utiliser³ ces services de repas. Environ la moitié n'utilise d'ailleurs que ce type de service (tableau 9).

Nous avons pris comme définition de l'utilisation la semaine précédant l'enquête le fait d'avoir répondu oui à la question sur l'utilisation au cours des sept derniers jours. Nous avons considéré comme utilisateurs d'un service donné les quelques personnes qui y étaient enquêtées et ne répondaient pas positivement.

Tableau 9

Les utilisateurs des services toulousains hors hébergement selon les services qu'ils utilisent la semaine précédant l'enquête

Type de service	% des utilisateurs		
	Utilisant ce type de service	Utilisant ce type de service mais pas les repas de midi ou du soir	Utilisant seulement ce type de service (et pas les autres parmi les services enquêtés)
Repas midi et soir	82	-	45
petits-déjeuners	25	9	6*
Accueils	35	9	5
Équipes mobiles	10	4	3

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 questionnaires.

* : De 10 à 19 enquêtés dans l'échantillon.

Lecture : 35% des personnes enquêtées se sont rendues au moins une fois dans un accueil de jour ou de nuit la semaine précédant l'enquête. 9% sont allées dans les accueils mais pas dans les repas de midi ou du soir. 5% n'ont pas utilisé un autre type de service parmi ceux enquêtés (repas de midi ou du soir, petits-déjeuners ou équipes mobiles et maraudes).

Un endroit où déposer ses affaires

Pour cette question (« Actuellement, avez-vous un ou plusieurs endroits où vous pouvez laisser vos affaires ? »), on n'interrogeait pas ceux qui sont propriétaires ou locataires de leur logement, ou qui disposent d'un logement par l'intermédiaire d'un organisme d'aide ; en revanche, ceux qui dormaient dans un centre d'hébergement étaient interrogés. On demandait ensuite de préciser dans quel type d'endroit (tableau 10). Deux réponses étaient possibles.

Un peu moins du tiers des enquêtés ne disposent pas d'un lieu où laisser leurs affaires. C'est surtout le cas des personnes sans abri, qui sont 45% à ne pas avoir un tel lieu. Si la situation habituelle de logement est très liée à la possibilité de laisser des affaires (par exemple, 58% des sans-domicile dans un service d'hébergement y laissent leurs affaires, 83% des personnes hébergées par un tiers laissent leurs affaires chez une connaissance et 12% chez un membre de leur famille), on voit que laisser des affaires chez un ami est fréquent pour la plupart des situations étudiées.

Quelle que soit la situation de logement, près de la moitié des personnes sans logement utiliseraient une bagagerie, sauf pour les sans-domicile hébergés dans un

3. Nous parlons ici des services utilisés (les personnes pouvant avoir été enquêtées ailleurs).

centre ou un autre service d'hébergement, qui seraient 7 sur 10 à utiliser une bagagerie. Si les sans-abri ne sont que 46% à formuler ce souhait, c'est peut-être qu'ils n'ont pas beaucoup d'«affaires» à laisser.

Tableau 10

Type d'endroit où l'on peut laisser ses affaires selon la situation de logement habituelle (en %)

	Situation de logement habituelle				
	Ensemble	dont			
		Sans-abri	Autre sans-domicile	En squat	Hébergé par un tiers
Laisse ses affaires :					
Dans un centre d'hébergement	19	0**	58	0**	0
Dans une association, auprès d'une assistante sociale, etc.	6	5*	7*	2**	3**
Chez un membre de la famille	6*	10**	1*	2**	12*
Chez un ami, une connaissance	30	15*	5*	50*	83
Dans un hôtel, une consigne, un box, un local	4	2**	8*	3**	0
Dans un lieu non prévu pour l'habitation	6	20*	0*	0	0
Dans un squat	3*	1**	0	24*	0
Ne dispose pas d'un lieu où laisser des affaires	28	45	28	21*	2**
Utiliserait une bagagerie ¹	55	46	71	45*	47

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées.

Champ : Utilisateurs de 18 ans et plus ne dormant pas de façon habituelle dans un logement dont ils sont propriétaires ou locataires ou qui leur est procuré par un organisme d'aide (N = 373).

* : De 10 à 19 enquêtés ; ** : Moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

Deux réponses étant possibles, la somme en colonne (moins la dernière ligne) peut dépasser 100.

1. « S'il existait à Toulouse un endroit sûr et peu coûteux où laisser ses affaires, comme une bagagerie ou des casiers fermés à clé, est-ce que vous l'utiliseriez ? »

Une adresse pour recevoir son courrier

Une question similaire (« Actuellement, avez-vous une ou plusieurs adresses où vous recevez votre courrier ? ») était également posée seulement aux personnes ne disposant pas d'un logement (comme propriétaire, locataire ou par l'intermédiaire d'une association) (tableau 11). On leur demandait aussi si elles utiliseraient un service qui permettrait de recevoir tout leur courrier à une même adresse.

Ce sont surtout les sans-abri et ceux qui dorment habituellement dans un centre d'hébergement qui sont les plus nombreux à ne pas avoir d'adresse où recevoir du courrier. Les services de domiciliation, et les autres possibilités de recevoir du courrier auprès d'un service d'aide, d'une assistante sociale, etc., sont utilisés par plus

de la moitié des personnes concernées. La famille semble davantage sollicitée pour recevoir du courrier que pour laisser ses affaires. Environ deux personnes sur dix utiliseraient un système de courrier unique.

Tableau 11

Lieu où l'on reçoit son courrier selon la situation de logement habituelle (en%)

	Situation de logement habituelle				
	Ensemble	dont			
		Sans-abri	Autre sans-domicile	En squat	Hébergé par un tiers
Reçoit son courrier :					
Dans un centre d'hébergement	9	6**	23	0	0
Dans une association, auprès d'une assistante sociale, etc.	52	61	55	43	35
Chez un membre de la famille	14	12**	2**	40**	23*
Chez un ami, une connaissance	10	2**	6**	2**	41
Dans un hôtel, une poste, un squat, un camping, un autre endroit	10*	5**	3**	4**	13**
Ne dispose pas d'un lieu où recevoir du courrier	15	25	14	8**	2**
Utiliserait un service de courrier unique ¹	23	23	19	40**	20**

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées.

Champ : Utilisateurs de 18 ans et plus ne dormant pas de façon habituelle dans un logement dont ils sont propriétaires ou locataires ou qui leur est procuré par un organisme d'aide (N = 373).

* : De 10 à 19 enquêtés. Deux réponses étant possibles, la somme en colonne (moins la dernière ligne) peut dépasser 100 ; ** : Moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

1. « S'il y avait une possibilité de recevoir tous vos courriers à une seule adresse, l'utiliserez-vous ? »

Les distributions de repas chauds

À Toulouse, la plus grande distribution de repas se situe sur l'île du Grand-Ramier (avec d'autres services tels que douches, domiciliation, etc.) et dépend du centre communal d'action sociale (CCAS). Il s'agit d'un restaurant avec deux salles, dont l'une est réservée aux familles avec enfants et aux personnes âgées. Il existe d'autres distributions de repas, dont la plupart se situent à l'extérieur, à la gare ou sur une place de la ville.

Parmi les sans-abri « habituels », 79 % ont fréquenté un lieu de distribution de repas chauds de midi ou du soir pendant la semaine précédant l'enquête (tableau 12). Ce chiffre passe à 82 % si l'on ajoute les personnes qui n'ont pas fréquenté ces lieux dans la semaine mais l'ont fait dans le mois précédant l'enquête.

Tableau 12

Utilisation des distributions de repas chauds midi et soir (en%)

Utilisation	Situation de logement habituelle						Ensemble
	Sans-abri	Autre sans-domicile	En squat	Hébergé par un tiers	Disposant d'un logement personnel	Autre	
La semaine précédant l'enquête (a)	79	85	91	66	84	96	82
Cette semaine ou au cours du mois précédent (a + b)	82	92	95	82	85	99	87
Ni l'un ni l'autre (100-a-b)	18	8	5**	18*	15	1**	13

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 personnes.

* : De 10 à 19 enquêtés ; ** : Moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

Les distributions de petits-déjeuners

Les distributions de petits-déjeuners à Toulouse peuvent se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur. Les distributions extérieures sont soit fixes (sur une place, près d'un pont), soit itinérantes, avec un véhicule qui se déplace entre plusieurs points de la ville.

Parmi les sans-abri «habituels», 35% ont fréquenté un lieu de distribution de petits-déjeuners pendant la semaine précédant l'enquête (tableau 13). Ce chiffre passe à 43% si l'on ajoute les personnes qui n'ont pas fréquenté ces lieux dans la semaine mais l'ont fait dans le mois précédant l'enquête.

Tableau 13

Fréquentation des petits-déjeuners (en%)

Utilisation	Situation de logement habituelle						Ensemble
	Sans-abri	Autre sans-domicile	En squat	Hébergé par un tiers	Disposant d'un logement personnel	Autre	
La semaine précédant l'enquête	35	26	14*	30*	19	31**	25
Cette semaine ou au cours du mois précédent	43	30	21	35	24	40*	31
Ni l'un ni l'autre	57	70	79	65	76	60*	69

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 personnes.

* : De 10 à 19 enquêtés ; ** : Moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

Mais les sans-abri ne sont pas les seuls à prendre leur petit-déjeuner dans une distribution gratuite. Ainsi, presque une personne sur trois hébergée par un proche et une personne sur cinq disposant d'un logement personnel font appel à ces distributions.

Les lieux d'accueil de jour et de nuit

À Toulouse, outre plusieurs accueils de jour dont certains destinés plus spécifiquement aux femmes ou aux jeunes, existait au moment de l'enquête une «halte de nuit», où il était possible de se mettre à l'abri, de regarder la télévision, de prendre une col-

lation et une boisson chaude. Les personnes s'y rendant étaient considérées comme «sans-abri» cette nuit-là, puisque se trouvant dans un lieu non prévu pour être habité.

Parmi les sans-abri «habituels», 40% ont fréquenté un lieu d'accueil de jour ou de nuit pendant la semaine précédant l'enquête (tableau 14). Ce chiffre passe à 46% si l'on ajoute les personnes qui n'ont pas fréquenté d'accueil dans la semaine mais l'ont fait dans le mois précédant l'enquête. Là aussi, les personnes dans d'autres situations de logement sont nombreuses à se rendre dans ces accueils, plus particulièrement celles qui sont hébergées par un proche.

Tableau 14

Fréquentation des lieux d'accueil de jour et de nuit (en%)

Utilisation	Situation de logement habituelle						Ensemble
	Sans-abri	Autre sans-domicile	En squat	Hébergé par un tiers	Disposant d'un logement personnel	Autre	
La semaine précédant l'enquête	40	39	26	49	25	50*	35
Cette semaine ou au cours du mois précédent	46	56	28	55	28	50*	42
Ni l'un ni l'autre	54	44	72	45	72	50	58

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 personnes.

* : De 10 à 19 enquêtés dans l'échantillon.

Les équipes itinérantes

Nous désignons par équipes itinérantes l'ensemble des équipes qui parcourent la ville en voiture ou en camionnette, que ce soit pour conduire les personnes vers un centre d'hébergement, pour leur apporter une boisson chaude, des soins médicaux ou une présence, ou dans le cadre d'un suivi de long terme. Sur Toulouse, il existe des équipes mobiles sociales rattachées au CCAS, des équipes associant le Groupe amitié fraternité (GAF), une association fondée par d'anciens sans-domicile, et Médecins du Monde, d'autres gérées par la Croix-Rouge, l'association départementale de protection civile ou l'Ordre de Malte.

Tableau 15

Contacts avec les équipes itinérantes (en%)

Utilisation	Situation de logement habituelle						Ensemble
	Sans-abri	Autre sans-domicile	En squat	Hébergé par un tiers	Disposant d'un logement personnel	Autre	
La semaine précédant l'enquête	16	15	12*	8*	3*	21**	10
Cette semaine ou au cours du mois précédent	24	17	18	19*	4*	24*	15
Ni l'un ni l'autre	76	83	82	81	96	76*	85

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 personnes.

* : De 10 à 19 enquêtés ; ** : Moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

Parmi les sans-abri «habituels», 16% ont été contactés par une équipe mobile, un service itinérant, etc., pendant la semaine précédant l'enquête (tableau 15). Ce chiffre passe à 24% si l'on ajoute les personnes qui n'ont pas été contactées dans la semaine mais l'ont été dans le mois précédant l'enquête.

Accès aux soins, couverture sociale

Lors de l'enquête nationale de 2001, parmi les sans-domicile interrogés ayant entre 18 et 60 ans, huit sur dix avaient vu au moins une fois un médecin au cours de l'année écoulée, une fréquentation identique à celle de la population disposant d'un logement, malgré des pathologies plus nombreuses. Six fois sur dix, ces visites avaient eu lieu dans un cabinet ou un centre médical, deux fois sur dix à l'hôpital, deux fois sur dix dans un centre d'hébergement ou dans une association (Guiot de La Rochère, 2003). Les personnes enquêtées à Toulouse, sur un champ un peu différent, ont une fréquentation du même ordre de grandeur puisque 7 sur 10 ont consulté un médecin au cours des douze derniers mois (tableau 16). Cette fréquentation semble plus forte pour les personnes vivant en squat et celles ayant un logement personnel.

Tableau 16

Accès aux soins et couverture sociale (en%)

	Situation de logement habituelle						Ensemble
	Sans-abri	Autre sans-domicile	En squat	Hébergé par un tiers	Disposant d'un logement personnel	Autre	
Dentiste au cours des 12 derniers mois	49	40	29*	41	43	22*	41
Médecin au cours des 12 derniers mois	72	69	89	70	78	75	74
Carte Vitale ou attestation de SS (à son nom ou celui d'un conjoint ou parent)	78	72	51	78	95	94*	81
CMU, AME	55	48	41	47	58	49*	52

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 personnes.

* : De 10 à 19 enquêtés dans l'échantillon.

En ce qui concerne le lieu où s'est déroulée cette consultation, il s'agit le plus fréquemment du cabinet d'un médecin ou d'un centre médical, suivi d'un hôpital puis d'un lieu lié à un service d'aide, comme l'accueil de Médecins du Monde (MdM) (tableau 17). Toutefois, il s'agit de données déclaratives et, par exemple, l'accueil de MdM a pu être confondu avec un cabinet médical.

Tableau 17

Lieu de consultation d'un médecin « la dernière fois » (en %)

	Lieu de consultation					
	Cabinet d'un médecin, centre médical	Hôpital, clinique	Dispensaire, accueil MdM, équipe mobile, association, centre d'hébergement, accueil de jour	Autre endroit ¹	Non concerné	NSP, non réponse
Ensemble des utilisateurs (N = 515)	53	10	9	6	21	0**
Utilisateurs ayant consulté un médecin dans les 12 derniers mois (N = 376)	67	13	12	8	0	0**
<i>dont sans-abri</i>	49	10*	18**	23**	0	0
<i>dont autre sans-domicile</i>	70	18	12*	0**	0	0
<i>dont disposant d'un logement personnel</i>	90	8*	0**	2**	0	0

Source : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées.

Champ : Personnes ayant répondu oui à la question « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous vu un médecin pour vous-même ? » (N = 336 personnes).

* : De 10 à 19 enquêtés ; ** : Moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

1. En prison, chez un ami, etc.

Ressources financières

Les ressources financières des personnes interrogées, lorsqu'elles en ont, peuvent provenir d'un travail régulier ou occasionnel (par exemple, récupération et vente d'objets jetés, déchargement lors de marchés, etc.), d'allocations et prestations diverses, et d'aides financières provenant d'une institution, d'un proche ou de passants dans la rue. En 2001, selon l'enquête nationale, environ un sans-domicile sur trois ayant de 18 à 60 ans travaillait (Guiot de La Rochère, 2003b) ; l'enquête de Toulouse, qui porte sur des situations de logement plus diverses, et sans limite d'âge supérieure, donne un ordre de grandeur de 25% de personnes qui ont perçu des revenus provenant du travail au cours du mois précédant l'enquête (tableau 18). Ce pourcentage est plus élevé pour les personnes hébergées par un tiers, et plus faible pour les squatters et les personnes disposant d'un logement personnel (qui sont souvent plus âgées ou handicapées et perçoivent plus souvent l'AAH ou une retraite/le minimum vieillesse).

Six personnes sur dix perçoivent une allocation (RMI, AAH, APL), une retraite ou un minimum vieillesse mais c'est le cas de presque neuf personnes sur dix parmi celles disposant d'un logement (pour une étude plus poussée des personnes logées utilisant les distributions de repas, voir Marpsat, 2006). Toutefois, il n'est pas possible de mesurer le non-recours en l'absence de variables individuelles permettant de déterminer l'éligibilité.

Une personne sur cinq environ a déclaré avoir bénéficié d'une aide. Les personnes hébergées par un tiers sont plus nombreuses à percevoir une aide d'un proche, et les squatters et sans-abri à avoir reçu de l'argent dans la rue. Enfin,

quelques-uns ont déclaré avoir eu un autre revenu, de sources diverses, économies, «débrouille», etc.

Toutefois, 9% des utilisateurs des services toulousains hors hébergement déclarent n'avoir eu aucune source de revenus au cours du mois précédant l'enquête.

Tableau 18

Type de ressources et situation de logement habituelle (en%)

Source de revenus		Situation de logement habituelle					
		Ensemble	dont				
			Sans-abri	Autre sans-domicile	En squat	Hébergé par un tiers	Logement personnel
Travail 25 %	Occasionnel, petits boulots	13					
	Régulier	11	21	26	11*	54*	19
Allocations 63 %	RMI	36					
	Allocation chômage, ASS	7					
	AAH	14	46	57	41	43	87
	Autres <i>dont retraite, minimum vieillesse</i> <i>dont APL, allocation logement</i>	21 4* 9					
Aide financière 22 %	D'un organisme (association, etc.)	4					
	D'un proche (famille, ami)	11	30	14	61	34	11
	De gens dans la rue	11					
Autres revenus		13	21**	14*	4**	18**	9**
Pas de revenus		9	14	14	4**	16*	3**

Sources : INSEE/INED, EMSA2009. Données pondérées. N = 515 questionnaires.

* : De 10 à 19 enquêtés ; ** : Moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

Plusieurs réponses étant possibles, la somme des lignes n'est pas égale à 100.

Lecture : Au cours du mois précédant l'enquête, 22% des utilisateurs des services hors hébergement ont reçu une aide financière d'un proche, d'une association ou d'un organisme d'aide, ou de personnes rencontrées dans la rue. Pour 11%, il s'agit de l'aide venant d'un proche. 30% des sans-abri ont reçu une aide financière d'au moins l'une de ces trois sources.

Où enquêter ?

Rappelons la question à laquelle devait répondre l'enquête : les personnes sans abri sont-elles bien couvertes par la méthode de l'enquête SD2001 ? Où aller enquêter pour améliorer la couverture ou faire une étude des sans-abri les moins bien couverts ?

Pour essayer de répondre à cette question, nous étudierons la fréquentation des services selon la situation de logement *la nuit précédant l'enquête* (comme dans SD2001), en définissant la fréquentation comme précédemment : on inclura toutes les personnes ayant déclaré avoir fréquenté un type de service donné au cours de

la semaine, y compris si elles n'ont pas précisé le nombre de fois, et les quelques personnes enquêtées dans ce type de service qui n'ont pas répondu de façon positive à la question sur la fréquentation (par exemple parce qu'elles n'avaient pas la même définition que les enquêteurs du type de service dans lequel on les enquêtait).

Les utilisateurs des différents types de service selon leur situation de logement

Les sans-abri sont en proportion particulièrement élevée parmi les personnes contactées par les équipes itinérantes ; toutefois, le nombre de personnes fréquentant les distributions de repas (midi et soir) étant élevé, le nombre absolu de sans-abri qui s'y rendent y est aussi plus élevé que dans les autres services (tableau 19).

Tableau 19

Situations de logement la nuit précédant l'enquête des personnes fréquentant les différents services d'aide (en %)

Situation de logement la nuit précédant l'enquête	Ensemble	Parmi les utilisateurs de			
		Repas midi et soir	petits-déjeuners	Accueils	Équipes mobiles
Sans-abri	18	21	21	21	38
Autre sans-domicile	25	24	21	33	30
Squat	7	8	4*	5*	8*
Hébergé par un tiers	16	13	24	18	6*
Logement personnel	30	30	26	18	10*
Autre, NSP, NR	4	4	5*	5*	8*
Total	100	100	100	100	100

N = 515 questionnaires. Données pondérées.

Lecture : Parmi les utilisateurs de repas de midi et du soir, on compte 21 % de sans-abri.

* : De 10 à 19 enquêtés dans l'échantillon.

Les résultats étant arrondis à l'unité, la somme en colonne peut ne pas être égale à 100.

Sources : INSEE/INED, EMSA2009.

Où trouver les sans-abri en dehors des lieux de restauration ?

Même si les résultats suivants sont suffisamment généraux pour aider à décider où se déroulera l'enquête SD2012 et vont dans le même sens que ceux de l'enquête auprès des services itinérants conduite par l'INED en 2002, ils portent l'empreinte de la situation particulière de Toulouse :

- les associations et le CCAS travaillent de façon très concertée et assurent l'information des sans-abri afin qu'ils utilisent au mieux pour eux les différentes ressources ;

- le restaurant social Le Grand Ramier est associé à un accueil (sous forme de « point d'eau » que nous avons enquêté), mais aussi à des services de domiciliation, et est proche de services gérés par diverses associations et situés sur la même île, ce qui peut expliquer en partie que les restaurations de midi et du soir couvrent une large partie des sans-abri.

Tableau 20

Part des sans-abri (au sens de SD2001) enquêtables

	Enquêtables auprès du service	Enquêtables dans ce type de service et pas dans les repas midi ou soir	Enquêtables uniquement dans ce type de service
Repas midi et soir	92	-	38*
Petit-déjeuner	28	4**	0**
Accueil	39	4**	0**
Maraudes, équipes mobiles	22	5*	3**

N = 515 questionnaires. Données pondérées.

Lecture : 92 % des sans-abri au sens de SD2001 fréquentent les repas de midi ou du soir. 39 % fréquentent les accueils ; 4 % des sans-abri fréquentent un petit-déjeuner mais pas les distributions de repas de midi ou du soir ; 38 % ne fréquentent que les repas de midi et du soir.

* : de 10 à 19 enquêtés ; ** : moins de 10 enquêtés dans l'échantillon.

Sources : INSEE/INED, EMSA2009.

Parmi les personnes sans abri fréquentant les services de Toulouse ou contactées par un service itinérant durant une semaine moyenne, 92% fréquentent les repas de midi et du soir et 38% ne pourraient pas être enquêtées ailleurs (tableau 20). La méthode de l'enquête SD2001 s'en trouve donc confortée. Intégrer un autre type de service dans la base de sondage de l'enquête SD2012 (petits-déjeuners, accueils ou équipes mobiles) ne permettrait de gagner que 4 à 5 % de ces sans-abri. De plus, comme le montre le rapport méthodologique sur l'enquête SD2001, il est difficile d'enquêter dans les accueils. Cela avait été tenté dans un test d'enquête et abandonné pour l'enquête en vraie grandeur. Une trentaine d'accueils de jour avaient été visités au cours des tests et : « *Ce n'est qu'à partir du cinquième test que la décision a été prise de ne pas réaliser l'enquête dans les accueils de jour mais de se limiter aux services d'hébergement et aux distributions de repas chauds. Deux raisons essentielles ont motivé ce choix. Tout d'abord, leur prise en compte aurait fortement alourdi la charge de travail pour réaliser l'inventaire des structures retenues. Ensuite, les tests ont permis de vérifier l'hypothèse selon laquelle l'usage des seuls accueils de jour était extrêmement rare. Aussi, le gain de qualité de la mesure apportée par l'ajout de ce type de structure était beaucoup trop faible par rapport au coût de cet ajout.* » (Brousse et al., 2006, p. 58.)

Le gain pourrait être plus fort en ce qui concerne certaines sous-populations ou dans certaines agglomérations (si on veut faire une étude locale). Ainsi, l'INED avait enquêté dans les accueils pour son enquête sur les jeunes utilisateurs de services de Paris et de la première couronne (1998). Mais la complexité est réelle et l'extension à l'ensemble de la France difficilement envisageable.

De plus, dans les accueils, seulement 21 % des personnes interrogées sont sans abri (au sens de SD2001). Cela fait donc (comme dans les distributions de repas de midi et du soir) beaucoup de questionnaires à faire qui ne portent pas sur des sans-abri. On peut employer un filtre mais ce serait un changement important dans la conduite des enquêtes sur les sans-domicile.

De leur côté, les équipes itinérantes ne présentent cette difficulté qu'à un moindre degré puisque 38 % des personnes qu'elles rencontrent sont sans abri. Mais là aussi, comme l'ont montré SD2009 et l'enquête de l'INED SI2002, le terrain présente des difficultés importantes, et le suivi par un enquêteur est vécu comme très lourd par les différentes équipes. De plus, elles ne permettraient de rajouter que 5 % des sans-abri.

Conclusion

En conclusion, une très forte proportion de sans-abri est atteinte en enquêtant auprès des distributions de repas de midi et du soir, et plus du tiers ne pourrait être atteint autrement.

Ajouter d'autres services aurait de nombreux inconvénients :

- la dispersion des pondérations en serait augmentée puisque la fréquentation des services serait située dans une fourchette plus large ;
- le questionnaire serait alourdi (ce qui risquerait de décourager les personnes interrogées) car il faudrait rajouter des questions sur la fréquentation la semaine précédente du nouveau service introduit ;
- les services de petit-déjeuner et d'accueil de jour comptent une assez faible proportion de sans-abri (environ une personne sur cinq), et les questionnaires qui y seraient réalisés porteraient pour beaucoup sur des personnes logées ;
- les équipes mobiles comptent davantage de sans-abri (environ deux sur cinq) mais on peut trouver la plupart d'entre eux dans les distributions de repas, et enquêter auprès des équipes mobiles est difficile, particulièrement au niveau national.

S'il ne s'impose donc pas d'augmenter le nombre de types de services dans la base de sondage, en revanche, on peut envisager deux possibilités pour 2012 :

- faire comme en 2002 une enquête de couverture dans un petit nombre de villes, par exemple auprès des accueils de jour ou des petits-déjeuners ;
- suréchantillonner dans les distributions de repas situées à l'extérieur, qui comptent davantage de sans-abri, ce qui permettrait d'avoir des exploitations plus fines sur les personnes dans cette situation.

Références

- BROUSSE C., GUIOT de La ROCHÈRE B., MASSÉ E., 2006, *L'Enquête Sans-domicile 2001*, INSEE, coll. INSEE-Méthodes, n° 116.
- GUIOT de La ROCHÈRE B., 2003a, « La santé des sans-domicile usagers des services d'aide », *INSEE Première*, n° 893, avril, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP893.pdf.
- GUIOT de La ROCHÈRE B., 2003, « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *INSEE Première*, n° 925, octobre, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP925.pdf.
- INSEE, 2006, *Économie et Statistique*, numéro spécial 391-392 sur les sans-domicile.
- MARPSAT M., 2006, « Une forme discrète de pauvreté: les personnes logées utilisant les distributions de repas chauds », *Économie et Statistique*, n° 391-392.
- MARPSAT M., QUAGLIA M., RAZAFINDRATSIMA N., 2004, « Les sans-domicile et les services itinérants », *Travaux de l'Observatoire 2003-2004*, p. 255-290, ONPES.

L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France

Nicole Darmon*, Aurélie Bocquier**, Florent Vieux* et France Caillavet***

À PARTIR de l'enquête nationale INCA 2 (Individuelle nationale sur les consommations alimentaires), cette étude indique que 12% des adultes vivent en France dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières et représentent un groupe distinct des personnes en situation de pauvreté monétaire. Ces personnes sont plus jeunes que les autres et en majorité des femmes. Malgré un revenu supérieur en moyenne au seuil de pauvreté, elles semblent devoir plus souvent faire face seules à des dépenses hors alimentation élevées, notamment pour le logement, mais aussi pour le tabac, et à des contraintes importantes en termes d'accès aux soins et à l'alimentation. Elles consomment beaucoup de boissons sucrées, et très peu de fruits, de légumes et de poisson, si bien que la qualité nutritionnelle de leur alimentation est globalement très médiocre. Ces résultats témoignent de l'intérêt de suivre en routine un indicateur d'insécurité alimentaire et de l'intégrer aux indicateurs de pauvreté et d'exclusion habituellement étudiés.

*INRA, UMR1260 « Nutriments lipidiques et prévention des maladies métaboliques », université Aix-Marseille-I, université Aix-Marseille-II, faculté de médecine, IPHM-IFR 125, Marseille, F-13385 France.

**ORS PACA, Observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, Marseille, et INSERM, U912 (SE4S), Marseille, France.

***INRA-ALISS, UR 1303, Ivry.

Déterminant majeur de la santé, la nutrition participe aux inégalités sociales de santé. En France, ces inégalités ne cessent d'augmenter (Leclerc *et al.*, 2006). Elles concernent non seulement l'obésité (Darmon, 2008) mais aussi la plupart des pathologies chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires et certains cancers, l'hypertension, le diabète. De nombreuses études épidémiologiques menées aux États-Unis, au Canada et en Europe ont mis en évidence de fortes inégalités sociales en termes de consommations alimentaires et d'apports nutritionnels (revue de la littérature *in* Darmon et Drewnowski, 2008). Que le statut socio-économique des individus soit mesuré par le biais de la catégorie socioprofessionnelle, du revenu ou du niveau de diplôme, toutes ces études témoignent de déséquilibres alimentaires plus prononcés dans les populations de faible statut socio-économique. En France aussi, quelques études ont montré qu'un faible statut socio-économique (faible niveau de revenu ou de diplôme) était associé à une moindre consommation d'aliments les plus favorables à la santé tels que les fruits, les légumes ou le poisson (Caillavet *et al.*, 2006).

Au cours des années 1980 et 1990, plusieurs pays occidentaux, États-Unis et Canada en premier lieu, ont pris conscience de l'impact des contraintes économiques sur l'alimentation et ont dû reconnaître que certains habitants étaient confrontés à des difficultés d'accès aux aliments et à des privations alimentaires. Il existe aujourd'hui une définition commune de la sécurité alimentaire depuis la déclaration de Rome du Sommet mondial de l'alimentation des 13 au 13 novembre 1996 : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont à tout moment un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. » L'insécurité alimentaire, quant à elle, se définit comme l'absence ou l'insuffisance de sécurité alimentaire et elle est associée à un mauvais état de santé général, bien qu'il soit souvent difficile de dissocier les effets particuliers de l'insécurité alimentaire de ceux d'autres facteurs de risque également plus fréquents dans les populations précaires (consommation de tabac, d'alcool, etc.). Aux degrés les moins sévères, elle se traduit par des compromis sur le plan de la qualité des aliments choisis et consommés. Mais, lorsque les individus sont soumis à de trop fortes contraintes budgétaires, des restrictions d'ordre quantitatif se font jour et laissent place à la faim, la manifestation la plus grave étant la privation absolue de nourriture (Tarasuk, 2001 ; Rose, 1999).

Au niveau international, plusieurs approches sont utilisées pour mesurer l'insécurité alimentaire. Dans les pays occidentaux, aux États-Unis et au Canada notamment, des approches subjectives ont été adoptées et des questionnaires permettant de repérer les individus en situation d'insécurité alimentaire ont été développés (revue de la littérature sur les indicateurs d'insécurité alimentaire *in* Radimer, 2002). L'indicateur le plus souvent utilisé, et cela dès la fin des années 1970, pour estimer l'insécurité alimentaire, ses déterminants et ses conséquences sur l'état nutritionnel et la santé est certainement le « USDA Food Sufficiency Indicator (USDA FSI) ». Cet indicateur de perception de l'insécurité alimentaire repose sur une simple question à quatre modalités, dont la traduction est la suivante :

« Parmi les quatre situations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à la situation actuelle de votre foyer ? :

- 1) Vous pouvez manger tous les aliments que vous souhaitez ;
- 2) Vous avez assez à manger mais pas tous les aliments que vous souhaiteriez ;
- 3) Il vous arrive parfois de ne pas avoir assez à manger ;
- 4) Il vous arrive souvent de ne pas avoir assez à manger. »

Les quatre modalités peuvent être analysées séparément ou faire l'objet de regroupements, ces derniers pouvant différer selon les études. Une analyse comparative a montré que l'utilisation du USDA FSI, et notamment le regroupement des trois dernières modalités, constituait une assez bonne estimation de l'insécurité alimentaire telle qu'elle est mesurée par un outil plus récent et plus complet, basé sur 18 questions (6 dans sa forme courte) : le « US Household Food Security Module » (Radimer, 2002). Dans plusieurs pays, la prévalence de l'insécurité alimentaire est désormais mesurée régulièrement dans la population générale. Elle était estimée (avec le US Household Food Security Module) à 9,2% au Canada en 2004 et à 12,6% aux États-Unis sur la période 2004-2006 ; celle de l'insécurité alimentaire sévère s'élevant à 2,4% et 3,6% respectivement.

En France, la notion d'insécurité alimentaire est encore mal connue, au point que le terme est parfois compris comme l'absence ou l'insuffisance de sécurité sanitaire des aliments. Par ailleurs, alors que divers travaux indiquent que la population souffrant d'insécurité alimentaire est loin d'être restreinte aux utilisateurs de l'aide alimentaire (Kirkpatrick et Tarasuk, 2009), une vision réductrice de l'insécurité alimentaire, consistant à la limiter au simple fait d'avoir recours à l'aide alimentaire, est encore largement répandue dans notre pays. C'est ainsi que le Programme alimentation et insertion (PAI) mis en place en 2003 par le secrétariat d'État à la lutte contre l'exclusion et la précarité, dont l'objectif est de promouvoir « l'insertion sociale à travers l'alimentation », s'appuie uniquement sur les structures qui délivrent de l'aide alimentaire pour développer ses actions. De même, pour analyser la question de la vulnérabilité alimentaire en France, les ministères en charge de la Santé et des Affaires sociales ont centralisé leur attention sur l'aide alimentaire et ont mis en place en 2004-2005 deux études, l'une sur les structures délivrant l'aide alimentaire (étude E3A) et l'autre sur les bénéficiaires de cette aide (enquête ABENA). Ces études ont été d'une utilité majeure, en particulier parce qu'elles ont démontré sans ambiguïté que l'aide alimentaire ne constituait pas seulement une aide d'appoint mais occupait une place centrale dans l'alimentation des personnes qui y ont recours. Cependant, les analyses limitées à ce terrain d'observation ne reflètent certainement pas la totalité des situations d'insécurité alimentaire en France. De plus, ces études ne permettent pas d'estimer la prévalence des situations d'insécurité alimentaire dans l'ensemble de la population française et ne permettent donc pas non plus de comparer la situation française à celle d'autres pays occidentaux en matière d'insécurité alimentaire.

Il est aujourd'hui possible d'analyser l'insécurité alimentaire dans la population générale française car des questions relatives à cette dimension ont été intégrées dans l'enquête nationale INCA 2 réalisée par l'Agence française de sécurité sanitaire

des aliments (AFSSA) en 2006-2007 (AFSSA, 2009). Cette enquête (encadré 1) offre donc l'opportunité d'avoir une vision renouvelée et mieux ciblée de la problématique des inégalités sociales en matière d'alimentation en France.

En France, plus d'un adulte sur dix vit dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières

Plusieurs questions permettent dans l'enquête INCA 2 d'appréhender les problèmes ressentis vis-à-vis de l'alimentation. Ainsi, une question porte sur l'«*inquiétude à l'idée de manquer d'aliments*» et une autre porte sur la «difficulté, pour des raisons financières, à manger de la viande, de la volaille ou du poisson tous les deux jours». Concernant l'insécurité alimentaire proprement dite, elle a été estimée à travers la question à quatre modalités de l'USDA FSI, reprise dans sa version intégrale et traduite comme énoncé ci-dessus. De plus, lorsque les individus avaient répondu ne pas avoir assez à manger souvent ou parfois, ou avoir assez à manger mais pas toujours les aliments souhaités, une question complémentaire leur était posée afin d'identifier les raisons de cette réponse positive (question de régime, de temps, d'argent, problèmes pour se déplacer, choix limité en restauration hors foyer, question de place ou d'équipement). Les personnes ayant répondu oui à l'une des trois dernières modalités pour des raisons financières ont alors été considérées comme étant en «situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières».

Tableau 1

Problèmes ressentis vis-à-vis de l'alimentation

	Effectif brut	% pondéré
Inquiétude à l'idée de manquer d'aliments ¹	229	7,3
Ne pas pouvoir manger viande, volaille, poisson tous les 2 jours par manque de moyens financiers	106	3,6
Avoir assez à manger mais pas toujours les aliments souhaités	457	16,0
Ne pas avoir assez à manger, souvent ou parfois	34	0,9
Insécurité alimentaire pour raisons financières ²	365	12,2

Champ : Ensemble de l'échantillon 18-79 ans (n = 2624), données redressées sur la région, la taille de l'agglomération, la taille du ménage, le genre, l'âge, la PCS du chef de famille.

Sources : AFSSA, INCA 2, traitement Darmon *et al.*, 2010.

1. Être inquiet à l'idée de manquer d'aliments, souvent, parfois ou de temps en temps.

2. Souvent ou parfois ne pas avoir assez à manger ou avoir assez à manger mais pas toujours les aliments souhaités pour une question d'argent.

Le tableau 1 indique que 7,3% des adultes de 18-79 ans interrogés lors de l'enquête INCA 2 ont déclaré qu'il leur arrivait d'être inquiets à l'idée de manquer d'aliments, ne serait-ce que de temps en temps. La proportion d'adultes ayant déclaré que les moyens financiers de leur ménage ne leur permettaient pas de manger de la viande, de la volaille ou du poisson tous les deux jours était de 3,6%. Concernant la réponse à la question de l'USDA FSI, 16,9% des adultes ont répondu ne pas avoir assez à manger (souvent ou parfois), ou avoir assez à manger mais pas toujours les

Encadré 1

L'étude INCA 2

L'étude Individuelle nationale des consommations alimentaires (INCA 2) menée en 2006-2007 par l'AFSSA fait suite à la première étude INCA menée en 1998-1999 et à une première enquête menée en 1994. Elle a pour objectif de constituer et mettre à disposition une base de données très détaillée de la consommation alimentaire au niveau individuel dans un échantillon représentatif de la population vivant en France métropolitaine.

L'étude s'est déroulée en trois vagues entre fin 2005 et avril 2007 afin de tenir compte des variations saisonnières. Au total, 2 624 adultes de 18 à 79 ans et 1 455 enfants de 3 à 17 ans ont été inclus. Le taux de participation à l'étude a été de 63 % pour les adultes et 69 % pour les enfants.

Une fois l'accord de participation recueilli, l'enquêteur effectuait deux visites au domicile des participants : la première pour déposer l'ensemble des documents à remplir (carnets de consommation, autoquestionnaire) et expliquer avec précision la manière de les remplir, la seconde pour récupérer ces documents, en contrôler le remplissage et poser un questionnaire informatisé.

Le recueil des données sociodémographiques individuelles (sur le participant ou son représentant dans le cas des enfants et sur le chef de ménage), des informations relatives au niveau de vie du ménage et au niveau d'activité physique et de sédentarité de l'individu a été effectué par questionnaire informatisé posé en face-à-face par l'enquêteur lors de la seconde visite. Lors de cette visite, les participants ont également été pesés et mesurés (pour 90 % des adultes et 95 % des enfants) ou, en cas de refus, ont déclaré leur poids et leur taille.

Le recueil des consommations alimentaires a été réalisé avec un carnet de consommation de sept jours consécutifs. Chaque journée était décomposée en trois repas et trois prises inter-repas. Pour chaque prise ou repas, le participant devait décrire le détail de tous les aliments et boissons consommés, estimer la quantité consommée à l'aide d'un manuel de photographies de portions, ou de mesures ménagères, ou encore de grammages ou volumes unitaires et indiquer les informations sur le type de produit.

En plus des données de consommations alimentaires, l'étude a également recueilli au moyen d'un questionnaire auto-administré des informations qualitatives relatives à certaines habitudes alimentaires, attitudes et opinions sur l'alimentation et à certains risques sanitaires liés aux comportements des consommateurs.

Les informations recueillies dans les carnets de consommation alimentaire ont été vérifiées et harmonisées par des diététiciennes. À partir des données de consommation alimentaire, les apports en énergie et en nutriments ont été calculés en se basant sur la table de composition nutritionnelle des aliments du Centre d'information sur la qualité des aliments (CIQUAL) de l'AFSSA. Parmi les participants adultes, 706 ont, volontairement ou non, sous-estimé leurs apports caloriques : dans le présent rapport, ils ont été exclus des analyses sur les consommations alimentaires et les apports nutritionnels.

Sources : AFSSA, étude Individuelle nationale des consommations alimentaires 2 (INCA 2) (2006-2007), rapport, septembre 2009.

aliments souhaités (*i.e.* réponse positive à l'une des trois dernières modalités). Ceux ayant déclaré avoir répondu positivement à cause de raisons financières représentaient 12,2% de l'échantillon adulte et ont donc été considérés dans la présente analyse comme appartenant à un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières.

Il est possible que ce pourcentage de 12,2% sous-estime la prévalence réelle des situations d'insécurité alimentaire en France. Notamment, l'insécurité alimentaire du foyer a été évaluée à partir des réponses d'une seule personne. Or, au sein des ménages, il existe des stratégies de gestion de l'insécurité alimentaire telles que toutes les personnes d'un même ménage ne perçoivent pas cette insécurité au même moment et au même degré de sévérité. Plusieurs études menées dans d'autres pays que la France ont montré qu'au sein des ménages les adultes, et notamment les femmes, limitaient (qualitativement tout d'abord, puis quantitativement) leurs propres consommations alimentaires afin de protéger leurs enfants de toute privation alimentaire (Tarasuk, 2001). Par ailleurs, du fait de la méthodologie de l'étude INCA 2 (carnet de consommation à remplir pendant sept jours), il est possible que certaines personnes aient été exclues de l'étude (personnes ne parlant pas et/ou n'écrivant pas le français, personnes illettrées, etc.). Cela a également pu contribuer à une sous-estimation de la prévalence de l'insécurité alimentaire. La prise en compte de la variable « profession et catégorie sociale » lors du redressement de l'échantillon (AFSSA, 2009) limite toutefois ce biais. Enfin, l'enquête étant réalisée en face-à-face, certaines personnes n'ont peut-être pas osé déclarer à l'enquêteur qu'elles avaient des difficultés financières les obligeant à faire des compromis sur le plan alimentaire.

Les outils de mesure variant en fonction du temps et des pays, il est difficile d'établir des comparaisons internationales. Malgré ces différences méthodologiques, la prévalence de l'insécurité alimentaire pour raisons financières observée dans le présent rapport semble proche de celle observée aux États-Unis sur la période 2004-2006 (12,6%) à l'aide du plus récent outil de mesure de l'insécurité alimentaire (le US Household Food Security Module). En France, deux autres études sur l'alimentation ont également inséré des questions sur l'insécurité alimentaire : le Baromètre santé nutrition (BSN), réalisé en 2008 par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), et l'Étude nationale nutrition santé (ENNS), réalisée par l'Institut de veille sanitaire au même moment que INCA 2, en 2006-2007. Ainsi, alors qu'aucune donnée n'existait jusqu'ici sur cette problématique dans notre pays, plusieurs résultats sur l'insécurité alimentaire en France seront bientôt disponibles et pourront être comparés entre eux.

L'insécurité alimentaire pour raisons financières ne se résume pas à la pauvreté monétaire

Pour mieux comprendre la notion d'insécurité alimentaire, il est intéressant de la rapprocher de celle de pauvreté monétaire afin d'analyser la façon dont ces situations s'entrecroisent.

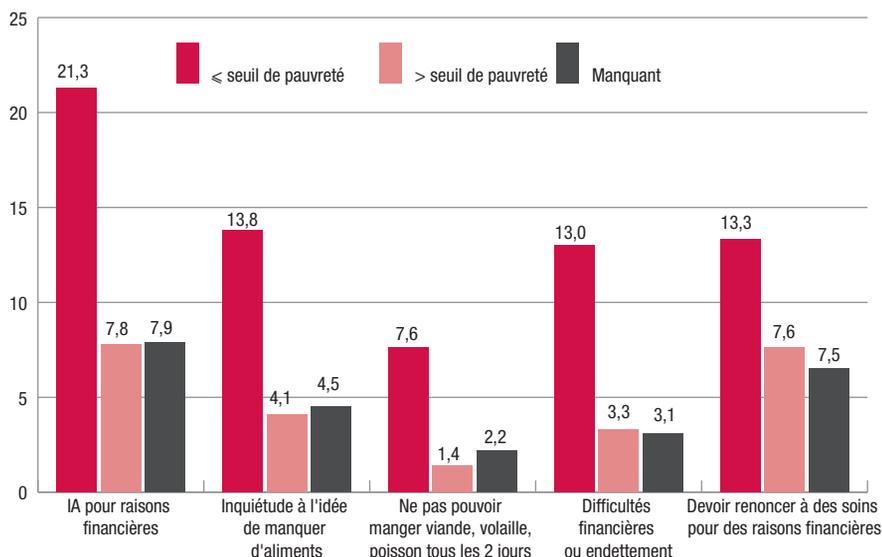
Lors de l'étude INCA 2, les personnes ont été interrogées sur le revenu total de leur foyer. À partir du revenu déclaré et de la composition du foyer, le revenu par unité de consommation (RUC)¹ a été calculé et les foyers vivant au-dessous du seuil de pauvreté à 60 % (908 euros par mois pour une personne seule) ont été identifiés. Lors de l'enquête, 20,4 % des adultes n'ont pas su, ou n'ont pas souhaité, indiquer leur revenu. Près d'un tiers (32,7 %) ont été identifiés comme appartenant à un foyer vivant sous le seuil de pauvreté. Comme dans d'autres enquêtes en population (Baromètre santé nutrition, par exemple), ce pourcentage de personnes ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté est très supérieur au taux de pauvreté publié par l'INSEE et estimé à partir d'outils spécifiques. Ainsi, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le taux de pauvreté atteignait 13,4 % en France métropolitaine en 2007. La forte proportion de personnes pauvres dans l'enquête INCA 2 pourrait tout aussi bien être due à une surreprésentation de la population pauvre dans l'enquête qu'à une sous-estimation des revenus par les personnes enquêtées. La première hypothèse est peu probable car les populations défavorisées sont plutôt sous-représentées dans les enquêtes en population générale (personnes difficiles à joindre, barrières linguistiques, etc.). L'hypothèse la plus probable pour expliquer la forte proportion de foyers pauvres dans l'enquête INCA 2 est plutôt celle d'une sous-estimation, volontaire ou non, des revenus par les personnes interrogées. Celles-ci ont notamment pu indiquer le revenu qu'il leur restait pour vivre après avoir payé les loyers, les factures, etc. Il faut aussi souligner qu'il peut parfois être difficile de répondre à cette question qui oblige à faire certains calculs (somme des revenus des membres du foyer, ajout d'éventuelles prestations sociales, etc.).

Le graphique 1 permet de comparer la fréquence des difficultés alimentaires et financières chez les adultes, selon qu'ils appartiennent à un foyer ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté, un revenu supérieur à ce seuil, ou n'ont pas indiqué leur revenu. Parmi les personnes appartenant à un foyer vivant au-dessous du seuil de pauvreté, 21,3 % sont en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières, 13,8 % ont déclaré être inquiètes à l'idée de manquer d'aliments, 7,6 % ont déclaré ne pas pouvoir manger de la viande, de la volaille ou du poisson tous les deux jours pour des raisons financières, 13,3 % ont déclaré avoir dû renoncer à des soins pour des raisons financières et 13 % ont déclaré être dans une situation financière difficile ou « ne pas pouvoir y arriver sans faire de dettes ». Les proportions correspondantes sont trois à quatre fois plus faibles parmi les personnes vivant dans un foyer ayant un revenu supérieur au seuil de pauvreté, sauf le renoncement à des soins pour raisons financières, dont la proportion n'est que deux fois plus faible parmi les foyers ayant un revenu supérieur au seuil de pauvreté (7,6 % contre 13,3 %). Les personnes n'ayant pas su ou pas souhaité indiquer leurs revenus ont un profil proche des personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté (graphique 1).

1. Revenu par unité de consommation. Calcul des unités de consommation selon l'échelle utilisée par l'INSEE : UC adulte = [(nombre d'adultes + 1)/2] ; UC enfant = nombre d'enfants x 0,3 ; UC = UC adulte + UC enfant. Le RUC est égal au revenu du ménage divisé par le coefficient (UC). Ne disposant pas du revenu exact dans l'enquête INCA 2 mais de classes de revenu, chaque individu s'est vu attribuer le centre de la classe dans laquelle il se trouvait.

Graphique 1

Problèmes ressentis vis-à-vis de l'alimentation, renoncement aux soins et perception de la situation financière selon le niveau de revenu (en %)



Champ : Ensemble de l'échantillon 18-79 ans (n = 2624), données redressées sur la région, la taille de l'agglomération, la taille du ménage, le genre, l'âge, la PCS du chef de famille.

Sources : AFSSA, INCA 2, traitement Darmon *et al.*, 2010.

IA : insécurité alimentaire pour raisons financières ; différences significatives (p < 0,001) pour tous les indicateurs.

Insécurité alimentaire pour raisons financières et pauvreté monétaire ne se recouvrent donc pas totalement : toutes les personnes vivant dans un foyer ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté ne sont pas toutes en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières, et une proportion non négligeable de personnes vivant dans un foyer ayant un revenu supérieur à ce seuil sont confrontées à l'insécurité alimentaire. Dans plusieurs pays occidentaux, ce type de constat a déjà été établi et a conduit à l'utilisation et au suivi d'indicateurs d'insécurité alimentaire, comme c'est maintenant le cas dans l'étude INCA 2. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a retenu onze indicateurs pour rendre compte des principales dimensions de la pauvreté, comprenant notamment des indicateurs d'exclusion entendue comme privation de l'accès aux droits fondamentaux (taux de renoncement aux soins pour raisons financières, part des demandes de logement social non satisfaites après un an, etc.) (ONPES, 2008). Afin d'élargir le champ de ces indicateurs et de renseigner une autre dimension de la pauvreté et de l'exclusion, il pourrait être utile de suivre aussi l'indicateur d'insécurité alimentaire pour raisons financières.

Qui sont les personnes en insécurité alimentaire pour raisons financières ? Ont-elles des comportements alimentaires particuliers ? Cela a-t-il des répercussions sur la qualité nutritionnelle de leur alimentation ? Il est maintenant possible de répondre à l'ensemble de ces questions à partir de l'enquête INCA 2. Pour cela, les caractéristiques démographiques et socio-économiques des individus, leurs consommations alimentaires et leurs apports nutritionnels ont été systématiquement analysés en fonction de l'insécurité alimentaire et du revenu. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières (IA) ont été comparées au reste de la population, considérée en situation de sécurité alimentaire (SA) et segmentée en quatre classes selon le niveau de revenu (de SA₁, classe ayant le plus faible niveau de revenu, à SA₄, classe ayant le niveau de revenu le plus élevé) (encadré 2).

Encadré 2

Méthodologie d'élaboration de la variable «insécurité alimentaire et niveau de revenu»

Afin d'étudier les caractéristiques socio-économiques et de caractériser les consommations et apports alimentaires des personnes en insécurité alimentaire pour raisons financières, nous avons construit une variable «insécurité alimentaire et niveau de revenu» en cinq modalités.

Les personnes ayant déclaré appartenir à un foyer n'ayant «souvent ou parfois pas assez à manger» ou ayant «assez à manger mais pas toujours les aliments souhaités» pour une question d'argent, c'est-à-dire les personnes en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières, ont été regroupées dans la modalité IA (n = 365).

Les autres (c'est-à-dire celles ayant déclaré pouvoir «manger tous les aliments souhaités» en réponse à la question de l'USDA FSI ou ayant répondu oui à l'une des trois dernières modalités de cette même question mais pour des raisons autres que financières) ont été réparties en quatre classes de sécurité alimentaire (SA), en fonction des quartiles du revenu par unité de consommation : de SA₁ (les 25 % ayant les plus faibles revenus parmi les SA) à SA₄ (les 25 % ayant les revenus les plus élevés parmi les SA). Les personnes non IA n'ayant pas su ou pas souhaité indiquer leurs revenus (n = 464) ont été exclues de l'analyse.

M.B. : Compte tenu de l'exclusion des personnes non IA n'ayant pas su ou pas souhaité indiquer leurs revenus, il se peut que l'échantillon utilisé lors de l'analyse de cette variable ne soit pas tout à fait représentatif de la population générale française. Le graphique 1 indique que les personnes n'ayant pas déclaré leurs revenus sont proches des personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté pour certaines caractéristiques socio-économiques ainsi que du point de vue des difficultés ressenties vis-à-vis de l'alimentation.

Les personnes appartenant à un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières sont en majorité des femmes, plutôt jeunes, devant souvent assumer seules les dépenses du foyer

Le tableau 2 présente les principales caractéristiques démographiques et socio-économiques des individus selon l'insécurité alimentaire et le niveau de revenu. Les personnes vivant dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières (IA) sont plus jeunes que les autres et en majorité des femmes. Dans le reste de la population (SA₁ à SA₄), quand le revenu augmente, l'âge augmente aussi et la proportion de femmes diminue. Les personnes en IA se distinguent des autres classes, y compris de SA₁ (pas d'insécurité alimentaire pour raisons financières mais faible niveau de revenu), par une structure familiale particulière : elles sont plus nombreuses à vivre seules, ou seules avec un ou plusieurs enfants. Si les personnes en IA ont plutôt un niveau de diplôme plus élevé que les personnes SA₁, elles sont en revanche plus souvent au chômage ou occupées en tant qu'ouvrier (*i.e.* « CSP faible »). Bien que leur niveau de revenu soit significativement plus élevé que celui des personnes en SA₁ (785 euros/mois en moyenne pour les IA contre 443 euros/mois pour les SA₁), plusieurs indicateurs montrent que les personnes en IA subissent des contraintes économiques fortes : plus de 30 % reconnaissent être « dans une situation financière difficile ou ne pas y arriver sans faire de dettes » (contre 6,9 % des personnes en SA₁), 32,6 % doivent renoncer à des soins pour des raisons financières (contre 8,2 % des SA₁), 28,2 % sont inquiètes à l'idée de manquer d'aliments (contre 8,2 % des SA₁). Elles sont également moins nombreuses à posséder une voiture et/ou un jardin, et l'équipement de leur logement pour stocker ou transformer les aliments apparaît plus limité.

Tout semble se passer comme si, malgré un niveau de revenu supérieur en moyenne à celui des personnes en SA₁, celles en IA ressentent une pression plus importante sur le budget consacré à l'alimentation les obligeant à faire des compromis sur le plan alimentaire. Une explication plausible serait que les personnes en IA pourraient avoir des dépenses obligatoires hors alimentation plus élevées, notamment pour le logement (seuls 29,9 % des IA sont propriétaires de leur logement contre 45,9 % des SA₁), et qu'elles sont plus souvent seules à les assumer (plus de personnes seules ou seules avec enfant(s) chez les IA que chez les SA).

Ces résultats sont tout à fait cohérents avec ceux établis aux États-Unis depuis le milieu des années 1990. Le fait d'être propriétaire de son logement a été identifié comme un facteur protecteur vis-à-vis du risque d'insécurité alimentaire pour raisons financières, probablement car ne payer ni loyer ni traites permet de constituer quelques économies et donc de moins ressentir des aléas déstabilisants tels que la survenue d'une maladie ou d'épisodes de chômage plus ou moins prolongés (Rose, 1999). Des études américaines ont aussi montré que les personnes âgées étaient moins touchées par l'insécurité alimentaire, probablement car elles dispo-

sent d'économies non déclarées dans leurs revenus mais aussi peut-être en raison d'une perception différente du manque de nourriture, certaines ayant pu vivre des périodes de restriction au cours de leur vie (Rose, 1999).

Certains comportements défavorables à la santé apparaissent plus fréquents chez les personnes en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières que dans le reste de la population

La part de personnes grignotant entre les repas de même que le temps passé devant la télévision sont plus élevés chez les personnes en IA que dans les autres classes étudiées (tableau 2). Parmi les SA, ces comportements défavorables à la santé tendent à diminuer lorsque le niveau de revenu augmente. La proportion de fumeurs est également maximale chez les personnes en IA : 42,6% contre moins de 30% dans toutes les autres classes de population. Ce lien étroit entre insécurité alimentaire et consommation de tabac suggère que les fumeurs sont confrontés à des arbitrages budgétaires difficiles entre dépenses pour l'alimentation et pour le tabac, et que ces arbitrages sont souvent tranchés en faveur du tabac.

En termes d'état de santé, bien que les personnes en IA et SA₁ soient plus jeunes que les autres et que la prévalence de l'obésité augmente avec l'âge, l'obésité apparaît plus fréquente chez les personnes en IA et en SA₁ que dans les autres classes (différence significative à 10%). Toutes choses égales par ailleurs (notamment l'âge), la différence serait probablement plus marquée². Plusieurs études internationales ont déjà montré un risque accru de surpoids et d'obésité chez les femmes en situation d'insécurité alimentaire modérée. Mais, dans des situations d'insécurité alimentaire sévère, il existe aussi un risque d'insuffisance pondérale.

2. En effet, la prévalence de l'obésité augmente avec l'âge et les IA sont en moyenne plus jeunes que le reste de la population.

Tableau 2

Caractéristiques démographiques, socio-économiques et comportements des individus selon l'insécurité alimentaire pour raisons financières (IA) et le niveau de revenu (SA₁ à SA₄) (% colonne sauf mention contraire)

	IA (n = 365)	SA ₁ (n = 430)	SA ₂ (n = 445)	SA ₃ (n = 465)	SA ₄ (n = 455)	Ensemble (n = 2 160)	P
Âge (moyenne et écart type)	42,3 (14,2)	44,9 (17,0)	45,1 (16,2)	46,3 (17,1)	48,4 (14,6)	45,6 (16,0)	< 0,001
Femmes	60,2	61,7	49,3	49,4	42,1	52,0	< 0,001
Structure familiale¹							
Seul	19,1	11,6	11,1	20,6	15,6	15,4	< 0,001
Monoparentale	4,4	3,4	2,9	1,3	1,6	2,6	
Autre	76,5	85,0	86,0	78,1	82,8	82,0	
CSP chef de famille²							
« Faible »	39,6	28,3	30,0	21,9	9,3	25,0	< 0,001
« Moyenne »	27,7	28,4	33,4	34,0	28,9	30,7	
« Élevée »	3,9	3,8	6,7	12,4	30,3	11,9	
Autre	28,8	39,5	29,9	31,7	31,4	32,4	
Éducation chef de famille³							
« Faible »	23,5	30,5	20,2	18,5	5,6	19,3	< 0,001
« Moyenne »	60,0	55,7	60,8	49,4	42,0	53,1	
« Élevée »	16,5	13,8	19,0	32,1	52,4	27,6	
Revenu							
RUC (moyenne et écart type, euros/mois) ⁴	785 (467)	443 (161)	899 (132)	1 360 (160)	2 461 (710)	1 226 (813)	< 0,001
Perception de la situation financière du foyer							
À l'aise, ça va	10,0	44,1	53,8	68,8	85,0	55,0	< 0,001
C'est juste, il faut faire attention	58,8	49,0	43,5	29,5	13,4	37,6	
C'est difficile	26,2	6,7	2,6	1,1	1,4	6,4	
Impossible sans dettes	5,0	0,2	0,2	0,5	0,1	1,0	
Perception de la situation alimentaire et de l'accès aux soins							
Inquiet à l'idée de manquer d'aliments ⁵	28,2	8,2	4,2	4,1	2,4	8,3	< 0,001
Pas de viande pour raisons financières ⁶	20,8	3,2	0,4	0,5	0,5	4,1	< 0,001
Renoncement aux soins pour raisons financières ⁷	32,6	8,2	6,7	7,2	2,6	10,1	< 0,001
Logement et équipement							
Locataire	53,7	41,5	29,1	28,8	21,0	33,6	< 0,001
Accès à la propriété	12,8	8,0	12,7	12,2	12,5	11,6	
Propriétaire	29,9	45,9	53,4	55,5	64,2	51,0	
Autre	3,5	4,6	4,8	3,5	2,3	3,8	
Faible équipement cuisine ⁸	6,0	4,3	2,0	2,2	2,9	3,3	< 0,01
Ne possède pas de voiture	18,3	12,8	4,8	4,4	4,4	8,3	< 0,001
Possède un jardin	48,3	63,2	72,8	69,4	67,6	65,2	< 0,001
Comportement de santé							
Obésité (IMC > 30) ⁹	14,6	14,6	11,2	11,9	8,7	12,1	0,11
Grignote entre les repas au moins une fois par semaine ¹⁰	51,3	53,2	47,2	47,8	38,5	47,3	< 0,01
Temps passé devant la TV (moyenne et écart type, minutes/jour)	179,8 (113,9)	154,0 (104,5)	152,1 (103,0)	152,7 (113,6)	122,5 (84,3)	150,5 (105,4)	< 0,001
Fumeur ¹¹	42,6	25,0	27,8	28,8	27,5	29,6	< 0,001

Champ : Échantillon 18-79 ans à l'exclusion des individus en SA n'ayant pas indiqué leurs revenus (n = 2160), données redressées sur la région, la taille de l'agglomération, la taille du ménage, le genre, l'âge, la PCS du chef de famille.

Sources : AFSSA, INCA 2, traitement Darmon *et al.*, 2010.

1. « Seul » : 1 adulte et 0 enfant ; « Monoparentale » : 1 adulte et au moins 1 enfant.

2. La catégorie socioprofessionnelle (CSP) du chef de famille a été recodée selon la même méthodologie que Lioret *et al.*, 2009. CSP « faible » = « chômeur (ANPE ou non) » OU [« occupe un emploi » ET est [« ouvrier qualifié » ou « ouvrier non qualifié »]].

CSP « moyenne » = « occupe un emploi » ET est [« agriculteur exploitant » ou « artisan » ou « commerçant » ou « contre-maître, agent de maîtrise » ou « technicien » ou « autre prof. intermédiaire » ou « employé »].

CSP « élevée » = « occupe un emploi » ET est [« chef d'entreprise » ou « profession libérale » ou « cadre, profession intellectuelle supérieure »].

CSP « autre » : tous les autres cas (étudiant-élève-formation-stage, retraité, préretraité, retiré des affaires, femme ou homme au foyer, autre inactif).

3. Le niveau de diplôme du chef de famille a été recodé selon la même méthodologie que Lioret *et al.*, 2009.

Niveau « faible » : « aucun, mais lit-écrit », « aucun, stop école primaire », « aucun, stop collège », « aucun, stop après collège », « aucun, sans précision », « CEP, diplôme fin études obligatoires ».

Niveau « moyen » : « CAP, BEP, BEPC, brevet élém., BEPS », « brevet de techn., BP, BEI, BEC, BEA », « bac techno. ou bac pro. », « bac général ».

Niveau « élevé » : autre.

4. Revenu par unité de consommation. Calcul des unités de consommation selon l'échelle utilisée par l'INSEE : UC adulte = ((nombre d'adultes + 1)/2) ; UC enfant = nombre d'enfants x 0,3 ; UC = UC adulte + UC enfant. Le RUC est égal au revenu du ménage divisé par le coefficient (UC). Ne disposant pas du revenu exact mais de classes de revenu, chaque individu s'est vu attribuer le centre de la classe dans laquelle il se trouvait. Pour les personnes en IA, le RUC moyen a été calculé parmi les 325 personnes ayant indiqué leur revenu.

5. Vous arrive-t-il d'être inquiet à l'idée de manquer d'aliments ? Regroupement des réponses « souvent », « parfois » et « de temps en temps ».

6. Vos moyens permettent-ils de manger viande, volaille ou poisson tous les deux jours ? % réponses « non ».

7. Arrive-t-il à un ou plusieurs membres de votre foyer de renoncer à certains soins de santé pour des raisons financières ? % réponses « oui ».

8. Un score d'équipement a été construit à partir de quatre variables : Possédez-vous un micro-onde, un four traditionnel, un réfrigérateur, un congélateur. La possession de chaque équipement rapporte un point, on obtient un score équipement de 0 à 4 %. Le tableau indique le pourcentage de personnes ayant un score < 3.

9. Obésité : indice de masse corporelle (IMC = poids en kg/carré de la taille en mètre) ≥ 30 kg/m²

10. Construite à partir de la question : « En moyenne, avec quelle fréquence mangez-vous entre les repas principaux ? »

11. Construite à partir de la question : « Depuis quel âge fumez-vous ? (fumeur actuel) ».

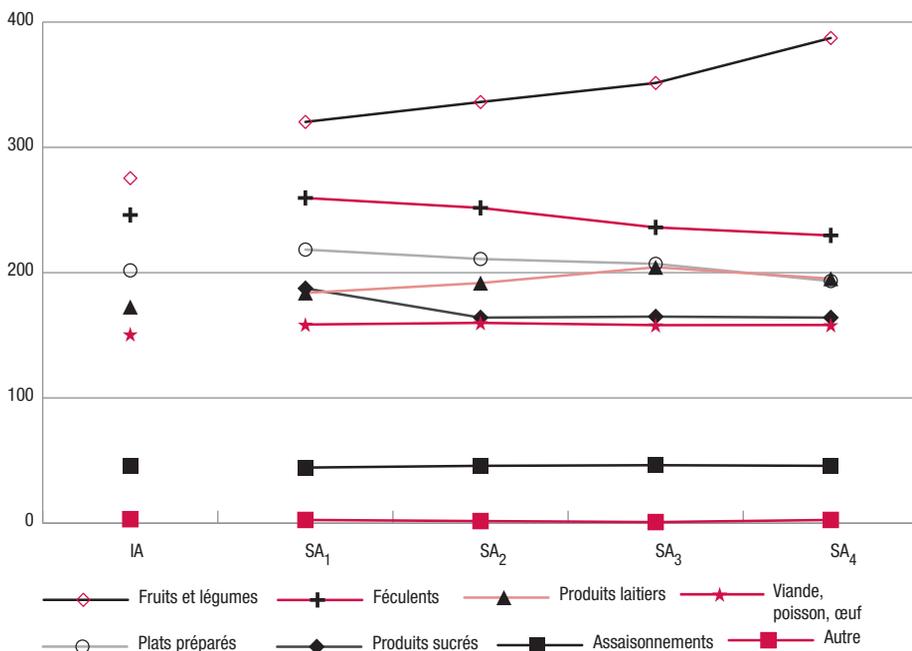
Les personnes appartenant à un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières consomment moins de fruits, de légumes et de poisson que les autres, et plus de produits sucrés

La consommation des principaux groupes d'aliments (quantités moyennes journalières) est présentée (graphique 2) pour les cinq classes de population. Les personnes en IA se distinguent clairement par une consommation plus faible de fruits et de légumes, y compris par rapport aux personnes en SA₁ (différence statistiquement significative par rapport à toutes les autres classes de SA). Parmi les personnes en SA, la quantité de fruits et de légumes consommée augmente linéairement avec le niveau de revenu, confirmant l'existence d'un fort gradient socio-économique de la consom-

mation de fruits et de légumes déjà observé dans de nombreuses études, y compris en France. Aucune classe n'atteint les 400 g recommandés par jour en moyenne, mais les individus en SA₄ s'en approchent (avec une consommation moyenne de 387 g/j) alors que les SA₁ et surtout les IA en sont les plus éloignés (320 g/j chez SA₁ et 275 g/j chez les IA). L'alimentation des personnes en IA est également marquée par une consommation de produits sucrés (boissons, desserts, sucreries, viennoiseries) significativement plus élevée que dans les classes les plus aisées (SA₃ et SA₄), alors que les personnes en SA₁ se caractérisent par une forte consommation de féculents (significativement plus élevée que celle des SA₃ et SA₄). Aucune différence significative n'est observée entre les cinq classes de population pour les autres grands groupes d'aliments considérés dans leur globalité. Une analyse spécifique au niveau des sous-groupes a permis de mettre en évidence des différences plus spécifiques.

Graphique 2

Quantités moyennes¹ consommées (en g/j) de chaque grand groupe d'aliments selon l'insécurité alimentaire pour raisons financières (IA) et le niveau de revenu (SA₁ à SA₄)



Champ : Échantillon 18-79 ans à l'exclusion des individus en SA n'ayant pas indiqué leurs revenus et des « sous-déclarants » (n = 1 591), données non redressées.

Sources : AFSSA, INCA 2, traitement Darmon *et al.*, 2010.

1. Moyennes ajustées sur l'âge, le genre et les apports énergétiques.

Le tableau 3 indique les consommations de chaque grand groupe d'aliments dans les cinq classes de population, ainsi que les consommations de chacun des

sous-groupes d'aliments qui constituent ces groupes. On constate que les faibles consommations de fruits et de légumes observées chez les personnes en IA (et en SA₁) concernent aussi bien les légumes que les fruits (frais, transformés ou jus), mais les écarts de consommation sont plus importants pour les fruits (84 g/j de fruits en moins chez IA par rapport aux SA₄, soit une différence de -35%) que pour les légumes (27 g/j de légumes en moins chez IA par rapport aux SA₄, soit une différence de -19%). Au sein des produits sucrés, seule la consommation de boissons sucrées varie de façon significative entre les cinq classes de population, les personnes en IA et SA₁ en consommant environ 1,5 fois plus que les autres. La consommation plus importante de féculents observée chez les personnes SA₁ est en fait due à une consommation plus importante de féculents raffinés (pâtes, semoule, riz blanc, pain blanc, etc.), qui sont des produits céréaliers appauvris en nutriments essentiels et en fibres. Au sein des aliments du groupe viande-œufs-poisson, l'analyse des sous-groupes d'aliments met en évidence une consommation de poisson plus faible chez les personnes en IA que dans toutes les autres classes, ainsi que chez les personnes ayant un faible niveau de revenu (SA₁) par rapport aux plus aisées (SA₄).

Ces résultats confirment l'existence d'inégalités sociales en matière d'alimentation et recourent en partie ceux déjà observés à partir de la même étude sur les variations des consommations alimentaires en fonction du niveau d'éducation : comme dans la présente analyse, les consommations de légumes et de fruits frais augmentaient significativement avec le niveau d'éducation (AFSSA, 2009). De même, les quantités moyennes consommées par les personnes en IA relevées dans le présent rapport sont globalement proches de celles précédemment observées pour les personnes ayant le niveau d'éducation le plus faible (primaire) (AFSSA, 2009). Les personnes en IA consomment par ailleurs plus de produits sucrés, boissons sucrées en particulier.

De multiples facteurs peuvent contribuer à expliquer ces inégalités et notamment des éléments purement économiques. Les fruits, les légumes et le poisson sont les sources les plus chères d'énergie (Maillot *et al.*, 2007), et il n'est donc pas étonnant que ces aliments soient moins consommés par les personnes en IA et en SA₁. Il est également tout à fait logique que ces personnes consomment plus d'aliments qui sont des sources d'énergie relativement bon marché. Cependant, il est frappant de constater que, parmi ces aliments, les personnes en SA₁ orientent leurs choix vers les céréales raffinées, alors que les personnes en IA se tournent plus volontiers vers les produits sucrés. Cela ne peut être attribué aux différences d'âge, de genre ou de niveaux d'apports énergétiques, puisque les analyses ont été ajustées pour ces trois variables.

Par ailleurs, la forte proportion de personnes en IA ne possédant pas de voiture suggère que ces personnes expérimentent des difficultés à s'approvisionner facilement. Le moindre taux d'équipement dans la cuisine pourrait témoigner quant à lui non seulement de problèmes économiques mais aussi d'un désintérêt (ou un désinvestissement) pour l'acte alimentaire. D'autres facteurs sont également invoqués pour expliquer les différences de consommations alimentaires selon le statut socio-économique : faible niveau d'éducation et de connaissances nutritionnelles, dépression, acculturation et perte d'estime de soi, désintérêt pour la santé, etc. (Darmon et Drewnowski, 2008).

Tableau 3

Quantités moyennes¹ consommées (en g/j) de chaque sous-groupe d'aliments selon l'insécurité alimentaire pour raisons financières (IA) et le niveau de revenu (SA₁ à SA₄)

	IA	SA ₁	SA ₂	SA ₃	SA ₄
Fruits et légumes	275,4*†	320,3*	336,2*	351,4	387,3
Légumes	116,2*	121,2*	133,3	132,7	143,2
Fruits frais	113,7*†	129,7*	133,4*	143,0	165,7
Fruits transformés ou jus	43,9*†	67,7	67,3	73,8	75,4
Fruits secs	1,6*	1,7*	2,1	1,8	3,0
Féculents	246,0	259,6*†	251,7*	236,1	229,7
Céréales raffinées (pain, pâtes, etc.)	165,3	174,7*†	166,9	150,8	154,2
Céréales complètes, pommes de terre, légumes secs, etc.	76,1	80,2	80,4	80,3	71,3
Céréales pour petit-déjeuner	4,6	4,7	4,4	5,1	4,3
Produits laitiers	172,6	183,8	191,7	204,3	195,2
Lait et laitages	140,3	149,3	159,9	170,8	160,9
Fromages	32,3	34,5	31,8	33,5	34,3
Viande, poisson, œufs	150,9	158,6	159,9	158,1	158,2
Viande	114,2	119,2	117,7	114,9	113,0
Poisson	21,2*†	25,5*	26,9	28,5	31,8
Œufs	15,5	13,9	15,4	15,1	13,5
Plats préparés²	201,8	218,4	210,9	207,0	193,3
Plats préparés, soupes	146,2	169,4	165,0	159,2	141,6
Snacks	55,6	49,0	46,0	47,8	51,7
Produits sucrés	202,1*†	187,4	164,1	164,9	164,1
Boissons sucrées ³	78,7†	79,2†	50,1	44,2	48,7
Desserts	66,2	60,7	63,1	69,4	64,2
Sucreries	36,9	32,2	32,6	31,7	36,5
Viennoiseries	20,3	15,3	18,3	19,6	14,7
Assaisonnements	45,7	44,4	45,8	46,3	45,8
Matières grasses végétales	21,1	21,9	22,5	23,2	21,9
Matières grasses animales	14,4	12,7	13,7	13,2	13,2
Sauces, épices	10,3	9,8	9,6	9,9	10,8
Eau	711,2	730,0	774,5	769,3	821,3
Boissons sans alcool⁴	453,0	381,4	382,1	401,7	433,0
Autre	3,2	2,6	1,7	0,9	2,6

Champ : Échantillon 18-79 ans à l'exclusion des individus en SA n'ayant pas indiqué leurs revenus et des « sous-déclarants » (n = 1591), données non redressées.

Sources : AFSSA, INCA 2, traitement Darmon *et al.*, 2010.

1. Moyennes ajustées sur l'âge, le genre et les apports énergétiques.
2. Les plats préparés incluent aussi bien les plats cuisinés au domicile que des plats composés consommés hors domicile ou des plats tout prêts achetés dans le commerce.
3. Nectars, sodas, boissons diététiques pour le sport, boissons énergisantes, boissons type Oasis, eau aromatisée, boissons au thé aromatisées sucrées, bière sans alcool, etc.
4. Comprend les boissons light et les boissons chaudes, mais pas les boissons sucrées.

* Différence significative par rapport à SA₄ (p < 0,05).

† Différence significative par rapport à SA₃ (p < 0,05).

L'insécurité alimentaire pour raisons financières est associée à une alimentation de moins bonne qualité nutritionnelle

Les résultats précédents mettaient en évidence une consommation particulièrement faible de fruits, de légumes et de poisson et une consommation plus élevée de produits sucrés chez les personnes en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières. Voyons maintenant quels sont les impacts de ces consommations sur les apports en énergie, macronutriments (protéines, lipides et glucides) et, plus généralement, sur la qualité nutritionnelle de l'alimentation.

Les apports énergétiques totaux (y compris les apports énergétiques liés à la consommation d'alcool) variaient significativement entre les cinq groupes d'individus ($p < 0,01$) mais de façon non linéaire. Ils étaient légèrement plus élevés chez les personnes en IA que chez celles en SA₁ ou SA₂ (2059 kcal/j contre respectivement 2021 kcal/j et 2058 kcal/j), mais les apports les plus élevés étaient observés dans les classes SA₃ et SA₄ (2162 kcal/j et 2176 kcal/j respectivement). Lorsque les apports énergétiques liés à la consommation d'alcool étaient soustraits, on n'observait plus de variation des apports énergétiques entre les cinq classes de population, car le surplus calorique observé dans les classes SA₃ et SA₄ était en fait dû à des apports plus importants en calories provenant de l'alcool. Aucune différence notable n'a été observée entre les cinq classes de population concernant les apports en macronutriments (protéines, lipides et glucides), ce qui confirme les observations rapportées dans de nombreuses autres études (Darmon et Drewnowski, 2008).

Pour étudier plus finement la qualité nutritionnelle de l'alimentation, nous avons calculé l'adéquation nutritionnelle moyenne (ANM, ou Mean Adequacy Ratio en anglais) de l'alimentation de chaque individu. C'est un score qui estime le pourcentage moyen d'adéquation des apports en un certain nombre de nutriments essentiels (vingt-deux nutriments dans la présente étude) par rapport aux apports recommandés en ces mêmes nutriments. Une ANM de 100% indique une couverture optimale des besoins en ces nutriments. Ce score est ainsi positivement associé à la qualité nutritionnelle de l'alimentation. Le tableau 4 montre que l'ANM varie significativement entre les cinq classes de population : elle est plus faible chez les personnes en IA que dans toutes les autres classes de population et augmente avec le niveau de revenu. Il faut noter que même des petites différences, de l'ordre de quelques pourcents, sur ce score global, sont le témoin de différences importantes en termes d'adéquation nutritionnelle, puisque les variations de l'ANM observées entre les classes d'insécurité et de revenu étaient accompagnées de différences significatives d'adéquation d'apports en un certain nombre de nutriments essentiels, et notamment des nutriments relativement spécifiques des fruits et légumes tels que la vitamine C, les folates (vitamine B9) ou le potassium (résultats non montrés). D'ailleurs, le tableau 4 indique que l'écart d'ANM entre les personnes en IA et celles en SA₄ est fortement réduit (écart de 2,0% contre 4,3%) après ajustement sur la quantité de fruits et de légumes, même s'il persiste sur le plan statistique (tableau 4).

Aucune différence n'a été observée entre les cinq classes de population concernant des nutriments dont il est recommandé de limiter la consommation, tels que les acides gras saturés, le cholestérol et le sodium (résultats non montrés). Une autre variable pertinente pour estimer la « mauvaise qualité » nutritionnelle de l'alimentation est la densité énergétique (DE)³. Plus la densité énergétique est élevée, moins la qualité nutritionnelle de l'alimentation est bonne. Le tableau 4 montre que la densité énergétique est plus élevée chez les personnes en IA que dans les autres classes étudiées, même après ajustement sur le genre, l'âge et les apports énergétiques⁴. En revanche, le lien entre la DE et le degré d'insécurité alimentaire pour raisons financières disparaît après ajustement sur la quantité de fruits et de légumes consommée. Cela confirme l'importance majeure de cette catégorie d'aliments en tant que déterminant de la densité énergétique de l'alimentation.

Tableau 4

Adéquation nutritionnelle moyenne (ANM) et densité énergétique (DE)¹ ajustées, selon l'insécurité alimentaire pour raisons financières (IA) et le niveau de revenu (SA₁ à SA₄)

	IA	SA ₁	SA ₂	SA ₃	SA ₄	p
Ajustement sur l'âge, le genre et les apports énergétiques						
ANM (%)	79,5	81,2	82,4	82,6	83,8	< 0,001
DE (kcal/100 g)	173,6	167,3	165,3	166,4	164,2	< 0,01
Ajustement sur l'âge, le genre, les apports énergétiques et la quantité de fruits et légumes consommés						
ANM (%)	81,1	81,7	82,7	82,7	83,1	< 0,01
DE kcal/100 g)	166,4	164,4	163,9	166,6	167,7	0,18

Champ : échantillon 18-79 ans à l'exclusion des individus en SA n'ayant pas indiqué leurs revenus et des « sous-déclarants » (n = 1591), données non redressées.

Sources : AFSSA, INCA 2, traitement Darmon *et al.*, 2010.

1. Calculée sur les consommations hors alcool, boissons, eau, jus et lait.

L'Organisation mondiale de la santé considère qu'une alimentation de forte densité énergétique est l'un des facteurs de risque d'obésité les plus convaincants, car les individus ont plus de mal à réguler leurs apports énergétiques quand ils consomment des aliments (ou ont une alimentation) dans lesquels l'énergie est concentrée. Du fait d'une alimentation caractérisée par une forte densité énergétique et une plus faible ANM, les personnes ayant un faible niveau de revenu, et plus encore celles en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières, sont exposées à un risque

3. La densité énergétique de l'alimentation de chaque individu a été calculée en divisant la quantité d'énergie apportée par les aliments solides par la quantité totale de ces aliments solides ingérée chaque jour.

4. Compte tenu de la forte densité énergétique de l'alimentation des individus en IA et en SA₁, on s'attendrait à ce qu'ils consomment plus d'énergie. Or il n'y a pas de différence significative, voire une tendance à une moindre consommation d'énergie (p = 0,07) dans les groupes IA et SA₁, par rapport aux autres. Il est cependant difficile d'évaluer de façon précise les apports énergétiques à partir d'enquêtes individuelles en raison des biais de sous-déclaration. C'est pourquoi il est intéressant de faire appel à des indicateurs synthétiques tels que l'ANM et la densité énergétique pour estimer la qualité nutritionnelle globale de l'alimentation. Ces indicateurs sont moins modifiés sous l'effet de biais éventuels de sous-déclaration que des mesures d'apports journaliers en énergie ou en nutriments.

de surconsommation d'énergie et de déficiences nutritionnelles, ce qui est tout à fait cohérent avec la prévalence d'obésité plus élevée chez les personnes en IA et celles appartenant à la classe SA₁ observée lors de l'enquête INCA 2, mais aussi plus généralement avec les données épidémiologiques qui montrent que les maladies liées à la nutrition (maladies chroniques et obésité) sont plus fréquentes dans les populations défavorisées (Darmon, 2008, et Cavaillet *et al.*, 2006).

Conclusion

Cette analyse réalisée à partir de l'enquête INCA 2 révèle que, en France, 12% des adultes vivaient dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières (IA) en 2006-2007. Ces personnes se caractérisent par des déséquilibres alimentaires encore plus marqués que ceux observés chez les personnes qui déclarent en moyenne des revenus plus faibles, mais vivent dans un foyer en situation de sécurité alimentaire (SA₁). En effet, les personnes en IA et en SA₁ consomment peu de fruits, de légumes et de poisson, mais celles en IA en consomment encore moins que celles en SA₁. Cette faible consommation d'aliments nobles et chers est associée dans les deux sous-populations à une consommation plus importante d'aliments qui sont des sources moins chères de calories (Maillot *et al.*, 2007). Cependant, au sein de ces aliments bon marché, les personnes en SA₁ se tournent plus naturellement vers les céréales raffinées, alors que celles en IA consomment préférentiellement des boissons sucrées. Or, les boissons sucrées ne contiennent aucun nutriment essentiel et apportent leur énergie sous la forme de sucres simples, des composés dont il est conseillé de limiter la consommation, en particulier lorsqu'ils sont consommés à l'état liquide. Les céréales raffinées également sont pauvres en nutriments essentiels, mais n'en sont pas totalement dépourvues. De plus, elles apportent leur énergie sous la forme de glucides complexes, des nutriments dont il est conseillé d'augmenter la consommation. Tout cela est cohérent avec le fait que, parmi les cinq classes de populations étudiées, les personnes en IA sont celles dont l'alimentation a la qualité nutritionnelle la plus médiocre (*i.e.* les apports les plus faibles en nutriments essentiels et la densité énergétique la plus élevée), bien que leurs revenus ne soient pas les plus faibles. Nos résultats montrent par ailleurs que c'est majoritairement la moindre consommation de fruits et de légumes des personnes en IA qui explique leurs apports plus faibles en certaines vitamines et minéraux et la forte densité énergétique de leurs consommations alimentaires, et donc la moins bonne qualité nutritionnelle globale de leur alimentation.

Les personnes en insécurité alimentaire pour raisons financières représentent un groupe particulier, et distinct des personnes en situation de pauvreté monétaire. Malgré un niveau de revenu supérieur en moyenne à celui des SA₁, ces personnes semblent devoir plus souvent faire face seules à des dépenses hors alimentation élevées, notamment pour le logement, mais aussi pour le tabac. Elles se trouvent dans une situation économique fragile, avec des contraintes importantes sur l'accès à l'alimentation et aux soins.

Ces résultats témoignent de l'intérêt de suivre en routine un indicateur d'insécurité alimentaire, de l'intégrer aux indicateurs de pauvreté et d'exclusion habituellement étudiés, comme cela est déjà le cas dans d'autres pays occidentaux. Un système de surveillance de l'insécurité alimentaire permettrait notamment de mesurer l'impact de crises économiques telles que celle que traversent actuellement de nombreux pays sur les conditions de vie et l'alimentation de la population. L'objectif d'un tel système étant bien évidemment, à terme, de pouvoir anticiper et prévenir une aggravation de l'insécurité alimentaire dans la population générale et chez les plus précaires en particulier (Hadley et Maes, 2009). Dans les prochaines enquêtes visant à estimer l'insécurité alimentaire en France, il serait pertinent d'utiliser des outils plus récents et plus complets, tel que le Household Food Security Module (Radimer, 2002). Celui-ci, couramment utilisé aux États-Unis et au Canada, permettrait d'étudier de façon plus détaillée les différents degrés d'insécurité alimentaire (notamment, le degré le plus sévère, la faim) et autoriserait des comparaisons plus fiables entre pays.

Améliorer la connaissance des situations d'insécurité alimentaire en France permettrait de mieux cibler les actions menées dans le domaine de la nutrition. Les résultats de ce rapport incitent notamment à développer des actions visant à favoriser la consommation de fruits et de légumes dans les populations en situation d'insécurité alimentaire ou ayant un faible niveau de revenu. Une piste qui devrait être explorée dans le cadre du 3^e Programme national nutrition santé (PNNS) est la mise à disposition de « chèques fruits et légumes » pour les personnes les plus à risque d'être en situation d'insécurité alimentaire. Plusieurs études ont montré que ce type d'intervention permettait d'augmenter la consommation de fruits et de légumes dans les populations cibles (Herman *et al.*, 2008). Cependant, il est important de ne pas limiter ce type d'action aux structures d'aide alimentaire car, bien qu'elles accueillent un nombre de plus en plus important de personnes, elles ne rencontrent pas la totalité des personnes en situation d'insécurité alimentaire (Kirkpatrick et Tarasuk, 2009).

Remerciements

Les auteurs remercient les membres de l'unité Observatoire des consommations alimentaires-Épidémiologie nutritionnelle (OCA-EN) de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) pour l'accès aux données de l'enquête INCA 2 et leur relecture attentive de ce rapport.

Références

- AFSSA, «Étude Individuelle nationale des consommations alimentaires 2 (INCA 2) (2006-2007)», Rapport septembre (version 2), Maisons-Alfort, AFSSA, 2009.
- CAILLAVET F., DARMON N., LHUISSIER A., RÉGNIER F., «L'alimentation des populations défavorisées en France: synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel», *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, La Documentation française, Paris, 2006.
- DARMON N., «Le gradient social de l'obésité se creuse en France. Sait-on pourquoi?», *Oléagineux, corps gras, lipides*, 2008, 15(1), 46-52.
- DARMON N., DREWNOWSKI A., «Does social class predict diet quality?», *Am J Clin Nutr.*, 2008 May, 87(5), 1107-17.
- HADLEY C., MAES K., «A new global monitoring system for food insecurity?», *The Lancet*, 2009 Oct 10, 374(9697), 1223-4.
- HERMAN D.R., HARRISON G.G., AFIFI A.A., JENKS E., «Effect of a targeted subsidy on intake of fruits and vegetables among low-income women in the Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants, and Children», *Am J Public Health*, 2008 Jan, 98(1), 98-105.
- KIRKPATRICK S.I., TARASUK V., «Food insecurity and participation in community food programs among low-income Toronto families», *Can J Public Health*, 2009 Mar-Apr, 100(2), 135-9.
- LECLERC A., CHASTANG J.-F., MENVIELLE G., LUCE D., «Socioeconomic inequalities in premature mortality in France: have they widened in recent decades?», *Soc Sci Med*, 2006 Apr, 62(8), 2035-45.
- LIORET S., DUBUISSON C., DUFOUR A., TOUVIER M., CALAMASSI-TRAN G., MAIRE B. *et al.*, «Trends in food intake in French children from 1999 to 2007: results from the INCA (étude Individuelle nationale des consommations alimentaires) dietary surveys», *Br J Nutr*, 2009 Oct 9, 1-17.
- MAILLOT M., DARMON N., DARMON M., LAFAY L., DREWNOWSKI A., «Nutrient-dense food groups have high energy costs: an econometric approach to nutrient profiling», *J Nutr*, 2007 Jul, 137(7), 1815-20.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE, *Le Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, Paris, La Documentation française, 2008.
- RADIMER K.L., «Measurement of household food security in the USA and other industrialised countries», *Public Health Nutr*, 2002 Dec, 5(6A), 859-64.
- ROSE D., «Economic determinants and dietary consequences of food insecurity in the United States», *J Nutr*, 1999 Feb, 129(2S Suppl), 517S-20S.
- TARASUK V., *Document de travail sur l'insécurité alimentaire individuelle et des ménages*, Santé Canada, 2001, en ligne à : http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/nutrition/pol/food_sec_entire-sec_aliments_entier-fra.php